



**CÉRÉALES**  
**Panorama de la filière**  
 ■ p.23



**PASTORALISME**  
**La loi a 50 ans**  
 ■ p.6&7



**CHANDELEUR**  
**Cette coutume paysanne**  
 ■ p.24

# L'Information Agricole du Rhône

Hebdomadaire d'information générale agricole et rurale des terroirs Lyonnais et Beaujolais



18 avenue des monts d'Or - 69890 La Tour-de-Salvagny - 04 78 19 62 10 - info@presseagri69.com  
 N°2675 - Jeudi 27 janvier 2022 - N°ISSN 1157-2507 - Journal habilité à recevoir les annonces légales - 3,00 €

## Chambre d'agriculture Priorité à la proximité



P.2&3

**COTEAUX-DU-LYONNAIS** ■ p.3

### Têtue comme une Lyonnaise



Géraldine Dubois, viticultrice depuis 2021, a installé son chai au cœur de la capitale des Gaules. Rencontre avec une productrice qui bouleverse les codes.

**MARAÎCHAGE** ■ p.22

### Moins d'intrants à l'essai



La Serail, expérimente comment réduire les intrants en réponse aux objectifs du plan Écophyto II. Zoom sur la gestion du thrips sur poireau.

**FLAVESCENCE DORÉE** ■ p.8

### L'intérêt de la mobilisation



Devant l'aggravation de la situation, plusieurs réunions d'information ont été organisées pour appeler le secteur viticole à lutter.



**NOTRE NOUVEAU SITE  
 DE SAINT-ANDRÉ-DE CORCY**

**EST OUVERT !  
 VENEZ LE DÉCOUVRIR**  
 (91 rue de flechet)



**Agrinove**  
 Le sens du service

71 - SENOZAN /  
 ST MARTIN-EN-BRESSE  
 01 - CURTAFOND /  
 ST ANDRÉ-DE-CORCY

[www.agrinove.fr](http://www.agrinove.fr)

## Éditorial

## Plus que des promesses, des actes !

L'échéance de l'élection présidentielle se rapproche et la majorité des candidats commence à nous faire de belles promesses. Toutefois, nous devons rester pragmatiques et vigilants. Nous devons surtout tout mettre en œuvre pour que les dossiers engagés et de grande importance pour notre profession soient enfin finalisés.



Égalim 2, Varenne de l'eau qui inclut la gestion des risques... nous nous sommes largement investis dans l'élaboration de ces réformes et aujourd'hui, nous devons maintenir la pression auprès du Gouvernement actuel. Il est impératif que ces projets de loi soient adaptés à notre réalité et que tous les décrets qui permettront de les faire appliquer soient entérinés avant l'expiration de ces mandats politiques. Nous sommes, par ailleurs, dans un temps politique précieux pour notre agriculture car depuis le 1<sup>er</sup> janvier, la France préside l'Union européenne pour six mois. Depuis plusieurs années, nous subissons de plein fouet la surtransposition de règles et normes européennes sur de nombreux sujets (usage des produits phytosanitaires, bien-être animal, règles environnementales...). Nous sommes de fait placés en concurrence déloyale avec nos collègues agriculteurs européens et mondiaux. Le recul de la place de la France dans les échanges agroalimentaires en est par ailleurs le résultat direct.

Alors, aujourd'hui, il est temps que certaines promesses politiques se transforment en actes. Notre ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Julien Denormandie et notre Président, Emmanuel Macron, nous ont souvent dit qu'ils souhaitent mettre en place des clauses miroirs. Ces dernières permettraient d'imposer aux produits importés les mêmes réglementations qu'en France et ainsi redonner de la compétitivité à l'agriculture française. Ils ont aujourd'hui toutes les cartes en main pour instaurer ces clauses. Nous saurons le rappeler aux parlementaires de la majorité quand nous les rencontrerons. Donc actes ! ■

Pascal Girin, président de la FDSEA 69

Vos exclusivités  
sur [www.infoagri69.fr](http://www.infoagri69.fr)



## Vidéos

- Présentation du bac-pro équipement de la MFR de Saint-Romain-de-Popey en vidéo.



## Podcasts

- Témoignage de Géraldine Dubois, vigneronne atypique en coteaux-du-lyonnais.
- Flavescence dorée : une affaire de tous
- Des nouveautés à la MFR de Saint-Romain-de-Popey.



## Albums photos

- Le chai urbain de Géraldine Dubois, viticultrice en coteaux-du-lyonnais.
- Le président de la chambre d'agriculture sur le terrain.

## Rhône

**CHAMBRE D'AGRICULTURE /** Vendredi 21 janvier, le président de la chambre d'agriculture, Dominique Despras, accompagné notamment de l' élu de la chambre d'agriculture référent sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération, Gilbert Chavas, a rencontré deux jeunes arboriculteurs récemment installés.

## À la rencontre de jeunes installés

Dominique Despras, nouveau président de la chambre d'agriculture a fait de la proximité le leitmotiv de son mandat. À la tête de la chambre

consulaire agricole départementale depuis la fin de l'année 2021, l'éleveur laitier bio de Claveisolles a l'ambition d'aller régulièrement à la rencontre des agriculteurs dans leur cour de ferme. « L'objectif est d'échanger avec eux sur leurs projets, les problématiques du territoire où ils exercent. Je veux également savoir comment nous pouvons, nous la chambre d'agriculture, mieux les accompagner et comment les aider à se développer et répondre aux enjeux d'avenir de leur filière, de l'agriculture du Rhône et de la Métropole », explique Dominique Despras. Ainsi, vendredi 21 janvier après avoir rencontré le vice-président de Vienne Condrieu agglomération en charge de l'agriculture, Frédéric Belmonte et le conseiller délégué en charge des circuits courts, Lucien Bruyas, le président de la chambre d'agriculture s'est rendu à Tupin-et-Semons au Verger de Planèze. Pour cette première visite, Dominique Despras était entouré de l' élu de la chambre d'agriculture référent sur le territoire, Gilbert Chavas, de son



**Gilbert Chavas, élu à la chambre d'agriculture référent du territoire Vienne Condrieu agglomération a rappelé que la perte de l'ICHN était une véritable injustice : « des solutions doivent être trouvées ».**



deuxième vice-président, Pascal Girin, d'Alain Jury, membre de session et ancien agriculteur de Les Haies, d'agriculteurs du territoire représentant notamment le syndicalisme majoritaire (FDSEA et Jeunes agriculteurs), du maire de la commune et des élus de Vienne Condrieu agglomération. Inévitablement le sujet du gel a été évoqué sur un secteur géographique sur lequel les filières arboricole et maraîchère ont été durement touchées.

## Aléas climatiques et irrigation

Installé depuis un mois et un an, Maxime et Quentin Basset ont connu des débuts difficiles en tant que chefs d'exploitation. Ils ont en effet subi de plein fouet

**LES VERGERS DE PLANÈZE /** Maxime et Quentin Basset sont deux jeunes arboriculteurs récemment installés. Ils ont à cœur de voir perdurer l'exploitation familiale.

## L'avenir se trace

Maxime et Quentin Basset ne se destinaient pas forcément à l'agriculture. Ayant fait leurs premières armes dans le bâtiment travaux publics et dans la mécanique agricole, les deux jeunes qui n'ont pas encore atteint l'âge de 30 ans ont pourtant tout récemment changé leur fusil d'épaule. En effet, l'associé de leur père, Bruno, sur le Gaec changeait de voie. La relève devait être assurée. « Nous ne pouvions pas voir l'exploitation disparaître », confie l'un des deux frères lors de la visite du président de la chambre d'agriculture, Dominique Despras. Ainsi, les deux jeunes hommes décident de reprendre le flambeau. Ils exploitent aujourd'hui 10 ha de verger et 4 ha de maraîchage diversifiés. Ils vendent leur production en direct sur l'exploitation et sur plusieurs marchés. Ils sont en cours de concertation avec le point de vente collectif de Loire-sur-Rhône pour l'intégrer. « Ce sera un nouveau mode de commercialisation pour nous », confie Maxime.

## Des projets d'avenir

Les deux associés de l'EARL ont des projets plein la tête pour développer leur exploitation. Si aujourd'hui, ils ont une exploitation fruitière et maraîchère diversifiée, ils souhaitent, tout en conservant une variété de pro-



Les associés installent des serres pour implanter des framboises et des fraises hors sol et des légumes d'été.

duits, mettre l'accent sur la production d'un fruit et d'un légume phares pour se diriger en partie sur la vente en gros ou demi-gros. Ils installent également des serres à proximité du siège d'exploitation pour planter des framboises et des fraises hors sol et des légumes d'été. Ils envisagent à terme de créer un laboratoire de transformation pour leurs produits. Une installation pleine de projets et symbole de réussite qu'a souligné Christophe Gratadour, responsable de l'équipe arboriculture et maraîchage à la chambre d'agriculture : « il y a trois ans, nous avons accompagné cette exploitation dans le cadre de Traqueur d'avenir qui a permis d'avoir une approche globale de l'exploitation et de

soulever quelques points de faiblesse. Et que de chemin parcouru depuis ! Deux jeunes qui s'installent en arboriculture est toujours une source de motivation pour nous. Mais vos projets et votre dynamisme sont d'autant plus motivants. Nous sommes là pour vous accompagner ». Alain Jury, membre de la session de la chambre d'agriculture et ancien éleveur sur Les Haies, a lui aussi tenu à saluer l'arrivée de Maxime et Quentin. « Il y a vingt-deux ans, nous étions tous ici pour encourager la création de cette exploitation. Je suis heureux de voir qu'aujourd'hui les choses se poursuivent. La relève est assurée. Le collectif est une véritable force », a-t-il conclu. ■

M.-C. S.-B.

## Rhône

**COTEAUX-DU-LYONNAIS** / Géraldine Dubois est viticultrice dans la plus lyonnaise des appellations depuis 2021. Elle vinifie et vend sa production depuis son chai urbain situé dans le 1<sup>er</sup> arrondissement de Lyon. Rencontre avec celle qui a renversé les codes.

# Du vin on ne peut plus lyonnais



La Tête, c'est le nom de son domaine. C'est aussi probablement l'un de ses traits de caractère. Géraldine Dubois, lyonnaise d'origine, issue d'une formation en biologie spécialisée dans le marketing pharmaceutique, a fait son retour aux sources après une carrière d'une dizaine d'années dans l'industrie pharmaceutique à Paris, Dijon (21)... « J'ai ensuite suivi mon mari à Beaune et j'ai passé un BPREA en viticulture œnologie car j'avais l'impression d'avoir fait le tour de cette expérience et j'avais envie d'ouvrir une nouvelle page dans ma carrière professionnelle », explique-t-elle. Après l'obtention de son diplôme agricole, Géraldine Dubois occupe un poste de maître de chai à Nuits-Saint-Georges (21) pendant deux ans puis part s'installer à Calce dans les Pyrénées-Orientales où elle crée son propre domaine. Au bout de quatre ans, elle souhaite vivement revenir dans sa région d'origine. « Après les confinements de 2020, j'ai décidé de rentrer à Lyon où j'ai lancé une réflexion : je souhaitais produire du vin, le vinifier mais sans vouloir recréer un domaine « classique ». Mon projet a cheminé », poursuit-elle.

## Un projet original

C'est ainsi qu'elle a repris deux parcelles de vignes en appellation co-



Rue Grobon, tout près du quartier de La Martinière, elle a vinifié ses toutes premières cuvées cette année : 12 hl de chardonnay pour le blanc et 12 hl de gamay pour le rouge.



Géraldine Dubois est en train de peaufiner le dressage d'une jument comtoise nommée Rafale qui l'aidera dans le travail du sol dès le printemps.



L'important pour Géraldine Dubois c'est que ses vins soient bus à Lyon. Limiter leur transport est parmi ses objectifs.

teaux-du-lyonnais à Brindas et Thurins (1,5 ha) et installé son chai au cœur de Lyon. « Je voulais proposer une autre façon de produire, commercialiser et consommer le vin. Je voulais être proche de la ville pour pouvoir travailler en circuits courts, en local, en bio et en vrac. » explique celle pour qui ces quatre éléments sont l'essence de son projet original.

Rue Grobon, tout près du quartier de La Martinière, elle a vinifié ses toutes premières cuvées cette année : 12 hl de chardonnay pour le blanc et 12 hl de gamay pour le rouge. « Je fais également un peu de négoce : j'achète du raisin de l'appellation des coteaux-du-lyonnais que je vinifie au chai », complète-t-elle. Ses vins en cours de conversion à l'agriculture biologique sont vendus en vrac dans des bouteilles consignées à une clientèle de particuliers et de restaurateurs lyonnais. Le chai est ouvert en fin de journée la 2<sup>e</sup> partie de la semaine et les samedis. Les premiers retours sont très encourageants. « Les gens sont satisfaits de la qualité de mes vins et apprécient ma démarche de rapprocher la production de vin, la commercialisation et la consommation. Le vrac se développe de plus en plus. Le bio, le local et les circuits courts ont la cote », note Géraldine Dubois qui avoue avoir vécu un premier millésime difficile. « Le climat nous a joué des tours : le rendement n'était pas au rendez-vous et la qualité était incertaine, j'ai eu beaucoup

de tri à faire car des baies avaient moisî. Le travail à la cave n'a pas été simple non plus avec une marge de sécurité limitée du fait que je produis des vins naturels. Après toutes ces péripéties, je m'en suis finalement plutôt bien sortie et j'ai pu compter sur le soutien de Frédéric Bernard, vigneron à Taluyers ! »

En cette fin janvier, la productrice va bientôt commencer à tailler ses vignes et passe du temps à développer de nouveaux partenariats avec des restaurateurs. Pour se faire connaître et faire venir les gens à son chai, elle mise sur l'événementiel en organisant des temps forts les samedis : exposition d'artistes, vente de vêtements, brocante... Elle est par ailleurs en train de peaufiner le dressage d'une jument comtoise nommée Rafale qui l'aidera dans le travail du sol dès le printemps. « J'ai toujours aimé les chevaux et je suis attirée par la traction animale, j'avais d'ailleurs choisi l'option traction équine lorsque j'ai passé le BPREA. J'ai refait une formation de quelques jours avant de me lancer », ajoute-t-elle.

Les vignerons des coteaux-du-lyonnais sont donc heureux d'accueillir cette nouvelle vigneronne au profil atypique et à la démarche écoresponsable qui ne manque pas de donner une image moderne et positive de la plus petite appellation du département. ■

Emmanuelle Perrussel



Le chai basé en plein centre de Lyon permet à la viticultrice d'allier les circuits courts, le local, le bio et le vrac.



Dominique Despras, président de la chambre d'agriculture s'est rendu au Verger de Planèze pour rencontrer les associés. Il était entouré d'élus de la chambre d'agriculture, de Vienne Condrieu agglomération et de la commune et d'agriculteurs.

la vague de gel qui a touché le département. « Ce fut un gros coup derrière la tête. » Des débuts compliqués donc, mais Maxime reconnaît qu'aujourd'hui ils sortent la tête de l'eau. « Nous avons pu compter sur de nombreux soutiens : les techniciens de la chambre d'agriculture, la communauté d'agglomération pour la réalisation des dossiers gel notamment, les agriculteurs... », souligne le jeune homme de 26 ans.

Autre coup dur pour les deux jeunes agriculteurs : leur retenue collinaire démolie pour des raisons de préservation de la biodiversité. « On nous avait promis un apport d'eau, mais aujourd'hui nous sommes contraints d'irriguer avec l'eau du réseau, ce qui est extrêmement onéreux », alerte Maxime Basset. Alors pour faire face, les deux jeunes installés ont décidé de remonter leurs manches et de trouver des solutions : programmeur, goutte-à-goutte. Ils ont également la volonté à terme de créer un réservoir tampon. Une difficulté entendue par le président de la chambre d'agriculture. L'irrigation est en

effet une problématique prégnante pour l'agriculture.

## Avancer rassemblés

Toutefois, résilients, les agriculteurs du secteur notamment cherchent des solutions collectives pour permettre à l'agriculture de perdurer. Ainsi, Emmanuel Bruyas, agriculteur à Longes et président cantonal de la FDSEA 69 a rappelé qu'un projet d'irrigation piloté par le Smhar via l'eau du Rhône était en construction sur le secteur. Des projets collectifs de retenues collinaires sont également à l'étude. Face aux aléas climatiques et notamment la grêle, Gilbert Chavas a rappelé que sur le Sud du département, comme sur l'ensemble du Rhône, une lutte collective était aujourd'hui en place. Autant d'exemples qui prouvent « qu'il est primordial d'aller collectivement sur les dossiers. Plus nous avancerons rassemblés, mieux les choses se passeront », a souligné Dominique Despras. ■

Marie-Cécile Seigle-Buyat



Le président de la chambre d'agriculture (à gauche) a fait de la proximité l'un des leitmotifs de son mandat.

## VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION / Une terre d'agriculture

Créée le 1<sup>er</sup> janvier 2018 suite à la fusion de ViennAgglo et de la communauté de communes de la région de Condrieu, Vienne Condrieu agglomération a une superficie de 407 km<sup>2</sup> et l'agriculture occupe près de 44 % soit 18 000 ha. Cela représente plus de 400 exploitations. L'agriculture y est diversifiée (viticulture, arboriculture, maraîchage, élevage...) et périurbaine. Les élus de l'agglomération ont souhaité définir une stratégie agricole au travers d'un plan d'actions. Suite à un diagnostic de territoire conduit en 2018, l'identification de l'ensemble des enjeux territoriaux ont permis de définir 10 enjeux majeurs que l'on retrouve au sein de 4 axes : favoriser les circuits courts qui valorisent les productions locales ; gérer l'espace agricole et préserver le cadre de vie ; affirmer le rôle économique du secteur agricole et promouvoir l'agriculture du territoire et communiquer sur ses atouts. Un programme de 25 actions est décliné. Cette stratégie élaborée avec le monde agricole est déclinée sur le territoire en lien avec les chambres d'agriculture du Rhône et de l'Isère. ■

# Rhône



Une quarantaine de personnes a répondu présent à l'invitation de Semons l'avenir et de l'association culturelle de Grézieu-la-Varenne.

**SEMONS L'AVENIR /** Jeudi 20 janvier à Grézieu-la-Varenne s'est tenue la 8<sup>e</sup> soirée débat organisée par Semons l'Avenir à la demande de l'association culturelle de la commune. Cette édition était soutenue par la mairie et la communauté de communes. La force du collectif et la mobilisation de tous ont permis sa réussite.

## Une soirée sans tabou

Jeudi 20 janvier, les habitants de Grézieu-la-Varenne avaient rendez-vous avec les agriculteurs. Près de 40 personnes ont répondu présent à l'invitation de Semons l'avenir et de l'association culturelle de la commune. Tous se sont retrouvés à la salle culturelle de la ville pour un débat sans tabou autour de l'agriculture. Objectif : faire voler en éclat les préjugés de chacun. « *Nous pouvons tout de même regretter qu'il n'y ait pas eu plus de participants, mais le froid et les contraintes sanitaires en auront sûrement effrayé certains, et ce format plus convivial aura facilité les échanges* », soulignent les organisateurs.

### Curiosité et sensibilité

Les présentations terminées, la soirée a débuté avec la diffusion de courtes vidéos présentant l'agriculture de la communauté de communes de la Vallée du Garon (CCVL), comme une introduction aux débats. Les participants ont eu l'opportunité de poser beaucoup de questions sur des thèmes variés comme la gestion de l'eau, la diversification variétale, le renouvellement des générations, l'élevage etc... Et les échanges ont prouvé que certains clichés ont la vie dure. « *Il est par exemple encore nécessaire de rappeler que la culture d'OGM en France est interdite. L'objectif de ces soirées est bien là :*

*répéter et répondre aux interrogations pour recréer du lien.* »

### Passion et chance

Face à une assistance curieuse, plusieurs agriculteurs témoignaient pour la première fois. Ils ont pu exposer sans tabou leurs ressentis par rapport à l'actualité de leur profession et échanger sur la réalité économique, parfois difficile, de leur métier. Ils ont également partagé sur les aspects positifs et le côté passion de leur profession. Les personnes présentes dans la salle avaient toutes conscientes des difficultés et de leur chance de pouvoir profiter d'une réelle diversité agricole sur leur territoire.

Une ovation pour les agriculteurs à conclure cette soirée. Malheureusement, en raison des conditions sanitaires, les échanges autour du buffet n'ont pas pu avoir lieu, mais les membres de l'association culturelle de Grézieu-la-Varenne, le maire de la commune, Mr Jauneau de la CCVL, et la conseillère régionale Mme Cruz ont remercié les agriculteurs et ont salué la qualité des échanges.

Plusieurs soirées sont prévues sur la communauté de communes des vallons du Lyonnais au mois de mars sur les communes de Mornant et Messimy. ■

Alexandra Saint-Denis

## SECTION DES ANCIENS / Zoom sur la commission environnement

La commission environnement de la section s'est réunie le 18 janvier à La Tour-de-Salvagny. Pour la première partie de cette réunion, les dossiers et les missions de la section environnement de la FDSEA 69 ont été présentés. La section a pu constater l'importance et la multitude des thèmes défendus et suivis par le groupe de travail départemental. Et la liste n'est pas exhaustive, du Varennes de l'eau à la réglementation photovoltaïque en passant par la protection des cultures, la gestion des pesticides, les ZNT, les zones Natura 2000, la directive nitrates, etc... « *Nous avons également pu nous rendre compte de l'importance pyramidale de notre réseau pour être réactif sur ces dossiers. Toutes ces réglementations, qui impactent les pratiques des agriculteurs, s'inscrivent dans un cadre national et européen.* »

Le sujet de « *l'agrivoltaïsme* » dont la définition est en discussion au niveau national, est venu faire la transition avec la deuxième partie de la réunion. La section souhaitant avoir des informations et un état des lieux du photovoltaïque pour ses adhérents, Enzo Casnici, conseiller en énergies et environnement à la chambre d'agriculture a fait une intervention très claire et très détaillée sur le sujet.

Une réunion très riche en informations que les membres de la section des anciens ne manqueront pas de transmettre. ■

La SDAE

**FDSEA /** Réunis en conseil d'administration le 21 janvier à La Tour-de-Salvagny, les syndicalistes ont abordé deux sujets d'actualité : les États généraux de l'alimentation et l'application de la contractualisation.

## EGA et contractualisation au menu



Le président de la FDSEA a voulu revenir sur le sujet de la contractualisation, lors de son conseil d'administration du 21 janvier.



Christelle Barallon, directrice adjointe de la FRSEA Aura et Guillaume Gauthier, secrétaire général adjoint de la FNB (à droite sur la photo) étaient conviés pour présenter le sujet et rappeler les éléments clés de cette contractualisation.

Le vote de la loi Égalim 2 fin 2021 est une grande victoire pour la FNSEA. L'objectif pour le réseau aujourd'hui est de rendre concrète la contractualisation en prenant en compte les indicateurs de coût de production et de marché pour une meilleure rémunération des producteurs.

La promulgation de cette loi est une véritable avancée dans les rapports de négociation, mais la pratique est nouvelle pour beaucoup d'agriculteurs. C'est pourquoi, le président de la FDSEA a voulu revenir sur ce sujet lors du conseil d'administration du 21 janvier. Christelle Barallon, directrice adjointe de la FRSEA Aura et Guillaume Gauthier, secrétaire général adjoint de la FNB étaient conviés pour présenter le sujet et rappeler les éléments clés de cette contractualisation.

### Égalim 1 puis Égalim 2

La loi Égalim 1 a permis de faire reconnaître les indicateurs de coûts de production. Dans la continuité, la loi Égalim 2 permet d'introduire deux principes majeurs : une obligation de la contractualisation écrite et pluriannuelle sur la base de coûts de production et la non-négociabilité de la matière agricole sur le principe de la marche en avant (voir aussi notre article dans le journal du 13 janvier).

### QUAND ?

	Janvier 2022	Juillet 2022	Octobre 2022	Janvier 2023
<b>Porc castrés.</b>	charcutiers			
<b>Bovins viande :</b>		Bovins maigres mâle et femelle de moins de 12 mois de race à viande		
- mâles non castrés 12/24 mois.				
- Femelle ayant vêlée.				
- Femelle de plus de 12 mois.				
- Bovin sous SIQO.				
<b>Lait de chèvre</b>				
<b>Lait de vache</b>				
			Lait de brebis	Toutes filières sauf exemption fruits

La proposition du contrat, avec un prix intégrant les coûts de production, est à l'initiative des producteurs avec une obligation légale de réponse de l'acheteur et de justification en cas de refus. Cette proposition doit être formalisée dans un contrat signé par les deux parties.

Les interprofessions ou à défaut les instituts techniques sont chargés de la diffusion des indicateurs de coûts de production.

La contractualisation s'applique à toute vente de produits agricoles livrés sur le territoire français. Actuellement, les filières fruits et légumes frais ont demandé à être exemptées de la contractualisation.

Le calendrier ci-dessus présente la date d'entrée en vigueur légale de la contractualisation pour l'ensemble des filières concernées.

Sur ce sujet, Pascal Girin indique que la FDSEA proposera dans les semaines qui viennent des formations et des permanences pour accompagner ses adhérents dans le remplissage des contrats. « *C'est une vraie avancée pour les agriculteurs, le chantier a été long et rude puisqu'il a commencé depuis 2017. Il faut se saisir des outils qui sont offerts aujourd'hui aux agriculteurs afin de faire valoir leur travail* », souligne-t-il. ■

FDSEA

**OVIN/** La fédération départementale ovine du Rhône a organisé une réunion d'information sur le loup jeudi 13 janvier.

## Loup, y es-tu ?

La fédération départementale ovine (FDO) du Rhône s'est réunie jeudi 13 janvier après midi à La Tour-de-Salvagny, l'occasion de réaliser son assemblée générale, mais surtout d'échanger sur le sujet du loup et de la prédation. Ce sujet a été mis en avant par la FDO car l'année 2021 a vu le département du Rhône entrer dans le plan national de prédation. La présence du loup a été confirmée pour la première fois dans le département du Rhône en avril 2021. Un grand canidé a été pris en photo, par un appareil automatique et deux attaques avec prédation sur des moutons ont eu lieu.

### Dix communes dans le cercle 2

Selon l'arrêté préfétoral du 26 mai 2021, Aigueperse, Cenves, Chambost Allières, Deux Grosnes, Rivolet, Saint-Bonnet-Les-Bruyères, Saint-Cyr-Le-Chatoux, Sainte Paule, Vaux-en-Beaujolais et Vauxrenard constituent le cercle 2. Des actions de prévention y sont dorénavant nécessaires. L'arrêté précise que sur ces dix communes, les éleveurs pourront souscrire une au moins des options de préventions suivantes : chiens de protection, investissements matériels et accompagnement technique. Cette dernière option ne peut être souscrite seule. Les autres communes du département et de la Métropole de Lyon est passé en cercle 3. Des actions de prévention sont encouragées.



Claude Font (à gauche) et Patrice Abdalla (à droite) venus échanger avec les adhérents

Le cercle 0 étant le secteur ayant la plus forte pression de prédation. En fonction, des cercles différents types de soutien pour la mise en place d'action de protection des troupeaux peuvent recevoir un soutien financier.

### Les prochaines actions

Afin de mieux comprendre le plan de prédation et de répondre aux questions des adhérents sur le sujet, Claude Font, coprésident du comité de filière régionale, secrétaire général de la fédération nationale ovine (FNO) en charge du dossier prédation et Patrice Abdalla, président de la section régionale ovine, administrateur FNO étaient présents à la réunion. Cette rencontre a été aussi l'occasion d'aborder les différentes missions et dossiers en cours à la FNO ainsi que les prochaines actions de la FDO 69. ■

Lucie Lacroix, FDSEA 69

## Rhône

**MONTS DU BEAUJOLAIS /** Vendredi 14 janvier, les élèves de la classe de CM1 et CM2 de l'école de Grandris ont planté 200 arbres sur une parcelle du Gaec Girin. Une opération organisée par la Fédération départementale des chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon.

# Deux cents arbres plantés

Vendredi 14 janvier, les élèves de CM1 et CM2 de l'école de Grandris ont chaussé les bottes. Direction une parcelle exploitée par le Gaec Girin à la croix Nuizières pour planter une haie de 200 m. Un travail qui peut paraître colossal pour des petits bras, mais qui a ravi les têtes blondes qui avaient à cœur de remplir leur mission et qui revêt un sens particulier. En effet, cette action s'inscrit dans une opération de plantation de haie champêtre sur la commune de Grandris menée par la Fédération départementale des chasseurs du Rhône et de la métropole de Lyon (FDCRML) dans le cadre du plan de relance de l'État français. Ainsi, au cours de cette journée pédagogique, chasseurs, agriculteurs et donc élèves de l'école primaire ont planté des essences champêtres bénéficiant du label végétal local.

Ce label « est un outil de traçabilité des végétaux sauvages et locaux », indique le site de la marque de l'Office français de la biodiversité. « Ces végétaux sont issus de collecte en milieu naturel, ils n'ont pas subi de sélection par l'Homme ou de croisement, ils sont naturellement présents dans la région d'origine considérée », précise encore le site web. « Ces haies vont apporter à la faune sauvage, oiseaux, mammifères et insectes, une zone d'alimentation, de refuge et de reproduction ainsi que des axes de déplacements. Ces haies, en complément du maintien de la qualité de l'air et de la fixation du carbone, permettront également de lutter contre le vent, l'érosion du sol ou encore le réchauffement climatique. Des rôles essentiels aujourd'hui », explique Jérôme Berruyer, technicien cynégétique à la FDCRML.

### Sensibilisation

Au-delà de la plantation de cette haie de 200 m, cette journée a également été l'occasion de sensibiliser les plus jeunes aux intérêts d'une haie champêtre pour l'agriculture, l'environnement et la biodiversité. En effet, l'ensemble des élèves ont pu échanger à ce sujet avec Capucine Giraud, animatrice nature de la FDCRML le matin même en classe. Cette journée de sensibili-



Agriculteurs, chasseurs et élèves de l'école de Grandris ont planté une haie champêtre ce vendredi 14 janvier.

sation à la nature est financée par la Région Auvergne Rhône-Alpes. « Nous remercions la mairie de Grandris qui a financé le transport en car à l'aller et le Gaec Girin qui avait prévu un goûter pour

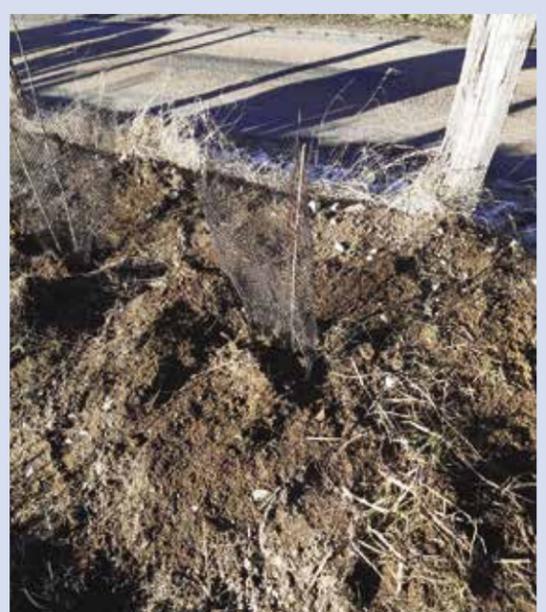
les enfants. Le retour à l'école s'est fait à pied accompagné des chasseurs. Une action exemplaire liant la profession agricole, les collectivités territoriales locales, l'État français, le monde associatif

cynégétique et l'enseignement, pour faire face aux grands enjeux de demain liés aux changements climatiques », conclut l'animatrice nature de la FDCRML. ■

### « Plantons des haies ! » ✓

Le programme « Plantons des haies ! » inscrit dans le plan de relance de l'État français a pour objectif d'aider les agriculteurs qui souhaitent favoriser la biodiversité autour et à l'intérieur de leurs cultures en reconstituant les haies bocagères qui les entourent et en implantant des alignements d'arbres (agroforesterie intraparcellaire). Outil clé de la biodiversité, les haies en bordure de champs et l'agroforesterie intraparcellaire permettent d'abriter des animaux auxiliaires de cultures (pollinisateurs, prédateurs de ravageurs), de lutter contre l'érosion des sols, d'améliorer la qualité et l'infiltration de l'eau dans le sol, de stocker du carbone et de s'adapter au changement climatique. Pourtant, depuis 1950, 70 % des haies ont disparu des bocages français et continuent de diminuer. L'objectif de la mesure est de parvenir à la plantation de 7000 km de haies et d'alignements d'arbres intraparcellaires sur la période 2021-2022. ■

Source site Internet : [www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entreprises/programme-plantons-haies](http://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entreprises/programme-plantons-haies)



Deux cents arbres ont été plantés à Grandris dans le cadre de ce programme.



Les élèves ont relevé leur mission avec enthousiasme.

## En bref

### À VOS AGENDAS / Journée laitière le 1<sup>er</sup> février

La journée laitière de la section laitière de la FDSEA69, organisée avec le soutien du Criel, se tiendra mardi 1<sup>er</sup> février à partir de 9 h 30 à la salle des fêtes des Sauvages. La matinée aura pour thème : « L'autonomie alimentaire, oui mais jusqu'où ? » avec l'intervention d'Alice Berchoux de l'Institut de l'élevage.

### FORMATION / La salle de traite : comment gagner en temps de travail, en pénibilité, et en sécurité ?

La FDSEA 69 propose jeudi 10 février à la chambre d'agriculture d'Amplepuis une formation autour de la salle de traite.

Matin en salle autour du thème : identifier les risques d'accidentologie d'une salle de traite (les différents risques en salle de traite, les différentes études en cours sur le travail en salle de traite (EPI, exosquelette,...). Quelques exercices d'échauffement.

L'après-midi se déroulera sur le terrain après la mise en œuvre des actions pour réduire les risques. Elle s'articulera autour de la visite de la salle de traite du Gaec Chez Chapelle à Thizy-Les-Bourgs. Intervenante : Céline Agati, conseillère prévention à la MSA. ■

✓ Inscription : 04 78 19 62 00 ou [fdsea.rhone@fdsea69.fr](mailto:fdsea.rhone@fdsea69.fr).

L'Information  
Agricole  
du Rhône  
est sur Internet

[www.infoagri69.fr](http://www.infoagri69.fr)

## GRAND JEU CONCOURS

Créez ou renouvelez votre compte  
en renseignant le numéro inscrit  
sur votre carte 2022.

Tentez votre chance  
avant le 28 février 2022 !

Découvrez sans plus attendre notre nouveau site internet  
[www.carte-campagne.fr](http://www.carte-campagne.fr)

Conditions et règlement du jeu concours sur [www.carte-campagne.fr](http://www.carte-campagne.fr)





## Territoires

## Loi pastorale : un demi-siècle d'avancées

« La loi n° 72-12 du 3 janvier 1972 appelée aussi « loi pastorale » vient de fêter son 50<sup>e</sup> anniversaire. Considérée comme claire, concise et adaptée à la situation pastorale de l'époque, cette loi avant-gardiste a donné aux éleveurs trois outils majeurs qui constituent aujourd'hui les bases du pastoralisme moderne permettant une meilleure gestion de l'espace : les groupements pastoraux (GP), les associations foncières pastorales (AFP) et les conventions pluriannuelles de pâturage (CPP). Retour sur les prémices de cette loi et les évolutions qu'elle a permises dans les alpages. »

Cinquante ans après la promulgation de la loi pastorale du 3 janvier 1972, le pastoralisme bénéficie d'outils juridiques forts qui, au fil des années, ont amené une nouvelle gestion des espaces montagnards.

## Le contexte historique

« La loi de 1972 est un socle visionnaire », estime Laurent Garde, directeur adjoint du centre d'études et de réalisations pastorales Alpes Méditerranée (Cerpam). « Son application est contemporaine à l'apparition des parcs régionaux et vient prendre le contre-pied d'un contexte historique où la production intensive post-guerre ne trouvait pas sa place dans les zones de montagne où cette logique était perçue comme un non-sens. Nous sortions tout juste des Trente Glorieuses et d'une forte régression de l'activité pastorale », ajoute-t-il. À cette époque, la modernisation de l'agriculture semble être totalement inapplicable en montagne ou dans d'autres espaces pastoraux sensibles : impossibilité d'agrandir les parcelles et les tailles des troupeaux, d'appliquer de nouvelles techniques d'intensification ou de mécanisation dans des milieux fragiles et peu accessibles... Conséquences : de nombreux exploitants quittent la montagne au profit de la plaine à la recherche de meilleurs rendements et d'un travail moins contraignant. « Le pastoralisme est peu à peu déconsidéré, perçu comme passéiste, peu rentable, et ses spécificités ne sont pas prises en compte. On privilégie alors en montagne d'autres secteurs comme le tourisme et le développement des stations de ski », explique Quentin Charbonnier, auteur de l'ouvrage 1972 : la loi pastorale française, résultat d'un travail de recherches pour le compte de l'Association française du pastoralisme AFP, très impliquée sur le sujet.

Dans les années 1960, le pastoralisme avait donc toutes les chances de disparaître mais grâce à l'investissement de quelques « forestiers sociologues », appelés ainsi à l'époque, et à la création de la Fédération française d'économie montagnarde (FFEM) qui mène ces années-là une véritable « propagande pastorale auprès du ministère de l'Agriculture », les trois outils clés de la future loi pastorale commencent à émerger. Il faudra malgré tout attendre une bonne dizaine d'années avant que l'État français ne décentralise ses politiques en matière de pastoralisme.

## Des outils juridiques novateurs

Votée à la quasi-unanimité, la loi pastorale apporte en 1972 « un socle généralisé et unifié d'outils juridiques novateurs », d'après Laurent Garde. Tout le groupement pastoral (GP), une structure qui permet à plusieurs éleveurs de s'engager dans un projet collectif à long terme pour l'aménagement et la gestion par les troupeaux des surfaces pastorales. Autre dispositif novateur : la convention pluriannuelle de pâturage (CPP), une forme de location de parcelles moins contraignante que le bail à la ferme. Un outil pratico-pratique, considéré par les acteurs de terrain d'une souplesse extraordinaire. « Auparavant, l'utilisation des parcelles se faisait de manière informelle, il y avait beaucoup d'accords passés à l'oral sans aucune sécurité pour l'éleveur. Ces conventions ont permis de sécuriser la pratique pastorale sur plusieurs années, permettant de créer des accords formels entre propriétaires et groupements pastoraux ou associations d'éleveurs. En dehors de l'alpage, cet outil a permis la reconquête de nouveaux territoires comme les garrigues, les collines ou les endroits où la forêt commençait à



Laurent Garde, directeur adjoint du centre d'études et de réalisations pastorales Alpes Méditerranée (Cerpam).

s'installer », reprend le directeur adjoint du Cerpam. Elle a aussi donné du souffle aux éleveurs, leur permettant d'investir à plusieurs et sur plusieurs années, notamment dans la construction de clôtures, de parcs de contention, de points d'abreuvement pour les animaux... Les associations foncières pastorales (AFP), elles aussi issues de la loi de 1972, sont sans doute l'outil juridique le plus long à mettre en œuvre. Elles permettent de regrouper plusieurs propriétaires, publics comme privés, au sein d'une même structure favorisant l'exploitation d'un bien com-

mun sur des zones souvent morcelées. « Ce sont des structures qui impliquent un énorme travail de mise en place car il s'agit de convaincre éleveurs et propriétaires fonciers. Pour autant, lorsque tout le monde accepte de coopérer, elles donnent une vraie cohérence à la pratique pastorale collective », ajoute-t-il.

## Quid du pastoralisme aujourd'hui ?

Ces trois outils encore très utilisés aujourd'hui ont incité les politiques publiques à soutenir le pastoralisme dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. Des AFP continuent de se créer incitant les élus à mettre en place des plans pastoraux territoriaux (PPT) sur leur territoire, un dispositif initié en 2010 par la Région, faisant appel également à des fonds européens (Feader). « Nous voyons aujourd'hui des AFP se créer non seulement en montagne mais aussi dans des zones intermédiaires soumises à l'enrichissement. C'est le cas dans l'Ain sur le territoire de Belmont-Luthézieu dans le Valmorey », indique Flore Blondeau, chargée de mission pastoralisme à la région Auvergne-Rhône-Alpes. À ce jour, 25 PPT sont en cours côté Rhône-Alpes. Le premier PPT du territoire auvergnat concernera prochainement le territoire des Volcans d'Auvergne. Un deuxième dossier devrait être déposé fin 2022 pour le territoire du Livradois-Forez. Malgré les avancées amenées par la loi de 1972, il y a néanmoins un sujet qui était encore loin de cristalliser les esprits à l'époque mais qui fait partie intégrante de la vie des éleveurs et des bergers en 2022 : la prédation du loup (voir article ci-dessous). « C'était difficile de le prévoir. La loi de 1972 ne pouvait pas l'anticiper, ni même l'imaginer... » ■

Alison Pelotier

**RÉACTION /** Pascale Boyer, secrétaire générale de l'association des élus de montagne (Anem), revient sur le cadre précurseur de la loi pastorale de 1972, alors même que la pratique est aujourd'hui durement mise à l'épreuve par le réchauffement climatique et la prédation du loup.

## « Il faut avoir une préoccupation de tous les instants sur l'agropastoralisme »

La loi de 1972 est avant tout une reconnaissance juridique et législative pour Pascale Boyer. D'après la secrétaire générale de l'association des élus de montagne (Anem)<sup>1</sup>, on assiste à cette époque « aux prémices de la prise de conscience environnementale. Comme un signal d'alerte, on inscrit dans le dur ces outils juridiques pour préserver nos modes d'élevage ancestraux, nos territoires et leur économie dans ces zones de montagne peu industrialisées ». Avec la loi Montagne I en 1985 et la loi Montagne II en 2016, la loi pastorale se voit renforcée quelques décennies plus tard par ces deux textes législatifs complémentaires. C'est la première fois en France qu'un espace géographique en tant que tel fait l'objet d'une loi. « Les lois Montagne ont permis d'apporter des améliorations à la loi pastorale de 1972 dans la gestion de l'agropastoralisme en amenant un soutien

financier à l'investissement, à l'animation et à la recherche et développement auprès des structures liées à la pratique de la transhumance », indique Pascale Boyer. Adoptée fin juillet 2021, la loi Climat et Résilience entre aussi dans la danse, permettant aux préfets de département d'accorder des dérogations sur le financement des cabanes pastorales d'alpage communales pour les bergers avec une prise en charge totale de l'État (contre 80 % jusqu'ici) pour les petits villages de montagne n'ayant pas les moyens de les financer autrement.

## La prédation du loup : l'enjeu actuel

Malgré les avancées et les financements en matière de pastoralisme que ces textes législatifs ont permis, ils peinent à faire le poids face à deux problématiques croissantes : le dé-

glement climatique et la prédation du loup. « Ce à quoi il faut être vigilant aujourd'hui, c'est la préservation de la ressource en eau dans nos territoires de montagne », estime l'élue des Hautes-Alpes. En effet, les villages de montagne sont les réservoirs d'eau potable des fonds de vallées et dans un contexte où le réchauffement climatique avance à pas de géant, l'enjeu principal est de réussir à maintenir suffisamment de ressources fourragères pour sécuriser les revenus, notamment ceux de la filière lait de montagne, principale impactée. Cinquante ans après la promulgation de la loi pastorale, les esprits sont malheureusement focalisés sur un sujet qui préoccupe en particulier les territoires de l'arc alpin : la prédation du loup. « Quand la loi de 1972 a été promulguée, il n'y avait pas de loups, nous étions dans un contexte complètement différent

de celui que nous vivons aujourd'hui. En 2022, les outils juridiques existent pour le bon fonctionnement du pastoralisme mais les attaques de loups monopolisent l'attention. La question du statut du chien de protection est une priorité qui doit être tranchée », précise-t-elle. Et d'ajouter non sans inquiétude : « nous ne sommes pas à l'abri que le loup s'étende vers des régions non montagnardes. Il faut avoir une préoccupation de tous les instants sur l'agropastoralisme et ne jamais baisser la garde. Il en va de l'une des activités principales de la montagne, celle qui fait vivre aussi le tourisme et l'économie de proximité de nos territoires... » ■

Alison Pelotier

1 - Pascale Boyer est également députée (LREM) des Hautes-Alpes siégeant au Groupe national Loup et coprésidente du groupe d'études sur l'élevage pastoral à l'Assemblée nationale.



Pascale Boyer, secrétaire générale de l'Anem et députée (LREM) des Hautes-Alpes à l'Assemblée nationale.

# pour préserver les espaces montagnards



La loi pastorale adoptée en 1972 a 50 ans. Elle a apporté des outils juridiques permettant une meilleure gestion des espaces montagnards.

## AILLEURS / Pastoralisme : un enjeu européen voire mondial

Si la France célèbre en 2022 les 50 ans de sa loi sur le pastoralisme, l'idée de développer un cadre législatif plus large se développe depuis plusieurs années. Dès octobre 2019, le Comité européen des régions avait plaidé pour une meilleure prise en compte du pastoralisme dans la Pac et dans la politique environnementale et sociale de l'Union européenne. Le 14 juin dernier, cette assemblée des représentants locaux et régionaux de l'Union européenne a organisé une conférence ayant pour thème « *le pastoralisme, un atout essentiel pour relever les défis de la durabilité dans l'Union européenne et au-delà* ». Cette conférence a donné la parole à des décideurs européens, des représentants de la Commission européenne et du Parlement européen et des organismes de défense du pastoralisme en Europe. Plusieurs tables rondes ont permis d'identifier les défis actuels du pastoralisme européen et de proposer des solutions pour améliorer la durabilité de ce modèle. La dernière d'entre elles portait sur la manière dont l'Europe et plus globalement la scène internationale peuvent davantage soutenir le maintien de pratiques pastorales durables à l'avenir.

### Une urgence à agir

Il faut dire que les événements ayant trait au pastoralisme se bousculent aujourd'hui dans l'agenda européen et international. En Europe, le Green Deal porte des ambitions élevées en matière de préservation de l'environnement, d'adaptation au changement climatique et de protection de la biodiversité. Le maintien du pastoralisme se révèle, dans cette optique, essentiel pour atteindre les objectifs fixés. Plus largement, le pastoralisme contribue à plusieurs des objectifs de développement durable formulés par les Nations Unies. Sur initiative du ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de l'Industrie légère mongole, l'année 2026 sera d'ailleurs l'Année internationale des parcours et des éleveurs. Un événement qui permettra de plaider pour une gestion durable des pâturages afin d'assurer la sécurité alimentaire à l'échelle globale et de rappeler les menaces qui pèsent sur le pastoralisme à travers le monde. En Europe par exemple, si 30 % des terres sont utilisées pour des pratiques pastorales, une baisse de 12 % des zones de pastoralisme a été observée entre 1990 et 2003. Pour Juan-Andrés Gutierrez, président d'Euromontana, association pour la coopération et le développement des zones de montagne, les États membres doivent, dès à présent, mettre en œuvre des mécanismes de soutien au pastoralisme dans le cadre de leurs plans stratégiques nationaux en vue de la future Pac. Surtout, il invite la Commission européenne à adopter sans plus tarder un Plan d'action européen pour le pastoralisme qui, dans la lignée de la vision à long terme pour les zones rurales et du Green Deal, doit proposer des mesures concrètes de maintien des pratiques pastorales. ■

Pierre Garcia

**ACTUALITÉ /** Le groupe agriculture du Comité de massif des Alpes, le Suaci Montagn'Alpes, le réseau pastoral alpin d'Auvergne-Rhône-Alpes et tous leurs partenaires conduisent plusieurs programmes pour répondre aux enjeux actuels de l'agriculture de montagne.

## Anticiper les évolutions et accompagner les mutations de l'agriculture alpine

L'activité pastorale alpine est actuellement confrontée à de profondes mutations qui viennent remettre en cause les fragiles équilibres des exploitations et des filières. L'expansion du loup, la difficile transmission des fermes de montagne, le manque de main-d'œuvre, les évolutions climatiques menacent l'avenir du pastoralisme. Ces problématiques transversales nécessitent anticipation, coopération collective et réflexion en commun pour développer des solutions auprès des alpagistes.

### Travail partenarial

Le Suaci Montagn'Alpes (service d'utilité agricole à compétence interdépartementale) des chambres d'agriculture Savoie Mont-Blanc, de l'Isère et de la Drôme, travaille sur ces questions depuis des années à l'échelle du massif des Alpes. L'organisme présidé par Christophe Léger, élu consulaire et producteur de lait en Haute-Savoie, participe activement au réseau pastoral Auvergne Rhône-Alpes<sup>1</sup> et anime plusieurs programmes opérationnels. Son activité recherche & développement a été transférée à l'association Ceraq<sup>2</sup> créée en juillet 2014 et présidée par François Thabuis, également élu à la chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc et président du groupe agriculture du Comité de massif. Le pastoralisme est au centre du champ d'analyse et d'études prospectives du Suaci Montagn'Alpes : la Pac et la politique montagne, la valorisation des produits, l'environnement, le renouvellement des générations, le multi-usage de l'espace... Directrice du Suaci Montagn'Alpes, Anne Castex évoque quelques programmes partenariaux engagés pour anticiper et accompagner certaines transitions de l'agriculture alpine. Le projet Climpasto 2021-2022 mené à l'échelle de tous les massifs français a pour ambition de mesurer l'effet du changement clima-



Identifier les facteurs de résilience des différents systèmes pastoraux face aux aléas donne des pistes de solutions reproductibles.

tique sur les pratiques pastorales et de mieux comprendre les évolutions qui affectent les systèmes en place. Une vaste enquête pastorale est en ce moment suivie par les chambres d'agriculture des Alpes, du Jura, des Pyrénées et du Massif central pour recenser les adaptations réussies et les initiatives reproductibles sur d'autres territoires. « *L'objectif est d'aboutir à un inventaire des stratégies possibles en fonction des types de milieux pastoraux (pastothèque), un outil concret pour aider les agriculteurs à être plus résilients sur leur ferme* », résume Anne Castex. Le réseau pastoral alpin et le réseau pastoral d'Auvergne-Rhône-Alpes conduisent plusieurs études sur les variations de production fourragère estivale, sur la disponibilité qualitative et quantitative de la ressource en eau et sur le sujet de la prédation. Financé par la région Auvergne-Rhône-Alpes, le plan de sauvegarde du pastoralisme a permis de lancer MapLoup, une interface de suivi en temps réel des

attaques, bientôt déployée sur l'ensemble des Alpes françaises et qui intéresse le Jura et les Pyrénées. Le dispositif « *mon expérience avec les chiens de protection* » offre un espace de parole important pour les personnes ayant mal vécu l'approche d'un patou. En 2021, pour 5000 chiens de protection présents dans les Alpes, 134 signalements sont remontés (80 morsures, 36 pincements et 18 morsures sur chiens de compagnie). L'enquête montre d'ailleurs que seulement quelques chiens sont à l'origine de la majorité des problèmes. Un projet de cartographie des alpages protégés est en préparation pour informer en amont les randonneurs. Une étude vient aussi d'être lancée pour mieux prendre en compte les pertes économiques indirectes (dérochements, stress et baisse de production), y compris pour les bovins, dans l'idée de réévaluer les barèmes d'indemnisation. CarbonAlpes est un nouveau projet destiné à évaluer la contribution des milieux pastoraux au captage du CO<sub>2</sub> dans les sols. Les premiers bilans montrent des systèmes économes et identifient des pratiques qui amènent des pistes de progrès. Le projet 2020-2021 Reestap (résilience économique et environnementale des systèmes et des territoires agropastoraux) a cherché à analyser la résistance des systèmes d'élevage pastoraux face à différents aléas (climat, prédation, main-d'œuvre, pression foncière et touristique...). Douze exploitations montagnardes diversifiées d'Auvergne Rhône-Alpes ayant eu recours à des stratégies d'adaptation ont été étudiées. ■

Bertrand Coffy

✓ La fiche de synthèse peut être consultée librement à l'adresse [www.suaci-alpes.fr/-5-REESTAP-](http://www.suaci-alpes.fr/-5-REESTAP-).

1 - Le réseau pastoral Aura rassemble la Sema (Ain), le Service pastoral de l'Ardèche, l'Adem (Drôme), la FAI (Isère), les SEA (Savoie et Haute-Savoie), Auvergne Estives, et le Suaci.

2 - Ceraq : Centre de ressources pour l'agriculture de qualité et de montagne.

## Rhône

**FLAVESCENCE DORÉE** / Devant l'aggravation de la situation, plusieurs réunions d'information concernant la propagation de la flavescence dorée ont été organisées. La première s'est déroulée jeudi 13 janvier à La Chapelle-de-Guinchay (71). Trois autres ont suivi, plus du côté du Rhône. Ces rendez-vous représentent la base d'une lutte fondée sur la prise de conscience de l'intérêt de la mobilisation de tout le secteur viticole.

# La situation appelle à la mobilisation



Les réunions d'information concernant la propagation de la flavescence dorée sont initiées par l'ODG Beaujolais & Beaujolais villages et l'ODG des crus du Beaujolais, en partenariat avec les Draaf et les Fredon Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne Franche-Comté. Deux régions pour deux départements se départageant le vignoble beaujolais. Il faut dire que le Nord du Rhône et le Sud de la Saône-et-Loire sont particulièrement impactés par la flavescence dorée. Si le foyer « historique » saône-et-loirien est dans le Nord mâconnais, désormais sept communes de l'extrême sud du département ont au moins eu un résultat positif lors de la dernière prospection (Romanèche-Thorins, La Chapelle-de-Guinchay, Saint-Symphorien-d'Ancelles, Saint-Amour, Chânes, Crèches et Pruzilly). « Plus de 3000 échantillons ont été prélevés sur la Bourgogne. 132 se sont révélés positifs à la flavescence dorée et 115 d'entre eux sont en Saône-et-Loire ! », relate d'entrée de jeu Sylvie Jacob de la Fredon BFC. En tout, ce sont désormais 34 communes de Saône-et-Loire qui sont concernées. D'année en année, les signalements et les prospections confirment la progression importante de la maladie lorsqu'il s'agit d'une souche épidémique : « en 2013, seul un échantillon à la Chapelle-de-Guinchay s'était révélé positif mais d'une souche non épidémique. En 2019, un foyer épidémique a été découvert à Romanèche, en limite de la Chapelle. Cette année, sur 36 prélèvements réalisés sur cette commune, 27 sont positifs... », prend comme exemple Sylvie Jacob.

## Une procédure en cinq points

Le propos des réunions est véritablement d'inciter à la lutte contre les jau-

nisses tout au long de l'année. Une lutte qui se déroule en cinq points principaux. Il convient déjà de procéder à l'arrachage de tout cep marqué (bois noir (BN) ou flavescence dorée (FD)) avant le 1<sup>er</sup> avril, et à l'arrachage de la parcelle à partir de 20 % de ceps contaminés (1). « Couper ras ne suffit pas », ont insisté les intervenants, la maladie restant alors présente dans les racines. En revanche, les brûler une fois arrachés n'est pas utile. Il faut savoir qu'en raison du caractère obligatoire de cette lutte, toute une procédure est prévue pour la bonne (pour ne pas dire stricte ou obligatoire) application de cet arrachage. Il faut également respecter le nombre de passages et les dates et modalités des traitements décrétés par arrêté préfectoral et « déterminés selon l'infestation repérée sur le secteur », a rappelé Jérôme Boyer de la Draaf BFC ; traiter les nouveaux plants à l'eau chaude ; participer aux opérations de prospections collectives ; bien nettoyer le matériel en sortie de parcelles contaminées pour éviter tout essaimage de la maladie.

## La lutte demande des années

La grande problématique de ces jaunisses, BN et FD, est le délai entre la contamination et l'expression des symptômes qui conduit à la mise en place des traitements. En effet, il faut un an minimum avant l'apparition de la maladie. « Cela fait donc pratiquement deux saisons de latence ce qui laisse largement le temps à l'insecte de contaminer une large zone », d'où le caractère exponentiel de cette maladie. Ainsi, taire un signalement ou faire fi d'une prospection, « c'est le risque de passer à côté d'un foyer, et chaque année, on peut multiplier par dix le nombre de pieds contaminés », a insisté Sylvie



Une cinquantaine de viticulteurs sont venus participer à la première des quatre réunions d'information sur la flavescence dorée organisées dans le Beaujolais, entre état des lieux et moyens de lutte.

Jacob. Cependant, les intervenants se sont montrés encourageants : certes la lutte est longue « mais là où le traitement est bien fait, ça marche ». Et Bernard Dandale de poursuivre « cette lutte est un vrai travail de pro, vous êtes responsable sur votre parcelle et sur celle des voisins. Quand tout le monde traite en même temps, on constate rapidement une chute de la contamination ». D'où l'importance de mobiliser l'ensemble des acteurs du secteur viticole et de convaincre les plus dubitatifs.

## Le bois noir, « gentil » cousin ?

Flavescence dorée et bois noir sont deux jaunisses de la vigne, qui ne peuvent être distinguées que par analyse en laboratoire... À côté du caractère épidémique et donc de la rapidité de progression de la flavescence dorée, le bois noir aurait presque tendance à passer pour un gentil cousin, pauvre victime de sa trop proche ressemblance avec la flavescence dorée. Or le discours a véritablement été nuancé lors de la réunion. Les représentants de la Fredon ont rappelé que le bois noir s'avère lui aussi très préjudiciable pour la vigne, mettant simplement un peu plus de temps à agir, mais avec une forte baisse de productivité. Par ailleurs, autant pour la flavescence dorée, un plan d'action rigoureux et parfaitement coordonné montre son efficacité et réduit son impact, autant pour le bois noir ces mêmes solutions se révèlent bien moins efficaces. Par exemple, l'arrachage n'empêche pas d'avoir tout autant d'expression de BN l'année suivante, d'après le témoignage de plusieurs viticulteurs présents. Les traitements insecticides, utilisés pour la flavescence, sont sans effet : l'insecte porteur et transmetteur de la maladie est moins connu et ne vit pas exclusi-

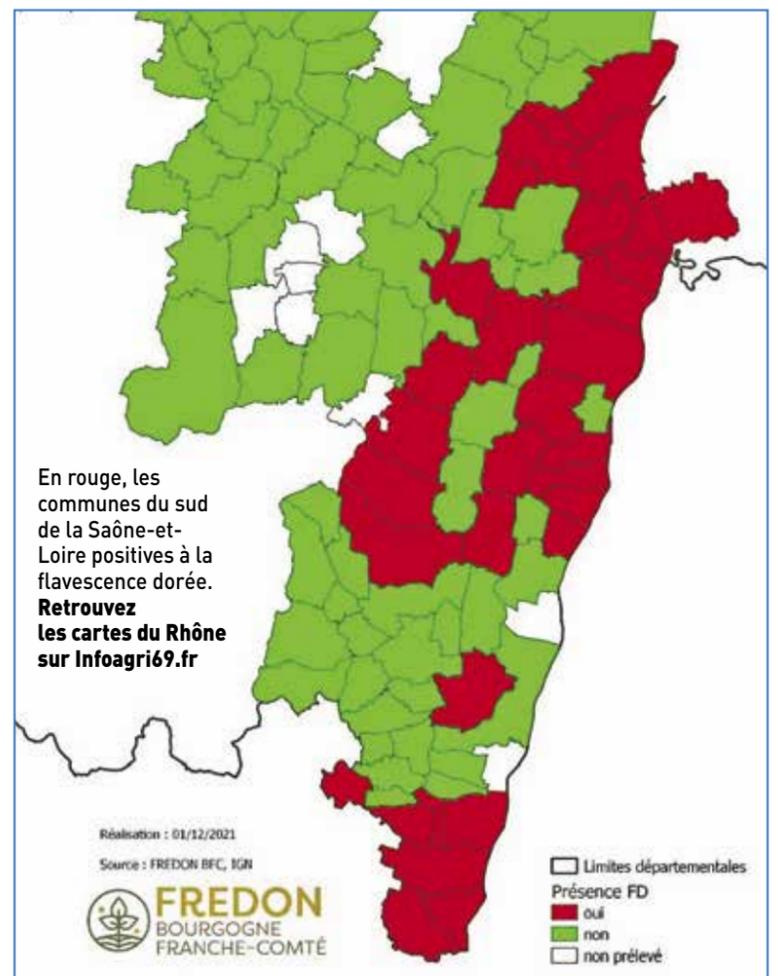
vement dans la vigne, par ailleurs ses larves sont souterraines. Le BN peut également masquer la contamination à la FD. Le bois noir est donc à prendre très au sérieux et il est demandé de procéder à l'arrachage de tout cep présentant des symptômes de jaunisse.

## La flavescence ne connaît pas de frontière

Du côté du Rhône, et donc du Nord Beaujolais, la situation progresse aussi de façon exponentielle, comme l'attestent les chiffres rapportés par Denis Bec de la Fredon Aura : dans le Rhône, 8158 ha ont été prospectés, 4441 échantillons ont été envoyés au laboratoire Agrivalys 71. 4016 parcelles sont ressorties positives à la jaunisse, « 3401 au bois noir, 615 à la flavescence dorée », et de rappeler là aussi l'historique des contaminations. Le premier foyer découvert à Lachassagne remonte à 2014. La première parcelle arrachée le fut à Létra en 2016. En 2018, le Rhône passait de cinq à 12 communes contaminées autour du foyer de Saint-Étienne-la-Varenne. Aujourd'hui, 43 communes du Rhône sont concernées, pour près de 8500 ha et des milliers de ceps contaminés. Cette année, deux parcelles vont être arrachées, plus au Sud dans le département, à Saint-Germain-Nuelles.

Françoise Thomas

Lire également nos articles sur [Infoagri69.fr](http://Infoagri69.fr)



## En brèves

### RENDEZ-VOUS TECHNIQUE / L'agroforesterie, oui, oui, oui !

Vous êtes curieux de l'agroforesterie ? Vous avez envie de parler à quelqu'un qui l'a mis en place sur son domaine ? Quelqu'un qui a expérimenté dessus ? Alors venez le 9 février au Château de Javernand à Chiroubles, échanger avec Pierre Prost, vigneron et William Trambouze, ancien conseiller de la chambre d'agriculture de l'Hérault. Pour en savoir plus : [extranet-rhone.chambres-agriculture.fr/produire-innover/viticulture-oenologie/modernisation-du-vignoble-bougetonbeaujo-bougetoncru/](http://extranet-rhone.chambres-agriculture.fr/produire-innover/viticulture-oenologie/modernisation-du-vignoble-bougetonbeaujo-bougetoncru/)

**Infos pratiques** : mercredi 9 février à 14 au Château de Javernand, 421 impasse de Javernand à Chiroubles.

✓ Contact : **Violette Sornin** : 07 88 75 20 02 ou [violette.sornin@rhone.chambagri.fr](mailto:violette.sornin@rhone.chambagri.fr).

## Découvrez les solutions « travail du sol » Boisselet chez votre concessionnaire

### La garantie d'un travail de qualité



**GIRARD & LECLERC**

Depuis plus de 30 ans au service des vignerons du Beaujolais !

La gare, 69220 **Cercié** - 04 74 66 88 00  
Montgenas, 69820 **Fleurie** - 04 74 69 47 92

## Auvergne-Rhône-Alpes



En 2021 en Auvergne-Rhône-Alpes, la fréquentation totale des hébergements touristiques a baissé de 11 % par rapport à la saison 2019. Une chute qui s'explique en partie par l'absence de la clientèle étrangère (- 41,2 %).

**ÉCONOMIE /** Le dernier trimestre 2021 a marqué un retour à la normale dans de nombreux secteurs d'emploi. L'économie de la région Auvergne-Rhône-Alpes semble s'inscrire dans une tendance positive, selon l'Insee.

### Une tendance à l'optimisme

À la troisième trimestre 2021, l'économie de la région Auvergne-Rhône-Alpes s'est résolument tournée vers une tendance positive. C'est ce qu'a annoncé l'Insee, dans sa note de conjoncture économique de janvier 2022. En région, l'emploi salarié a atteint un niveau record avec plus de 3,1 millions (M) de salariés, soit 60 000 de plus qu'en période d'avant-crise, fin 2019 (+ 1,3 %, tous secteurs confondus). « Le niveau atteint est historiquement haut et prolonge ainsi l'évolution régionale connue avant la pandémie », expliquent Frédéric Lahi et Annelise Robert, responsables conjoncture à l'Insee. Représentant 30 % de l'emploi régional, le Rhône a connu une forte hausse au dernier trimestre 2021 (+ 0,9 %), suivi de près par l'Allier (+ 0,8 %). En revanche, la Savoie a enregistré une baisse de 1,6 % de son volume d'emplois.

#### Des niveaux d'avant-crise dépassés

Toutefois, par rapport au quatrième trimestre 2019, l'ensemble des départements d'Auvergne-Rhône-Alpes ont retrouvé leur niveau d'avant-crise, avec des reprises néanmoins différentes : + 0,4 % pour la Savoie, + 0,3 % pour la Haute-Savoie ou encore + 0,7 % pour l'Ain, le Cantal et la Loire. Le Rhône et la Drôme se distinguent avec une reprise supérieure à 2 % par rapport à 2019. Le recours à l'intérim a, quant à lui, augmenté de 0,9 % au troisième trimestre, à un rythme plus faible que le niveau national (+ 1,6 %). L'emploi dans la construction est lui apparu en repli (- 0,5 %) pour cette période, tout en restant encore largement au-dessus de son niveau d'avant-crise (+ 3,6 %). Un chiffre à mettre en comparaison avec les nouvelles constructions de logements (+ 52 900 déclarées entre octobre 2020 et septembre 2021 et 64 000 autorisations de constructions), qui montrent une certaine résilience mal-

gré le contexte économique difficile. Enfin, le secteur industriel a légèrement crû (+ 0,2 %) avec 1100 postes supplémentaires créés mais loin du niveau de fin 2019 (- 0,7 %). « Les secteurs de l'agroalimentaire ainsi que celui de l'énergie sont parvenus à dépasser le niveau précédant la crise sanitaire, respectivement de 4,1 et 1,9 % », indique l'Insee.

#### Le taux de chômage reste stable

Au troisième trimestre 2021, le taux de chômage en région est resté stable par rapport au trimestre précédent et s'est élevé à 7 % de la population active (contre 8,1 % en France). Les taux varient en fonction des départements, de 4,3 % pour le Cantal à 9 % en Ardèche. Au troisième trimestre, la région Auvergne-Rhône-Alpes comptait 372 800 demandeurs d'emploi sans activité. En parallèle, 29 200 entreprises ont été créées à cette même période, un record proche de celui connu fin 2020 avec 31 000 créations. « En cumulé sur les quatre derniers trimestres, 118 500 entreprises ont vu le jour en Auvergne-Rhône-Alpes, soit 18 % de plus que le cumul annuel relevé à la fin du troisième trimestre 2020 », précise l'enquête. Toutefois, 3 000 défaillances d'entreprises ont été enregistrées entre octobre 2020 et septembre 2021 : un nombre relativement bas, qui s'explique notamment par les mesures de soutien aux entreprises mises en place par le gouvernement. Enfin, la fréquentation totale des hébergements touristiques en 2021 a baissé de 11 % par rapport à la saison 2019. Une chute qui s'explique en partie par l'absence de clientèle étrangère (- 41,2 %). De ce fait, l'activité économique des secteurs de l'hébergement et de la restauration est restée inférieure par rapport à une saison « normale », avec des replis de 17,5 à 11,8 % entre mai et août. ■

Amandine Priolet

**SYNDICALISME /** Les élus de la FRSEA Auvergne-Rhône-Alpes appellent tous les agriculteurs à reprendre en main leur destin en envoyant leur contrat aux coûts de production à l'ensemble de leurs acheteurs, y compris aux coopératives. Une occasion inédite de retrouver des perspectives.

### FRSEA Aura : « Agriculteurs, proposez des contrats, faites valoir vos droits »

Le conseil d'administration de la FRSEA Auvergne-Rhône-Alpes, qui s'est tenu le 18 janvier à Aubière dans le Puy-de-Dôme, a été largement consacré à la mise en œuvre de la contractualisation, mesure phare de la loi Egalim 2. « La contractualisation n'est pas un gros mot, elle offre une opportunité inédite aux agriculteurs d'avoir enfin leur mot à dire. La loi a ouvert des perspectives aux producteurs en gravant dans le marbre la notion de référence aux coûts de production, chacun doit s'en emparer. Cela fait cinq ans que nous bataillons pour obtenir une loi qui redonne de la capacité d'action aux agriculteurs, pour que leur travail soit rémunéré au juste prix, désormais c'est à chaque agriculteur de prendre ses responsabilités », a indiqué David Chauve, secrétaire général de la FRSEA Auvergne-Rhône-Alpes. Un seul mot d'ordre donc, celui d'inciter chaque agriculteur à proposer un contrat à son ou ses acheteurs, y compris s'il s'agit d'une coopérative comme l'a précisé Adrien Bourlez, président de la FDSEA de l'Ain : « à quand les états généraux de la coopération ? Alors qu'elle devrait être leader sur ce dossier, il n'en est rien ». Selon Jérôme Despey, invité au conseil d'administration en visioconférence, « il n'est pas question que les coopératives se soustraient aux engagements de la loi. La coopérative doit proposer un contrat sinon c'est à l'agriculteur de le faire. Le ton est donné au niveau national et nous poussons pour que cela soit appliqué ».



Michel Joux et David Chauve, respectivement président et secrétaire général de la FRSEA Auvergne-Rhône-Alpes.

#### La balle est dans le camp des producteurs

Désormais obligatoire en viande bovine notamment, la contractualisation ébranle un système à l'œuvre depuis plus de trente ans et qui, force est de constater, n'a jusqu'à présent satisfait qu'une partie de la filière. S'il faudra probablement plusieurs mois pour faire bouger les lignes, chacun est convaincu que c'est par l'implication de tous que la loi aura ou non l'effet escompté. « Il faut y aller, ce n'est pas le moment de lâcher, quitte à expliquer et réexpliquer les enjeux, en multipliant les réunions de terrain. C'est une opportunité inédite pour enrayer le déclin de la production bovine, donner de la visibilité aux jeunes et surtout sortir d'une spirale de crises successives », estime Jonathan Janichon, président de la section régionale bovine. Un sentiment partagé par Christophe Jardoux, président de la

FNSEA 03 nouvellement élu : « la balle est dans le camp des producteurs. Surtout, ne nous laissons pas enfermer dans des débats autour de la problématique du pouvoir d'achat à l'heure où sur 100 € de valeur alimentaire, seulement 6 € reviennent aux paysans. C'est indécent et ce n'est pas le sujet ! » Et de prévenir, sur les conséquences de voir passer le train sans monter à bord : « La nature a horreur du vide. Les agriculteurs ou leurs groupements de producteurs doivent envoyer leur contrat au risque de se voir voler ce droit par d'autres qui auront toujours une bonne raison de pratiquer des prix bas ».

#### Pas de contrat, pas d'effet de la loi

Pour Gérard Gallot, président de la FDSEA de la Loire, le pire des scénarios serait de constater que très peu de contrats ont été proposés par les agriculteurs : « mais enfin, nous sommes tous légitimes à demander un prix ! Quel secteur ne se soucie pas de son prix avant de faire une offre à son client ? » Il faut dire que la loi Egalim 2 remet enfin de la logique dans un secteur qui en manquait cruellement. « Ne loupions pas le coche. La loi répond aux situations en sanctionnant notamment le non-respect des indicateurs de coûts de production, à condition que les agriculteurs se saisissent des contrats et que les coopératives s'engagent dans la démarche », insiste Michel Joux, président de la FRSEA Auvergne-Rhône-Alpes. Alors, agriculteurs, vous l'aurez compris, à vos contrats ! ■

Sophie Chatenet

#### ÉGALIM 2 / Application totale... ou sanction !

« La FNSEA et JA dénoncent des comportements de certains distributeurs qui vont à l'encontre des principes mêmes de la loi Egalim 2 », ont indiqué les deux organisations syndicales le 20 janvier dans un communiqué commun. En effet, dans le cadre des négociations commerciales qui se déroulent en ce moment et qui se termineront le 28 février au soir en plein Salon international de l'agriculture, les deux syndicats agricoles reprochent aux grandes enseignes de regarder ailleurs. Il leur est reproché de ne pas tenir compte des indicateurs de coûts de production des agriculteurs et des indicateurs de marché, ni de la hausse des charges « qui atteint des sommets historiques ». Le « prix agricole, fixé à l'amont, dans un contrat commercial ou coopératif, ne peut subir aucune négociation de la part de la grande distribution », martèlent la FNSEA et JA. Rappelant que la « survie des agriculteurs et celle des industries agroalimentaires est en jeu », les deux syndicats appellent le Gouvernement à faire respecter la loi : « application totale... ou sanction ! », menacent-ils. ■

**ÉCHO DE JA /** Si Adrien Blaise ne se destinait pas à l'agriculture, il a finalement franchi le pas en rejoignant, en 2019, l'exploitation familiale, située à Mercurol dans la Drôme. Récit de son parcours.

### Retour aux sources pour Adrien Blaise dans la Drôme

Après des études de commerce à Lyon, Adrien Blaise revient finalement sur l'exploitation familiale en tant qu'ouvrier agricole pendant quatre ans. C'est là que son projet d'installation mûrit, jusqu'à ce qu'il intègre l'EARL de ses parents en mai 2019. Il s'engage alors dans une VAE (valorisation des acquis et de l'expérience), passeport pour obtenir la capacité agricole. L'exploitation située dans la Drôme était jusque-là orientée en arboriculture et viticulture. À son arrivée, Adrien convainc ses parents de convertir les vignes en bio et d'augmenter cette production. Aujourd'hui,

l'exploitation compte 20 ha de vignes, 12 ha d'abricotiers, 1 ha de cerises, 5 ha de noyers et 15 ha de céréales. Le foncier, essentiellement en location, s'étale sur quatre communes. Les vignes sont sous l'appellation crozes-hermitage, « un avantage indéniable », selon Adrien.

#### Favoriser la biodiversité

Adrien est engagé dans une démarche durable : « je souhaite continuer à diversifier notre structure (semences, fruits à coque, légumes d'hiver). Accompagné par la chambre d'agriculture, je me suis lancé dans un parcours biodiversité.

Ainsi, j'utilise des couverts végétaux (trèfles) entre les vignes pour réduire le travail du sol et développer l'éco-pâturage. Nous avons installé des nichoirs à chauve-souris et abeilles. Nous allons planter 250 m de haies en bordure des vignes pour permettre à la faune utile de se rendre sur les parcelles ». Autant d'aménagements dont les aménités positives ne sont plus à démontrer. « C'est important pour la biodiversité, mais aussi pour le tourisme, c'est plus agréable pour les saisonniers et cela participe à la communication positive sur notre métier », estime le jeune agriculteur. ■

Sophie Chatenet



Une de la semaine ; actualité ; photos, annonce et suivi d'événement, agenda, infos pratiques ... la rédaction de l'Information agricole du Rhône vous invite à rejoindre sa page Facebook et son compte Twitter.



Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux

## France



Interfel a prévu une campagne de communication, dès ce premier trimestre, pour tenter de soutenir la consommation de fruits et légumes bio qui baisse.

**FRUITS & LÉGUMES /** De nombreux chantiers attendent l'interprofession des fruits et légumes frais (Interfel). L'année 2022 sera notamment marquée par les 70 ans de son centre technique, le CTIFL.

## Interfel présente son programme pour 2022

En présentant ses vœux à la presse le 18 janvier, Laurent Grandin, président de l'interprofession Interfel, est revenu sur la conjoncture « particulière » que connaissent les fruits et légumes frais. Après un été marqué par une consommation entravée par le manque de produits et des prix élevés, la demande s'était rétablie à l'automne avant de rechuter en décembre. Ces produits sont certainement victimes d'une « idée générale d'inflation sur les produits alimentaires ». Pourtant, la hausse des prix sur les fruits et légumes frais n'est que de 0,7 % au dernier trimestre, « très loin de l'inflation alimentaire et encore plus loin de l'inflation générale ». « Les Français sont préoccupés par leur pouvoir d'achat », poursuit Laurent Grandin en évoquant la flambée des coûts de l'énergie qui pèse sur le budget des ménages. Cela se traduit notamment par la baisse de la consommation des produits bio (-10 % pour les fruits et légumes bio en octobre dernier). « Nous avons alerté sur ce risque depuis bien longtemps », rappelle le président qui déplore une politique publique qui soutient la production sans se préoccuper de la consommation.

### Le CTIFL a 70 ans

Interfel va tenter de soutenir cette consommation de fruits et légumes bio en engageant, dès ce premier trimestre, une campagne de communication. 2022 sera aussi l'année des 70 ans du CTIFL, le centre technique de la filière. Ce dernier va poursuivre les quatre chantiers engagés : la qualité des produits, la réduction des pesticides, la mécanisation et la robotisation, et la digitalisation des entreprises de l'amont à l'aval. La recherche repose sur le temps long, mais est pleine d'espoir. Ainsi, le CTIFL travaille sur les insectes stériles, une technique qui vient



Laurent Grandin, président d'Interfel.

du Canada et qui permet de diminuer la population des ravageurs dans les vergers ou dans les champs. Pour mener à bien ses travaux, il dispose d'un budget de 26 millions d'euros, dont une dotation de l'État de 4,6 millions d'euros. Julien Denormandie a annoncé récemment que cette dotation serait pérennisée. Le reste du budget provient des cotisations professionnelles. « Il faut aller plus loin et plus vite », insiste Jacques Rouchaussé, président du CTIFL. Il demande que le soutien de l'État soit équivalent à l'engagement des professionnels. « L'État doit verser un euro de dotation pour un euro de cotisation professionnelle ». Au programme de 2022, Interfel attend des progrès sur le chèque alimentaire, sur le dossier des fruits et légumes à l'école. Enfin, l'interprofession des fruits et légumes participera à l'organisation, en France, d'un colloque international sur l'obésité à la fin de l'année. ■

Actuagri

**BOVINS VIANDE /** Lors de son congrès annuel qui se tiendra à Aurillac les 2 et 3 février, la Fédération nationale bovine (FNB) compte remobiliser les éleveurs sur la contractualisation obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier.

## Contractualisation : la FNB compte remobiliser les éleveurs

Alors que la contractualisation est devenue obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier pour certaines catégories de bovins de races à viande, les responsables de la FNB (éleveurs de bovins viande, FNSEA) se sont employés le 18 janvier, lors d'une conférence de presse, à défendre la souplesse des contrats. Selon Bruno Dufayet, président de la FNB, les producteurs peuvent « signer plusieurs contrats et multiplier le nombre d'acheteurs sur le même produit ». Par ailleurs, la loi Égalim 2, qui fixe à trois ans la durée minimale des contrats, n'empêche pas de « redéfinir les clauses chaque année », estime-t-il. « Les éleveurs qui aiment bien négocier les prix le feront à la signature du contrat au lieu de le faire au départ des animaux », résume Bruno Dufayet. Et de rappeler que le syndicat « met à disposition les indicateurs » nécessaires à la rédaction des contrats (coûts de production, marché).

### « Il se signe quelques contrats »

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, les éleveurs doivent passer des contrats avec leur premier acheteur (principalement des négociants) pour les jeunes bovins, génisses et vaches allaitantes. « Les premiers contrats sont partis des cours de ferme, les éleveurs attendent les réponses », note Bruno Dufayet. « Il se signe quelques contrats, mais on n'observe pas de retours massifs », rapporte cet éleveur cantalien. Devant ces débuts timides, la FNB a démarré fin 2021 une série de réunions



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, les éleveurs doivent passer des contrats avec leur premier acheteur (principalement des négociants) pour les jeunes bovins, génisses et vaches allaitantes.

pour informer les éleveurs et « dédramatiser » ce bouleversement dans les pratiques en vigueur, selon le secrétaire général de la FNB, Cédric Mandin. Il remarque « une vraie prise de conscience » chez les éleveurs, malgré « souvent un premier temps d'hostilité en début de réunion ». En tout, l'association spécialisée prévoit de tenir « une quarantaine » de réunions départementales, auxquelles s'ajoutent des rencontres plus locales ou avec des techniciens. Bien que nécessaire, cet effort de vulgarisation auprès des éleveurs pourrait ne pas suffire à déployer la contractualisation, devant

des négociants ouvertement réticents. L'ampleur du chantier est considérable, car « moins de 2 % de la viande bovine consommée en France est produite sous contrat », rappelle la FNB. « Les contrats n'arriveront pas tout seuls, il faudra qu'on aille les chercher », lance Bruno Dufayet. Lors de son congrès les 2 et 3 février à Aurillac (Cantal), la FNB veut « remobiliser les éleveurs », d'après son président. Malgré une remontée des prix fin 2021, « il y a de la résignation dans les cours de ferme » observe-t-il. « Il faut qu'on relève la tête. »

### 125 000 vaches perdues en 2021

En 2021, le revenu mensuel moyen des éleveurs de bovins viande a légèrement progressé, à 800 € contre 700 € en 2020. Alors que la ferme France a perdu 125 000 vaches l'année dernière, « on commence à manquer d'animaux par rapport à la demande du marché », alerte Bruno Dufayet. Un argument qui étaye le message du président de la FNB, selon qui les contrats « ne vont pas servir qu'aux éleveurs, mais aussi à l'ensemble de la filière ». D'après ses mots, la FNB veut « tenter le coup de la contractualisation pour enrayer la spirale de la décapitalisation et de la perte d'éleveurs ». Comme le relève l'association spécialisée, le dernier recensement agricole a montré que le nombre d'éleveurs (toutes espèces confondues) a reculé de 31 % en dix ans. ■

Y.G.

**APCA /** Le président de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA), Sébastien Windsor, a présenté le 19 janvier ses vœux à la presse.

## Une année chargée pour les chambres d'agriculture

« Préparer chaque agriculteur à avoir une vision de moyen terme. » Telle est l'une des missions principales fixées par Sébastien Windsor à l'APCA. Les dossiers ne manqueront pas, à commencer par la réforme de la Pac, en particulier la préparation du volet des écorégimes. L'APCA met d'ailleurs un point final à une calculatrice qui aidera les agriculteurs à déterminer s'ils rentrent dans les critères, s'ils sont éligibles aux aides et quel sera leur montant. Sébastien Windsor espère que les mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) seront compatibles avec le label bas carbone. « Il est indispensable de cumuler les deux », a-t-il assuré. Engagées sur le dossier des phytosanitaires, les chambres d'agriculture entendent faire reconnaître la réciprocité des obligations en matière de zones de non-traitement (ZNT). Sur l'information des riverains, il propose de s'appuyer sur les *Bulletins de santé du végétal* pour informer sur les

périodes et créneaux pendant lesquels les agriculteurs peuvent traiter leurs cultures. « Sur la prévention individuelle, l'agriculteur pourrait utiliser son gyrophare », a proposé le président de l'APCA. Interrogé sur le dispositif « Phytosignal », Sébastien Windsor a eu une réponse tranchée : « j'y suis totalement opposé. On est ici dans la délation ».

### Des offres d'accompagnement

Très attentif au renouvellement des générations, le président de l'APCA s'est inquiété du transfert, dès 2023, des dossiers de pré-instruction des aides aux régions ce qui pourrait faire naître des différences de traitement. Sébastien Windsor souhaite que les chambres d'agriculture restent les têtes de pont et de file des offres d'accompagnement dans les régions. Il craint que la multiplication d'organismes labellisés ne vienne exacerber certains appétits financiers au détriment de la qualité des dossiers

déposés. « On nous dit souvent que l'on refuse trop de projets de jeunes non issus du milieu agricole, mais quand un jeune va dans le mur, c'est notre devoir de lui dire. S'il n'y a pas de candidats se présentant, il pourra faire jouer la concurrence. Le premier organisme dirait non, le second peut-être et le troisième pourrait dire oui, par pur clientélisme », a-t-il soutenu. Enfin, donnant quitus au premier volet du Varenne de l'eau avec la mise en place de l'assurance-récolte « qui répond à une grande majorité des enjeux », Sébastien Windsor souhaiterait compléter le décret signé en juin 2021 qui porte sur la gestion quantitative de l'eau. « Il faudrait permettre de prélever davantage en dehors des périodes de basses eaux », a-t-il indiqué. Il a par ailleurs confirmé que les diagnostics régionaux réalisés par ses services seront présentés le 1<sup>er</sup> février par le ministère de l'Agriculture. ■

C.S.



Sébastien Windsor, président de l'APCA.

## France

**CLIMAT /** Le 12 janvier, les députés ont approuvé le projet de loi sur la gestion des risques climatiques en adoptant quelques précisions suggérées par le ministre de l'Agriculture et son rapporteur, Frédéric Descrozaille.

## Risques climatiques : Les députés approuvent et amendent le projet de loi

L'Assemblée nationale a adopté le 12 janvier en première lecture, par une écrasante majorité, le projet de loi de réforme de la gestion des risques climatiques en agriculture. Au terme de six heures de débats, l'Hémicycle a incorporé au texte une vingtaine d'amendements dont les sept portés par le rapporteur Frédéric Descrozaille (LREM, Val-de-Marne).

### Tenir compte de l'offre assurantielle insuffisante

Les députés ont adopté deux amendements modifiant l'article 3 du projet de loi. Pour rappel, cet article établit que le Fonds national de gestion des risques en agriculture (FNGRA) indemniserait les pertes de récolte et de culture dites « catastrophiques », lorsqu'elles sont supérieures à un seuil qui sera fixé par décret. L'article 3 établit aussi que ce seuil ne pourra être inférieur à 30 % de la moyenne de la production annuelle de l'exploitant. Pour affiner cela, les députés ont adopté un amendement du gouvernement précisant que le niveau de l'indemnisation versée par le FNGRA prendra en compte l'insuffisance du développement de l'assur-



**Frédéric Descrozaille, rapporteur du projet de loi portant la réforme des outils de gestion des risques climatiques.**

(Libertés et Territoires, Marne), les députés ont décidé d'écrire noir sur blanc que le pool devra être créé en préservant le droit de la concurrence et la protection des données personnelles, dans le cadre du droit européen sur les ententes et des dérogations accordées au titre de la Pac.

### Le calendrier connu

Les députés ont précisé le calendrier de la réforme, prévu par l'article 12. Par un amendement de Frédéric Descrozaille, ils ont voté pour la coexistence, en 2023, des anciens contrats d'assurance (passés en 2022) et des nouveaux contrats (passés en 2023). Ainsi, concernant les anciens contrats, les exploitants pourront choisir de rester sur ces termes en 2023 ou de basculer dans le nouveau dispositif. « Dans tous les cas, les contrats seront transformés au plus tard un an après l'entrée en vigueur de la loi », indique l'exposé des motifs. En outre, les députés ont adopté une mesure « filet de sécurité » octroyant un délai supplémentaire de sept mois pour mettre en œuvre la réforme (jusqu'au 1<sup>er</sup> août 2023).

### Trois rapports à remettre

Par ailleurs, l'Assemblée nationale a demandé que le gouvernement remette au Parlement trois rapports. Le premier devra faire le point sur les seuils de subvention des primes retenus dans le cadre d'Omnibus (ces seuils doivent être définis par décret), et des seuils de pertes à partir desquels les contrats MRC seront éligibles à la subvention (aussi définis par décret). Ce premier rapport devra être remis dans les six mois après promulgation de la loi. Le deuxième rapport fera un bilan d'application de la loi au bout de quatre ans. Ce « point d'étape » prévu pour « fin 2026 » vise à savoir si la réforme permet de généraliser la MRC conformément aux objectifs du gouvernement (60 % de surfaces assurées en grandes cultures et en viticulture, 30 % en arboriculture et prairies à horizon 2030). Le troisième rapport, qui sera annuel cette fois, fera le bilan des dépenses engagées par l'État pour subventionner l'assurance MRC et indemniser les risques catastrophiques. Il contiendra aussi « les perspectives financières envisagées pour l'année suivante ». Il devra être présenté « avant le 1<sup>er</sup> septembre », en amont des discussions sur le projet de loi de finances au Parlement. Enfin, le nouvel article 5 bis permet aux coopératives agricoles de « constituer une provision comptable qu'elles pourront débiter en cas de survenance d'un aléa agricole », dans le but de soutenir les adhérents touchés, indique l'exposé des motifs. Cela concerne les aléas climatiques, biologiques, sanitaires et de volatilité des prix de marché. ■

L.M.

**ÉGALIM 2 /** Inflation, crise sanitaire, nouveau cadre législatif... Les négociations commerciales 2022 se poursuivent dans un contexte de tensions « inédit ». À cinq semaines de la fin des discussions, industriels et distributeurs campent sur leurs positions. La FNSEA passe à l'offensive.

## Les négociations commerciales s'enlisent dans une tension inédite

Les négociations commerciales sont toujours le théâtre de discordes entre industriels et distributeurs. Mais l'ampleur des tensions cette année, de l'avis de plusieurs acteurs, est « inédite ». La polémique autour de la baguette à 0,29 € chez E. Leclerc a mis en exergue la colère du monde agricole et des industries agroalimentaires. Ces dernières somment la grande distribution d'accepter leurs hausses de tarifs, particulièrement importantes cette année (entre 5 et 10 %) à cause de la flambée des coûts des matières premières, de l'énergie, des emballages et du transport et de la « non-négociabilité » des coûts des matières premières agricoles, instaurée par la loi Égalim 2. Les distributeurs, quant à eux, veulent contenir la hausse et agitent l'étendard du pouvoir d'achat pour justifier leur position. Après des années de déflation, les prix des produits de grande consommation (PGC) alimentaires devraient repartir à la hausse en 2022. Selon les prévisions de l'institut Iri, l'inflation devrait se maintenir sous la barre des 4 %. « Tous les produits ne seront pas inflationnistes. Ce seront principalement les produits avec une forte composante de matières premières dans leur prix : les céréales, les huiles, la viande ou encore les produits laitiers », analyse Emily Mayer de l'Iri.

### Des premiers retours « inquiétants »

Une hausse des prix qui devrait connaître son apogée au deuxième ou troisième semestre, après la fin des négociations commerciales au 1<sup>er</sup> mars. Les industriels alertent sur le retard pris dans les négociations. Près d'un quart des couples industriels-distributeurs n'auraient pas encore échangé selon Richard Panquialt, directeur général de l'Ilec (l'association des marques de grande consommation). Du côté de ceux qui ont amorcé les discussions, « les premiers retours de la grande distribution sont extrêmement inquiétants, il y a un écart phénoménal entre les besoins des industriels et ce que veulent les distributeurs. Si ça ne bouge pas très vite, on



**La FNPL (producteurs laitiers, FNSEA) a lancé un appel à la mobilisation « pour aller à la rencontre des Français dans tous les magasins pour une opération #TransparenceGMS » et faire pression sur les distributeurs pour qu'ils acceptent les hausses de tarif « légitimes » demandées par les industriels.**

va droit dans le mur », affirme Richard Panquialt, assurant que « les industriels ont déjà pris sur leurs marges dans leurs demandes de hausses ». Devant les sénateurs, le 19 janvier, Michel-Edouard Leclerc a précisé que son groupe fera « passer les hausses nécessaires » sur les prix alimentaires sans toutefois quitter sa posture de « défenseur » du pouvoir d'achat. « Nous allons vers une inflation que nos consommateurs ne pourront pas absorber », a déclaré le président du comité stratégique des enseignes E. Leclerc. « Nous sommes d'accord pour appliquer des hausses de tarifs dès lors que celles-ci sont justifiées », abonde le groupe Carrefour. Il assure qu'il va « respecter la loi » et « poursuivre les négociations avec discernement envers les PME utilisant des matières premières agricoles françaises et envers ceux qui font le choix de la transparence et du ruissellement ». De la transparence : la demande revient souvent de la part des distributeurs. Michel-Edouard Leclerc souligne par exemple que 90 % des fournisseurs des magasins E. Leclerc ont opté pour le recours à un tiers de confiance afin de « certifier au terme de la négociation » que celle-ci n'a pas porté sur la part du coût de la matière première agricole, comme le prévoit la loi Égalim 2. Les

deux autres options sont de présenter le prix unitaire ou le prix total des matières premières dans les CGV (conditions générales de vente). « Les industriels n'ont pas choisi la transparence », en conclut Michel-Edouard Leclerc.

### La FNSEA passe à l'action

Du côté de l'amont agricole, la présidente de la FNSEA, Christiane Lambert, défend les marges des industriels et dénonce les stratégies des distributeurs pour « contourner » les règles des négociations et la loi Égalim 2. « Je voudrais des caméras dans les box des négociations car il s'y passe des choses insensées », a-t-elle déclaré sur BFM Business le 14 janvier. Elle assure que certains industriels reçoivent des propositions de tarifs à « moins 2-3 % ». Tout en légitimant les inquiétudes des consommateurs sur leur pouvoir d'achat, elle juge « inacceptables » les baisses demandées par les distributeurs. « Nous aurons sûrement besoin d'aller les titiller un peu dans les rayons », a-t-elle laissé entendre à l'occasion des vœux du syndicat à la presse, le 11 janvier. C'est chose faite. La section lait du syndicat a lancé un appel à la mobilisation pour « aller à la rencontre des Français dans tous les magasins » ■

J.G.

**ÉVÈNEMENT /** Le 18 janvier, les co-organisateur (Ceneca et Comexposium) ont confirmé la tenue du Salon international de l'agriculture. Il aura bien lieu à Paris du 26 février au 6 mars.

## Le Salon de l'agriculture maintenu

« Le Salon International de l'Agriculture 2022 se tiendra. C'est un temps fort très attendu, non seulement de la part de la grande famille agricole, mais aussi des citoyens, de nos responsables politiques et des médias », ont indiqué le 18 janvier les deux co-organisateur : le Centre national des expositions et concours agricoles (Ceneca) et Comexposium. En effet, de nombreuses incertitudes pesaient sur le déroulement de ce grand rendez-vous annuel de la plus grande ferme de France à Paris. La recrudescence du Covid-19 avait poussé les représentants du gouvernement à rencontrer les organisateurs. Chacun affichait sa volonté de



faire de ce 58<sup>e</sup> Salon international de l'agriculture, le salon des retrouvailles. « À date, les principaux axes en cours de travail sont les suivants : port du masque et passe vaccinal obligatoires, ventilation optimisée des pavillons, et organisation des conditions nécessaires à des consommations et dégustations selon la réglementation actuelle en vigueur », précise le communiqué commun qui ajoute qu'en parallèle, un suivi très strict sera mis en place avec des référents Covid-19 par zones du salon et une

cellule sanitaire spécifique. À ce stade, aucune jauge n'est requise. ■

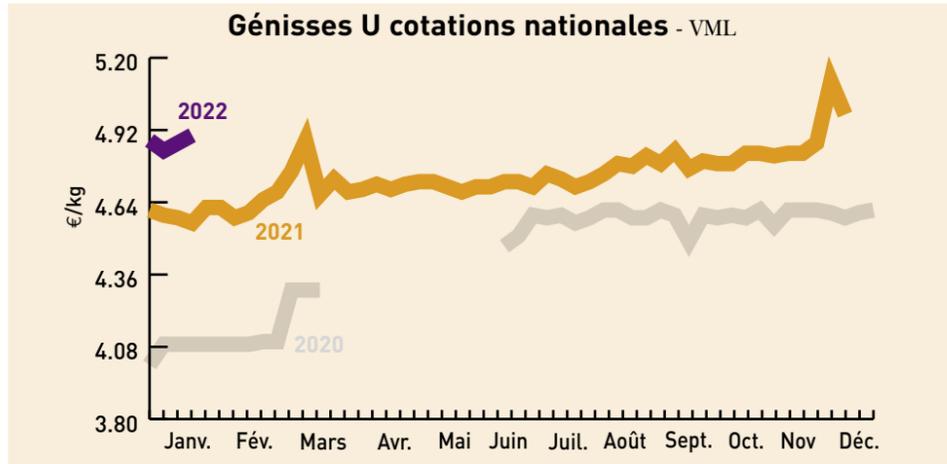
C.S.

# Cours et marchés

## Bovins

Gros bovins vifs (prix moyen en kg carcasse)		Les marchés en Sud-Est Centre			
Marchés	cat.	Laissac 25/01/2022	Bourg-en-Bresse 25/01/2022	St-Christophe-en B. 19/01/2022	National 17/01 au 23/01/22
Vaches viande (V)	U	4,40 € →		4,50 € →	4,88 € →
	R	3,95 € →	4,15 € ↗	4,30 € →	4,42 € ↗
	O	3,65 € ↗	3,75 € ↗		3,98 € ↗
Vaches mixte (M)	R	3,75 € ↗	-	-	(R-) 3,86 € ↗
	O	3,60 € ↗	3,55 € ↗	-	(O+) 3,84 € ↗
Vaches lait (L)	O	3,45 € ↗	-	-	(O=) 3,81 € ↗
	P	3,30 € ↗	3,25 € →	-	(P+) 3,67 € ↗
Génisses VML	U	-	4,60 € →	4,70 € →	4,90 € ↗
	R	3,70 € →	4,10 € →	4,45 € →	4,48 € ↗
	O	3,50 € ↗	3,50 € →		3,88 € ↗
Taureaux VML	URO	3,25 € →	3,15 € ↗	3,45 € ↗	(U=) 3,60 € ↗

VML : viande, mixte, lait



Marché de Moulin-Engilbert du 18/01/2022		Marché de Sancoins du 19/01/2022	
[prix moyen en kg carcasse]			
<b>Génisses</b>	U	R	
24 à 36 mois	2,57 €	-	2,56 €
<b>Vaches charolaises</b>			
- 5 ans	2,43 €	2,12 €	2,32 €
5 à 10 ans	2,34 €	2,08 €	2,50 €
+ 10 ans	2,18 €	1,91 €	2,23 €

Broutards (6 à 12 mois, prix au kg vif)		Marché de Bourg-en-Bresse du 25/01/2022	
U			
<b>Charolais</b>			
Mâles légers de 250-300 kg	2,80 €		2,60 €
Mâles légers de 300-350 kg	2,75 €		2,50 €
Mâles légers de 350-400 kg	2,75 €		2,55 €
Femelles légères de 250-300 kg	2,80 €		2,60 €
Femelles légères de 300-350 kg	2,80 €		2,60 €
Femelles légères de 350-400 kg	2,70 €		2,45 €
<b>Croisés charolais</b>			
Mâles légers de 250-300 kg	2,75 €		2,40 €
Mâles légers de 300-350 kg	2,65 €		2,30 €
Mâles légers de 350-400 kg	2,65 €		2,30 €
Femelles légères de 250-300 kg	2,75 €		2,15 €
Femelles légères de 300-350 kg	2,70 €		2,15 €
Femelles légères de 350-400 kg			

Tendance : Cours en hausse.

Broutards charolais (6 à 12 mois, au kg vif)		Marché de St Christophe-en-Brionnais du 19/01/2022	
U (mini-maxi)			
<b>Mâles légers</b>			
250-300 kg	2,71-3,11 €		2,57-2,70 €
300-350 kg	2,70-2,98 €		2,44-2,61 €
350-400 kg	2,71-2,96 €		2,52-2,56 €
<b>Femelles légères</b>			
250-300 kg	-		-
300-350 kg	2,71-2,98 €		2,44-2,70 €
350-400 kg	-		-

Tendance :

Broutards charolais (6 à 12 mois, au kg vif)		Marché de Moulin-Engilbert du 18/01/2022	
U (mini-maxi)			
<b>Mâles</b>			
250-300 kg			2,76-2,90 €
300-350 kg	2,86-3,02 €		-
350-400 kg	2,78-2,94 €		2,73-2,82 €
400-450 kg	2,77-2,87 €		-

Tendance :

Bovins destinés à l'engraissement (prix au kg vif départ exploi.)		Dijon 17/01 au 23/01/2022		
E				
<b>Mâles 6-12 mois</b>				
300 kg	-	-	-	-
350 kg	-	2,78 €	-	-
400 kg	-	2,76 €	-	-
<b>Mâles 12-24 mois</b>				
450 kg	-	2,65 €	-	-
<b>Femelles 6-12 mois</b>				
270 kg	-	2,70 €	-	-
<b>Femelles 12-24 mois</b>				
400 kg	-	2,70 €	-	-

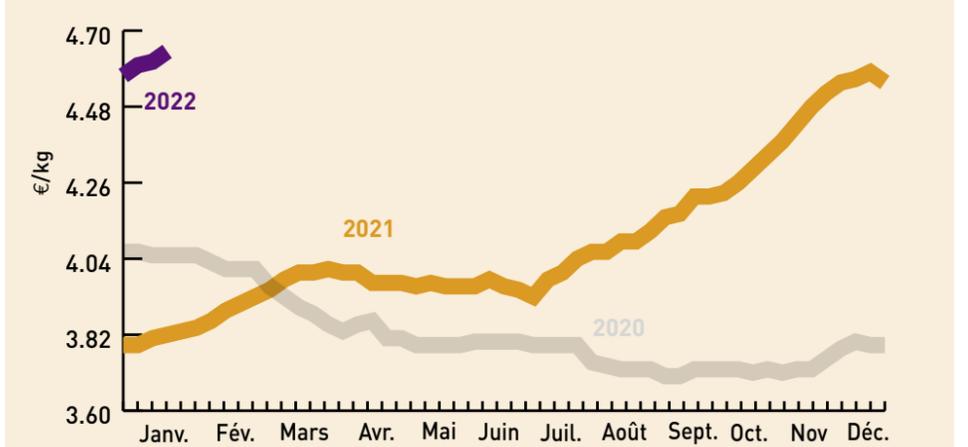
Tendance : Baisse de l'offre et bonne demande qui tirent les prix vers le haut.

### Gros bovins morts entrée abattoir (en euros/kg net, frais de transport inclus)

Cotations du Bassin Centre-Est du 17/01 au 23/01/22							
Jeunes bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	4,64 €	4,48 €	-	-	-	-
Races mixte	-	-	3,89 €	3,86 €	3,85 €	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	4,63 €	4,51 €	4,44 €	4,11 €	-	-	-
Charolaise - 10 ans +350 kg	4,61 €	4,49 €	4,44 €	-	-	-	-
Limousine - 10 ans +350 kg	-	4,68 €	4,52 €	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	3,84 €	3,80 €	-	-
Races lait	-	-	-	-	3,67 €	3,60 €	3,57 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+		
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-	-
Viande +350 kg	4,93 €	4,69 €	4,57 €	4,45 €	-	-	-

Tendance : La faiblesse de l'offre fait progresser les cours.

### Jeunes bovins entrée abattoirs U = Viande hors BI/Parth



### Gros bovins morts entrée abattoir (en euros/kg net, frais de transport inclus)

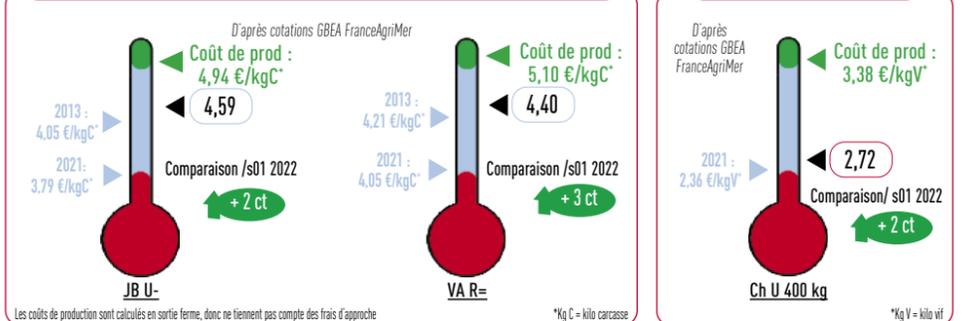
Cotations du Bassin Grand Sud du 17/01 au 23/01/22							
Jeunes bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	4,69 €	4,69 €	4,67 €	-	-	-	-
Vaches	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	5,17 €	5,02 €	4,68 €	4,61 €	-	-	-
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	4,56 €	4,49 €	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	3,83 €	3,81 €	-
Races lait	-	-	-	-	-	3,60 €	3,55 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+		
Viande + 350 kg	4,96 €	4,84 €	4,71 €	4,54 €	-	-	-

Tendance : Application du réseau.

### Indicateurs de marché : semaine 02 du 10/01 au 14/01/2022



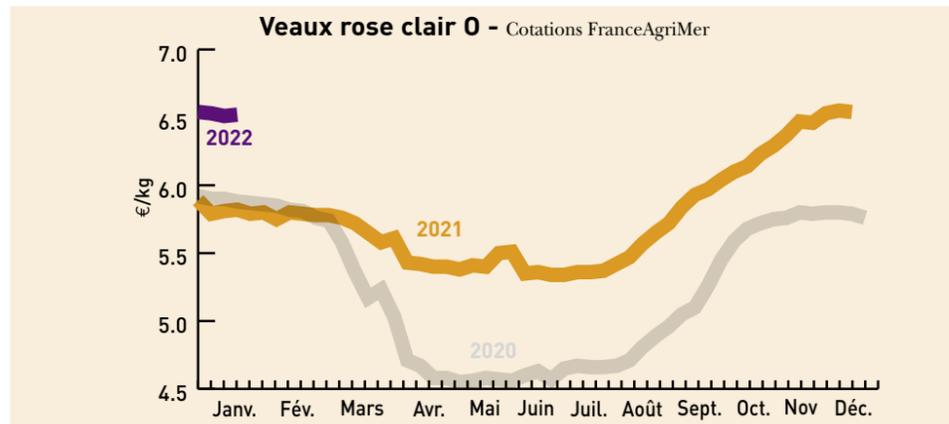
### Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs



## Cours et marchés

## Veaux

Veaux de boucherie (kg net entrée abattoir) Cotations nationale FranceAgriMer du 17/01 au 23/01/2022				
Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	9,45 €	-	-
U	-	7,91 €	6,48 €	-
R	-	6,95 €	5,05 €	-
O	-	6,52 €	4,90 €	4,04 €



Jeunes veaux (prix min-maxi en euros)	Marchés régionaux du 24/01 au 25/01/2022			
	Mâles croisement	Femelles croisement	Mâles Montbéliard	Laitiers mâles
St Laurent-de-Chamousset (veau de 10 j à 4 sem) Supérieure/Élevage (min-max)			205-280 €	435-490 €
Saint Étienne (veau 45-50 kg - Mixte)	150-230 €	100-160 €	40-80 €	10-30 €
Saint Étienne (veau 50-60 kg - Mixte)	300-380 €	180-270 €	50 à 65 kg 100-170 €	40-60 €
Saint Étienne (Supérieur élevage)	400-480 €	300-370 €	200-250 €	60-110 €
Bourg-en-Bresse (veau 45-50 kg - engrais)	120-200 €	90-140 €	50-90 €	10-30 €

## Caprins

**Chevreau vif** (prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif) Cotations FranceAgriMer du 17/01 au 23/01/2022

Poids	Prix moyen	Variation	
		Valeurs	%
8 à 11 kg	3,29	- 0,19	- 5,78

Reconduction de la cotation.

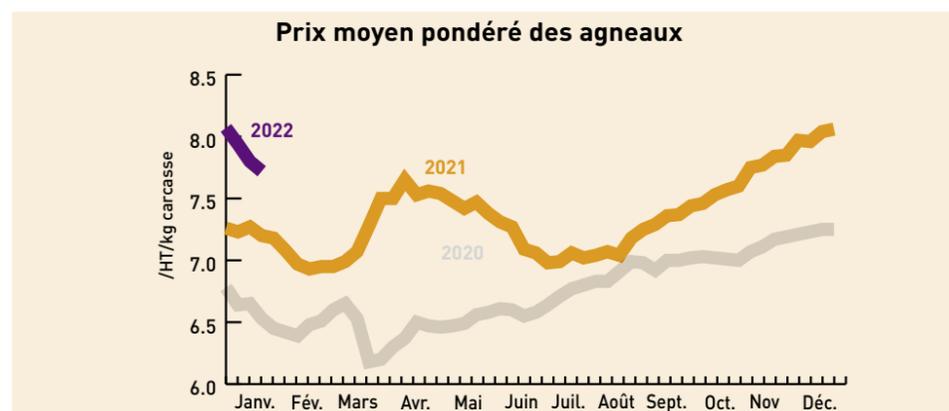
## Ovins

(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse [5<sup>e</sup> quartier inclus]) Cotations FranceAgriMer du 17/01 au 23/01/2022

Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 - 16 kg	-	8,01 €	7,57 €
Couvert	16 - 19 kg	8,34 €	7,93 €	7,42 €
Gras	13 - 16 kg	-	-	-
Gras	16 - 19 kg	-	-	-

**Prix moyens pondéré** (entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse [5<sup>e</sup> quartier inclus]) Cotations FranceAgriMer du 17/01 au 23/01/22

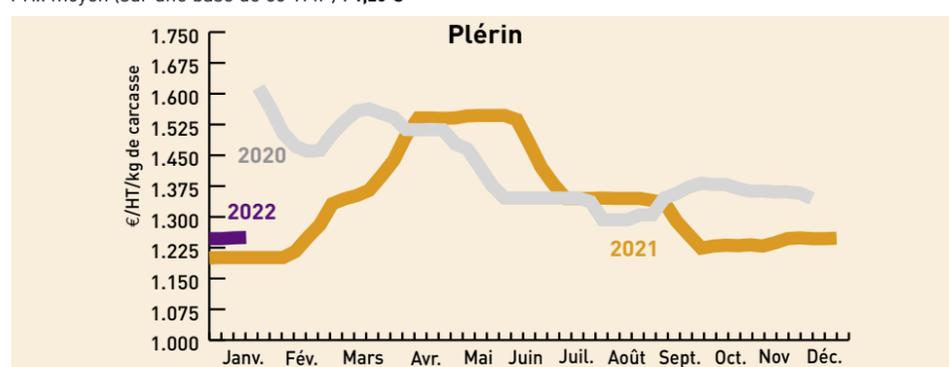
Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis
7,72 € (- 0,08)	8,37 (- 0,16)



## Porcins

**Porcs charcutiers cadran de Plérin (4 742 porcs présentés)** Cotations du lundi 24 janvier 2022

Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : 1,25 €



**Porcs abattus en Rhône-Alpes** Cotations FranceAgriMer du 14/01/22 au 20/01/2022  
1,57 €/carcasse euros

## Fruits et légumes

unité : le kg* [*] unité utilisée sauf mention contraire	Cotations du		
	Lyon 25/01/2022	Avignon-Cavaillon 20/01/2022	Rungis 25/01/2022
Ail violet sec France cat I 60-80 mm	5,50 €	5,50 €	5,80 €
Bette France plateau	1,55 €	1,60 €	-
Carotte France cat.I sac 10 kg	0,55 €	-	0,55 €
Carotte France cat.I colis 12 kg	0,75 €	0,95 €	0,65 €
Céleri rave France	1,10 €	1,45 €	1,05 €
Chicorée frisée France cat.I colis de 10 (la pièce)	1,62 €	1,70 €	(les 8) 14,00 €
Chou blanc France cat.I	0,75 €	(les 6) 9,00 €	0,80 €
Chou fleur France couronné cat.I gros (les 6 pièces)	9,50 €	(les 6) 11,40 €	(les 6) 8,50 €
Chou frisé France cat.I	0,85 €	(les 6) 8,40 €	-
Chou rouge France cat I	0,80 €	(les 6) 9,10 €	0,80 €
Courge Buttermut France cat I	0,95 €	1,00 €	0,90 €
Courge Potimarron France	1,20 €	1,50 €	1,40 €
Endive France extra colis 5kg	1,20 €	1,75 €	1,20 €
Kiwi Hayward France cat I 85-95 g (33 fruits) colis	2,90 €	(30 fruits) 3,30 €	3,00 €
Laitue Feuille de chêne blonde France cat.I colis de 12 (la pièce)	0,70 €	0,80 €	(les 12 p) 10,00 €
Laitue Feuille de chêne rouge France cat.I colis de 12 (la pièce)	0,85 €	0,85 €	(les 12 p) 12,00 €
Laitue pommée France cat.I colis de 12 (la pièce)	0,70 €	0,75 €	(les 12 p) 10,00 €
Mâche blonde France	6,50 €	-	6,80 €
Mâche Coquette France barq.150 g (les 150g)	1,20 €	-	1,10 €
Navet rond violet France	1,25 €	1,50 €	1,30 €
Noix AOP Grenoble sèche France cat I + 30 mm	4,00 €	4,15 €	4,00 €
Noix AOP Grenoble sèche France cat I + 32 mm	4,40 €	-	4,20 €
Noix AOP Grenoble sèche France cat.I +34mm	4,60 €	-	4,60 €
Poireau France cat.I 10kg	0,95 €	1,25 €	0,90 €
Persil frisé France	2,70 €	0,70 €	2,50 €
Poire Doyenne du comice France cat.I 75-80mm plateau 1 rg	2,70 €	-	-
Poire Doyenne du comice France cat.I 80-85mm plateau 1 rg	2,90 €	-	3,00 €
Pomme Chantecler France cat.I 150/180 g caisse litée	1,15 €	-	-
Pomme Chantecler France cat.I 170/220 g plateau 2 rg	1,40 €	-	-
Pomme Chantecler France cat.I 201/270 g plateau 1 rg	1,90 €	2,25 €	1,90 €
Pomme De Terre Chair Ferme Celtiane France lavée cat.I carton 12,5kg	0,98 €	-	0,80 €
Pomme de terre chair ferme Charlotte France cat.I carton 12,5kg	0,90 €	-	0,80 €
Pomme Gala France cat I 136/200 g	0,95 €	-	1,10 €
Pomme Gala France cat.I 170/220 g plateau 2rg	1,10 €	-	-
Pomme Gala France cat.I 201/270 g plateau 1rg	1,50 €	1,80 €	1,60 €
Pomme Golden France cat.I 136/200 g caisse vrac	0,90 €	-	-
Pomme Golden France cat.I 170/220 g plateau 2rg	1,10 €	-	1,40 €
Pomme Golden France cat.I 201/270 g plateau 1rg	1,50 €	1,90 €	-
Pomme Granny Smith France cat. I 201/270 g plateau 1 rg	1,50 €	-	1,50 €
Potiron Muscade France	0,78 €	-	0,70 €
Radis demi-long France (la botte)	0,90 €	-	1,10 €
Radis noir France (la pièce)	0,90 €	(long) 0,75 €	-
Rutabaga France	1,40 €	1,85 €	-
Tomate ronde France grappe extra colis 10kg	3,00 €	3,30 €	-
Topinambour France	1,60 €	2,10 €	-

## Vins des Côtes du Rhône

**Enregistrement des transactions vrac** Cumuls du 14/01/22 au 20/01/2022

AOC	Mill.	Volume (hl)	Prix moyen	Prix moyen millésime cumulé	Volume campagne tout millésime
<b>Côtes-du-rhône régional</b>	-	25 642			315 626
Rouge millésime	2021	19 152	162,7 €	154,4 €	
Rosé millésime	2021	1 500	152,8 €	151,4 €	
Blanc millésime	2021	1 360	185,7 €	180,3 €	
Blanc conventionnel	2021	371	184,0 €	171,4 €	
<b>Côtes du Rhône Village</b>		5 368			44 919
CDR Villages sans NG		2 936			29 945
Condrieu		11			180
Blanc millésime	2021	11	ns	1 558,1 €	
Côte-Rôtie	2021	57			691
Rouge millésime	2021	56	ns	1 726,0 €	
Crozes-Hermitage	2021	291			3 316
Rouge conventionnel	2021	149	ns	563,2 €	
Saint-Joseph	2021	223			1 751
Rouge millésime	2021	133	720,6 €	716,8 €	

## Vins du Beaujolais

**Ventes en vrac au négoce** Période arrêtée au 21 janvier 2022

Appellation	Millésime	Cumul (ens. du millésime)		Évolution (comp. même période camp. précéd.)	
		Volume hl	Cours €/hl	Volume hl	Cours €/hl
Brouilly	2021	22 546	401,99	3%	67%
Chénas	2021	2 294	373,17	98%	48%
Chiroubles	2021	2 496	380,30	75%	56%
Cote de Brouilly	2021	4 313	400,23	28%	60%
Fleurie	2021	16 606	403,59	42%	44%
Juliéas	2021	9 680	401,47	107%	54%
Morgon	2021	25 090	409,23	116%	38%
Moulin à Vent	2021	7 213	496,29	88%	43%
Régnié	2021	7 244	357,07	25%	63%
Saint-Amour	2021	6 748	450,79	22%	32%
<b>Villages Rouges nouveaux</b>	<b>2021</b>	<b>34 169</b>	<b>303,07</b>	<b>-18%</b>	<b>54%</b>
Villages Rouges	2021	36 513	327,17	-26%	93%
<b>Beaujolais Rouges nouveaux</b>	<b>2021</b>	<b>67 645</b>	<b>285,37</b>	<b>11%</b>	<b>46%</b>
Beaujolais Rouges	2021	26 213	303,94	-19%	106%

## Conjoncture

**COMMERCE /** En raison d'un contexte diplomatique tendu entre Paris et Alger, les exportations de blé vers l'Algérie subissent actuellement un coup d'arrêt. Elles atteignent 1,154 million de tonnes (Mt) de blé tendre à mi-campagne, contre 4 Mt pour une année entière normale.

### L'export de blé vers l'Algérie cale

Le 12 janvier dernier, FranceAgriMer a révisé à la baisse les exportations de blé tendre vers l'Algérie, faisant gonfler des stocks au plus haut depuis dix-sept ans. Selon l'office, 9 Mt (contre 9,2 Mt le mois précédent) sont prévues en 2021-2022

à destination des pays tiers. La campagne connaît « un démarrage tardif », a expliqué le chef de l'unité grains

et sucre, Marc Zribi, citant du retard à la récolte. Mais pour les professionnels, c'est surtout le « ralentissement » des livraisons vers l'Algérie qui soulève le plus d'interrogations. Elles atteignent 1,154 Mt de blé tendre à mi-campagne, sachant que le volume « classique » est

d'environ 4 Mt sur une année entière. Une situation politique « complexe » entre Paris et Alger est évoquée par Marc Zribi quand la presse rapporte des tensions diplomatiques entre les deux pays. Cette perte de débouchés « pourrait être en partie compensée par de nouveaux volumes en Égypte, au Maroc ou en Chine », considère-t-il. Après 60 000 t conclues fin

décembre avec l'Égypte, « plusieurs bateaux » sont attendus par les opérateurs sur la deuxième partie de campagne, rapporte FranceAgriMer. D'importants stocks de report sont toutefois prévus, à 3,6 Mt (contre 3,5 Mt en décembre), du jamais vu depuis 2004-2005. ■



La perte de débouchés « pourrait être en partie compensée par de nouveaux volumes en Égypte, au Maroc ou en Chine », estime Marc Zribi de FranceAgriMer.

### 9 Mt

Exportation de blé tendre vers les pays tiers en 2021-2022

**VITICULTURE /** La baisse de la consommation de vin de l'Union européenne, chiffrée à 2,4 % par an sur la dernière décennie, devrait se limiter à 0,2 % sur la période 2020-2031, a dévoilé la Commission européenne dans son dernier rapport sur les perspectives à moyen terme.

### La baisse de la consommation de vin dans l'Union européenne va ralentir

22 litres par habitant. C'est la consommation de vin que devrait afficher l'Union européenne en 2031, soit 0,4 litre de moins par rapport à 2020, estime la Commission européenne. Plus spécifiquement, l'utilisation domestique de vin dans l'Union européenne devrait atteindre 123 millions d'hectolitres (Mhl) en 2031 contre 125 Mhl en 2020. Cette baisse n'est que partiellement compensée par une légère hausse de l'utilisation de la production vinifiée pour d'autres usages comme la distillation et la production de produits transformés. De son côté, la production de vin de l'Union européenne pourrait baisser à 149 Mhl (-0,2 % par an) d'ici 2031, estime l'exé-

cutf européen. La superficie totale de l'Union européenne couverte par des vignobles devrait rester stable, avec une part croissante pour les vins sous indication géographique ou biologique avec des rendements moyens potentiellement plus faibles. Sur le plan international, après une forte baisse en 2019-2020 en raison de la pandémie de Covid-19, les exportations de vin de l'Union européenne ont atteint un niveau record en 2020-2021 (30 Mhl pour près de 15 milliards d'euros). D'ici 2031, elles devraient continuer à croître pour atteindre 32,2 Mhl (+0,5 % par an) grâce à la forte demande pour les vins sous indication géographique et les vins effervescents en général. ■



L'utilisation domestique de vin dans l'Union européenne devrait atteindre 123 millions d'hectolitres (Mhl) en 2031.

**VIANDE DE SYNTHÈSE /** Les ventes de substituts de viande à base de végétaux en France ont augmenté de 16 % entre novembre 2020 et novembre 2021, et représentent désormais un marché de 105 millions d'euros, selon une étude dévoilée par Kantar.

### Le marché français des similis de viande végétale repart à la hausse

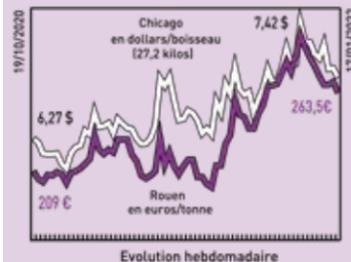
D'après les chiffres de l'institut Kantar, 16 % des Français déclarent avoir acheté des substituts de viande à base de végétaux au moins une fois en 2021. Après un net ralentissement en 2019, les ventes repartent à la hausse « avec l'arrivée de nouveaux intervenants » attirés par un marché prometteur encore peu développé en France, observe Benjamin Hamel de NielsenIQ. Sur ce marché, la marque Herta représente à elle seule plus de la moitié des ventes. Mais de jeunes start-ups comme « La Vie » ou « HappyVore » (ex-Nouveaux fermiers) viennent concurrencer les industriels français et les marques distributeurs dans les rayons. L'arrivée du poids lourd américain Beyond Meat pourrait aussi

attirer de nouveaux consommateurs. La marque affirme que « la France est un élément important de sa stratégie de croissance à long terme en Europe ». Spécialiste des similis-burger et des similis-saucisses, Beyond Meat a vu son cours chuter de moitié entre juillet et décembre, du fait d'un important ralentissement général des ventes de similis de viande sur le marché américain et de l'arrivée de nouveaux concurrents. Une baisse conjoncturelle, rapporte une note d'Unigrains, après une année 2020 marquée par une explosion des ventes en grande distribution. Selon la banque Barclays, les similis de viande pourraient représenter 10 % du marché mondial d'ici 2030. ■



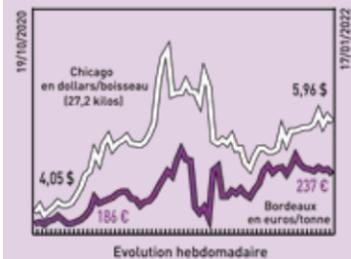
16 % des Français déclarent avoir acheté des substituts de viande à base de végétaux au moins une fois en 2021.

### BLÉ / De nouveau en baisse



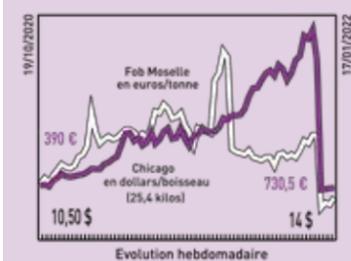
Les cours du blé tendre en France se sont repliés du 10 au 17 janvier, dans le sillage des marchés à terme européen et états-unien. Si la demande reste soutenue à l'échelle mondiale, les rapports de l'USDA et de FranceAgriMer ont pesé sur les cotations. L'USDA a estimé le stock mondial de blé de fin de campagne 2021/2022 à 279,9 Mt (278,7 Mt le mois dernier). En France, FranceAgriMer attend des stocks français à 3,647 Mt (3,508 Mt en décembre), conséquence directe de la baisse des exportations à 16,84 Mt pour la campagne 2021/2022 (contre 17,11 Mt il y a un mois). ■

### MAÏS / En perte de vitesse



Les prix du maïs sur le marché physique français se sont effrités d'une semaine à l'autre dans le sillage des contrats Euronext et CBOT. Le rapport USDA du 12 janvier a été baissier, relevant les stocks états-unien de 193 millions de boisseaux (Mbu) en décembre à 140 Mbu en janvier. La production argentine a peu évolué, de 54,5 Mt à 54 Mt sur la période. Celle du Brésil a été abaissée, de 118 Mt à 115 Mt. Les stocks mondiaux régressent de 2,4 Mt d'un mois sur l'autre, à 303,1 Mt. La vague de chaleur frappant le Brésil et l'Argentine pourrait dégrader les chiffres de l'USDA. ■

### COLZA / En baisse



Les cours du colza sur Euronext et sur les marchés physiques en France ont perdu du terrain. La semaine a été agitée, alternant des baisses et une hausse avant de reculer à nouveau. L'oléagineux européen a subi les évolutions de ses pairs sur les autres marchés internationaux mais aussi celles du pétrole et du dollar. Les cours du soja à Chicago ont d'abord eu tendance à progresser au vu de la baisse des prévisions de récoltes au Brésil par l'USDA. Les opérateurs de marché ont ensuite choisi de faire baisser les prix, des pluies étant annoncées sur le Brésil et l'Argentine. ■



# Annonces régionales

**ACHAT ET VENTE** de foin, luzerne et paille.  
**LOCATIONS** de camions avec chauffeurs.  
**Ets FRANÇOIS**  
04 76 64 92 52 ou 06 07 58 47 43  
**FRANÇOIS Transport**

**01** - Agriculteur vend luzerne certifié bio bottes haute densité prix en fonction de la qualité 115 et 135 euros HT la tonne de disponible tarif départ ferme.  
☎ 06 88 73 70 73

**01** - Vends bon foin + regain enrubbage BR prairie temporaire + permanente.  
☎ 06 74 18 42 54

**01** - Vends bottes d'enrubannage certifié bio en balles rondes 70 euros la tonne.  
☎ 06 81 87 23 48

**01** - Vends luzerne bottes diam 120 très bonne qualité.  
☎ 06 77 82 95 33

**21** - Vends 130 T. luzerne bio, andaineur à tapis, pressage en coupe, format 120 x 90, 8 ficelles, 180 euros la tonne (0305).  
☎ 06 07 49 13 48

**26** - Vends foin récolte 2021 balle 120.  
☎ 06 37 17 95 24.

**26** - Vends luzerne récolte 2021 2e et 3e coupe de très bonne qualité en bottes rondes 120X120.  
☎ 06 67 83 09 18

**38** - Vends foin balles rondes récolte 2021 1.2 coupe TBQ - Paille balles rondes livraison possible.  
☎ 06 62 83 04 91

**ATC BOIS**  
**ACHÈTE NOYERS ET DIVERS**  
ATC BOIS - 38260 Marcellolles  
Thierry CHATENAY  
06 47 37 80 07

**38** - Agriculteur vend paille et foin bottes rectangulaires livraison à partir de 7 tonnes.  
☎ 06 07 33 77 17

**38** - Vends foin balles rondes 120.  
☎ 06 32 63 50 72

**39** - Vends foin balles rondes secteur Arc et Senans.  
☎ 06 15 26 60 79

**42** - Vends foin 2021 en bottes rondes très bonne qualité  
☎ 06 24 46 10 75

**69** - Vends pommes de terre Marabelle.  
☎ 06 38 05 65 50

**69** - Vends carottes oignons P de T. Monalisa en palox de 400 kg - Poireaux en palox de 100 kg exel. qual.  
☎ 06 60 18 89 25

**74** - Vends foin bottes carrées hauteur 70 et 90. Vends regain balles rondes.  
☎ 06 21 39 02 96

## Fourrage

**03** - Vends foin 2021 bonne qualité bottes carrées 500 kg 100 euros.  
☎ 06 86 98 91 85 - 06 07 66 11 26

**18** - Vends foin récolte 2021, départ ferme, prairies naturelles, prairies temporaires, 2 catégories de foin dont 1ère excellente qualité et 2e qualité moyenne, stockage à l'abri, bottes rectangulaires 250 x 120 x 90.  
☎ 06 23 87 29 52

**18** - Vends foin, récolte 2021, 1ère et 2e coupe de très bonne qualité, paille, blé et orge. Livraison possible.  
☎ 06 10 78 30 21

## LA SCIERIE FOREST

**ACHÈTE NOYERS ET AUTRES FEUILLUS**  
Tel. 04 76 38 30 52  
38160 CHATTE

**21** - Vends paille de qualité en Bourgogne, prix départ : 80 euros/tonne, possibilité transport (0202)  
☎ 06 85 73 22 68

**26** - Vends foin bottes rectang 70X120X200 et BR 120X120. Luzerne 1er, 3e et 4e coupe en BR 120X120. Luzerne 2e coupe BRectang 70X120X200. Grosse qtité livraison possible rayon 20 kms maxi.  
☎ 06.83.48.29.67

**38** - Vends foin 2021 regain diam 130 10 bottes carré de paille luzerne 2ème coupe diam 90 120.  
☎ 06 88 55 01 48

**42** - Mais épis irrigué à vendre, top qualité, indice 420 à fort potentiel de grain. MS à 66,3 %, analyse pdt disponible.  
☎ 06 47 61 45 50

**69** - Vends paille bottes rectangulaires, pressées sèche et luzerne. Livraison à partir de 10 tonnes.  
☎ 04 74 00 30 70

**69** - Vends foin balle ronde 20 bottes environ - Herse 4 compartiments 3.20 m.  
☎ 04 74 26 32 89  
ou ☎ 06 41 39 38 81

**73** - Vends 600 bottes foin 15/17 kg + 16 balles carrées regain B qualité 2021.  
☎ 06 73 05 60 43

**88** - Vends foin bio de prairies naturelles 2021 récolte en bonnes conditions.  
☎ 06 83 00 62 71

## Propriété

**47** - Recherche habitation ou grange même à rénover + terrain 4 - 10 ha, libre avril 2022 (0307).  
☎ 06 65 40 85 43

**21** - Proximité Beaune, offre pavillon champêtre contre quelques services divers à couple jeunes retraités. Envoyer CV et Lettre de motivation à Terres de Bourgogne - CS 80075 - (0304).  
☎ 21110 Breteniere

**69** - Vends vigne en Beaujolais, appellation Julienas et Chenas, le tout mécanisable, prix à débattre (0302).  
☎ 06 10 43 35 81

## Immobilier

**71** - À vendre chalet double parois ou bois de construction, poutres, chevrons, lambris, parquets. Prix à débat.  
☎ 03 85 44 81 02

## Location

## Agricole

**69** - Sarcey en Beaujolais cause retraite, lous ou vends exploitation viticole en bon état de 6.3 ha dont 1.7 ha en Chardonnay. Possibilité hangar + local phyto + matériel à définir.  
☎ 06 31 53 31 71

## Emploi

### Offre

**Recherche Technicien réparateur tracteurs et matériel agricole**

site de la CÔTE SAINT ANDRE (38)

**JEAN BOUVIER SAS**  
01300 BREGNIER-CORDON

Envoyer CV à pbouvier@jean-bouvier.com  
ou ☎ 06 80 03 43 85

**01** - Urgent ETA recherche salarié agricole pour conduite et entretien matériel CDI.  
☎ 04 74 51 64 88 HR

**38** - Villette d'anthon rech. mécanicien agri-TP expérimenté autonome polyval salaire à définir.  
☎ 06 80 73 55 83

**13** - Domaine familial au coeur de la Provence, 60 ha vignes, 60 ha cultures céréalières en certification HVE, recherche ouvrier polyvalent pour tous travaux vignes et autres, conduite MAV et tracteurs tous travaux, participation aux choix stratégiques de conduite des cultures. Recherche profil motivé, expérience souhaitée, salaire à définir.  
☎ 06 22 54 51 62

**18** - Vous cherchez un métier stimulant et varié, de l'autonomie et la possibilité d'être force de proposition, le GE des Moulins (à l'est de Bourges) recherche un salarié agricole en élevage charolais et grandes cultures. Vous devrez savoir suivre des directives en autonomie, puis rendre compte régulièrement à vos employeurs. Compétences : méticulosité, rigueur, autonomie, maîtrise technique en agriculture comme en élevage. Formation : expériences significatives ou Bac agricole minimum, BTS agricole de préférence, Certiphyto à passer rapidement si non acquis. CDI, temps plein, après période d'essai. Permis B. Poste à pourvoir Février 2022. Envoyez CV et lettre de motivation à gedemoulins18@gmail.com.  
☎ 06 88 12 72 11

**18** - Au sein d'un groupement d'employeurs (exploitations céréalières) cherche salarié(e) agricole dans le département du Cher. Rattaché(e) aux gérants des sociétés du groupement d'employeurs vous aurez en charge la réalisation des différents travaux agricoles : travail du sol, semis, traitement, récolte, irrigation. Vous aurez à effectuer la gestion du stockage, le séchage du maïs et l'entretien des installations et du parc matériel. En résumé salarié compétent en CDI temps plein ayant une grande disponibilité lors des travaux d'été et d'automne (heures supplémentaires majorées), rigoureux(se), organisé(e), flexible, autonome. Localisation : département du Cher. Niveau d'études : Bac+2 minimum ou expérience. Poste à pourvoir dès maintenant.  
☎ 06 80 16 24 10

**GARNIER** NEW HOLLAND ASSOCIATION  
**RECRUTE**  
pour son activité concession agricole  
7 bases (03/42/69/71)  
■ 42 St Martin d'Estréaux :  
**1 TECHNICIEN ET 1 RESPONSABLE MAGASIN**  
■ 69 St Jean la Bussière :  
**2 TECHNICIENS ET 1 MONTEUR PRÉPARATEUR**  
■ 69 St Laurent d'Oingt : **1 TECHNICIEN**  
■ 71 Dompiere les Ormes :  
**1 TECHNICIEN RESPONSABLE DE SITE**  
Adresser votre CV et lettre de motivation  
Par mail : jgarnier@garnier69.fr  
Par courrier : 5 Route du Bancillon, 69550 Saint-Jean-la-Bussière  
Téléphone : 04 74 64 20 77

**38** - Villette d'anthon rech. chauffeur agri et épareuse expérimenté de juin à déc. salaire à définir.  
☎ 06 80 73 55 83

**89** - Recherche ouvrier agricole élevage bovins viande, travail en autonomie ayant une bonne connaissance du matériel, possibilité logement (0308).  
☎ 06 86 58 47 72

## Offre de service

**69** - Recherche étalonier, gestion des étalons lors du recueil de semence Marcy L'Etoile. Renseignements auprès de M. Costantzer.  
☎ 06 33 77 05 99

## Divers

**42** - Vends piquets châtaigniers bois charpente ou plancher chêne...+ poules pondeuses bio.  
☎ 04 77 27 98 29  
ou ☎ 06 50 27 01 30

## Animaux

### Bovin

**01** - Vends taureau Limousin 2 ans très bonnes origines HBL ttes garanties sanitaires.  
☎ 06 66 33 11 44

**03** - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs limousins 14 à 16 mois HBL, fils de Lano (RRE) et Magistral (RJ), - reproducteurs Hétérozygotes sans cornes, - vaches pleines vêlage février - mars (0309)  
☎ 06 28 02 04 05

**18** - Vends choix de très bons reproducteurs charolais HBC, nés en décembre 2020 et janvier 2021, tous hivernés au pré et aptes à la saillie (avec toute garanties sanitaires et livraison assurée), prix raisonnable à choisir entre : 6 de Maori (élevage Goujat 69) ; 4 de Platini (élevage Franck Melet 03) ; 3 de Jefferson (élevage Métrop Didier 71) ; 1 de Poete (élevage Pichard Hugues 71) et plusieurs vêlages faciles pour génisses. SCEA Bonnichon-Lemasson, 2 Grande Rue, 18170 Le Châtelet.  
☎ Jean-Marie 06 07 91 98 08  
Anthony 06 07 62 33 74  
Hubert 06 81 38 47 12 et 02 48 56 21 49 (h. repas).

**18** - Vends taureaux 18 mois HBCorigine VF, type mixte et viande. GAEC de Lepaud, Augy sur Aubois.  
☎ 06 68 68 24 94

## VENTES AUX ENCHÈRES DES STATIONS D'ÉVALUATION

+ de 100 reproducteurs Charolais  
Infos sur [www.stationevaluation71.com](http://www.stationevaluation71.com)  
**CÔTE D'OR - Vend. 11 février 2022, 14h à Créancey\***  
et en direct sur internet - visites sur RDV  
**07 88 94 47 16**  
**SAÔNE ET LOIRE - Vend. 18 février 2022, 13h**  
à Charolles\* et en direct sur internet  
Visite sur RDV du 07 au 12 fév. 2022  
**07 86 70 37 55**  
\*Conditions d'accueil sur place selon situation sanitaire  
Achats en direct à distance - Photos/vidéos sur site internet

**21** - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène vend 25 taureaux et propose un choix important de veaux mâles. Elevage ayant sélectionné depuis des décennies, facilités de vêlages, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps (5006)  
☎ 06 07 75 59 74 Jean-Luc  
☎ 06 67 58 18 03 Michel  
☎ 06 74 69 62 41 Bertrand

**39** - Vends 12 jeunes vaches limousines pleines, vêlage printemps été 2022. Vds taureaux limousins 1 an au choix Indemn. IBR BVD. Liv. poss.  
☎ 06 26 20 05 40

**42** - Vends plusieurs génisses PH 2 à 6 mois CL IBR BVD  
☎ 06 61 53 08 31

**42** - Vends taureaux charolais 13-16 mois, HBC, génotypés, issus IA. GAEC élevage PLASSE  
☎ 06 13 2 371 03

**42** - Vends 15 femelles Limousines 10 mois indem IBR - livraison assurée.  
☎ 06 86 57 38 41

**54** - Gaec des Hirondelles vend taureaux Prim'Holstein, bonne génétique, livraison possible.  
☎ 07 87 86 70 63

**58** - Vends reproducteurs HBC 14 - 15 mois, vêlage facile, sans cornes. EARL Colmont (0311)  
☎ 06 08 78 05 01 -  
☎ 06 99 25 33 53

**58** - Vends 1 taureau de 2 ans, fils de Giono ayant sailli, - 19 reproducteurs nés octobre - novembre - décembre 2020, origine IA, certains génotypés, sélectionnés sur les facilités d'élevage : trayon, sabot, sans cornes, caractère, facilité de naissance, aptitude à vêler, lait. François Bouche - inséminateur/éleveur HBC - 58340 Cercy la Tour (0405)  
☎ 06 16 07 54 55

**69** - Vends laitons Limousines pour l'élevage et jeunes mâles reproducteurs HBL ou non très bonne origine et docilité  
☎ 06 71 61 73 16

**69** - Vends mâles reproducteurs Limousins HBL ou non et vaches pleines Limousines.  
☎ 06 71 61 73 16

**71** - Vends 20 taureaux repro., Gaec Laurysen succ. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche.  
☎ 06 81 89 18 52

**71** - Vends cause retraite vaches et génisses 30 mois, charolaises, HBC, taureaux 2 ans, IBR A.  
☎ 03 85 24 15 93

**71** - Vends génisses 1 et 2 ans inséminées (VF) ou non, vaches suitées veaux 2 M à 10 jrs (dont certaines déjà IA), grd choix taureaux 18 M et veaux 15 M hivernés au pré, pères Ocelo JB [BrésillienneX Major] et Okapi [Px synthèse Marault et Charolles 2021]. 1 taureau adulte (Orig. Picaut 57) IBR OK, TGS, Vaccin FCO 4-8, livraison. Gaec Devilard Jacq - Caro 71120 Champley.  
☎ 06 18 54 64 88

**74** - SAS MP pédicure bovin, parage préventif curatif.  
☎ 06 08 30 12 53

**89** - Vends 3 taureaux charolais 2 ans HBC, - 50 mâles reproducteurs 2021, - vaches et génisses TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (0211)  
☎ 06 89 18 05 87 -  
☎ 06 79 50 15 71 -  
GAEC CADOUX

## Caprin

**42** - Vends 50 chèvres et chevrette Saanen cornues - M.B FEOMARS - livraison assurée.  
☎ 06 86 57 38 41

## Ovin

**74** - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.  
☎ 06 08 06 98 65

## Porcin

**42** - Vends 1 porc fermier 150,kg - Cuzieu.  
☎ 06 78 58 11 39

## Volaille, lapin

**54** - Cages lapin pro + alim auto et pipette volailles + divers matériels avicoles, photos.  
☎ 06 77 95 43 15

## Chien

**38** - Vends 1 chiot mâle border collie 2mois non LOF disponible id mère 250269606564887 - 300 euros  
☎ 07 50 50 03 06

## Equin

**63** - Achète chevaux et poneys à valoriser et chevaux de réforme. Faire proposition.  
☎ 06 81 21 25 20

## Divers

**07** - Spécialiste lapins garenne repris en parc contrôle sanitaire livraison documentation  
☎ 06 82 28 12 19

**SAS BALLAND et SARL Saurel**  
Dans le cadre du développement de notre activité,  
nous recherchons  
**UN VENDEUR**  
poste basé à St Donat sur Herbasse (26)  
Ce poste est à pourvoir en CDI  
38 LA COTE ST ANDRE 26 ST DONAT SUR HERBASSE - Tél : 04 74 20 40 98  
Mail : directionballand@balland8.fr

LE MOIS DU REPRODUCTEUR SUR LES MARCHÉS		
Ventes aux enchères de reproducteurs de 18 mois à 6 ans		
2 DATES À RETENIR		
<b>03 février 2022</b>	MOULINS ENGLIBERT (Sicafome) 60 taureaux disponibles aux enchères	<b>03 86 84 28 75</b>
<b>16 février 2022</b>	SANCOINS (SA Grivelles) 25 taureaux disponibles aux enchères	<b>02 46 65 01 79</b>
Garanties bancaires obligatoires En partenariat avec le HBC et ALSONI		

# Annonce départementale Annonces légales

**DISTILLATION TIXIDRE**  
informe sa clientèle qu'il n'y aura pas d'atelier public à La Gresle.

Merci de venir à **Saint-Just-la-Pendue**

Atelier ouvert jusqu'au **20 février**

Prendre RDV au **06 08 88 83 14**

**L'Information Agricole du Rhône**

Votre journal ouvert sur le monde et tellement proche de vous

Information agricole du Rhône  
maison des agriculteurs  
18 avenue des monts d'Or  
69890 La Tour de Salvagny  
04 78 19 62 10 - Fax 04 78 19 62 11  
info@presseagri69.com

Etude de Maître Éric PARISET, Notaire à LYON 1er (69001), 4 Quai Jean Moulin

## SCI VERZIER 14

### Constitution

Suivant acte reçu par Maître Éric PARISET, de la Société Civile Professionnelle "Éric PARISET, Notaire", titulaire d'un Office Notarial à LYON 1<sup>er</sup>, 4 Quai Jean Moulin, le 20 janvier 2022, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale :** SCI VERZIER 14  
**Siège social :** VILLEURBANNE (69100), 14 rue Philippe Verzier

**Objet :** l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

**Durée :** 99 années  
**Capital social :** DIX MILLE EUROS (10.000,00 EUR).

**Co-gérants :** Monsieur Jean Louis DESSALLES et Madame Myriam DESSALLES, demeurant 14 rue Philippe Verzier - 69100 VILLEURBANNE.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LYON

**Pour avis, le notaire.**

## ROSILLE

SCI au capital de 1000 euros

Siège social : 69002 Lyon

31 rue du pdt Edouard Herriot

Numéro siren : 829236827 RCS Lyon

### Transfert du siège social

Aux termes d'une AGE en date du 27/01/2022, les associés ont décidé de transférer à compter de cette date le siège social qui était 31 rue du pdt Edouard Herriot 69002 Lyon à l'adresse suivante 31 rue Denfert Rochereau 69004 Lyon.

L'article 4 des statuts a été modifié, en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Lyon.

**Pour avis et mention.**

## GARAGE MEJAT

E.U.R.L. au Capital de 7 622,45 Euros

Siège Social: 11 place Pierre Vauboin

(69160) TASSIN-LA-DEMI-LUNE

968 501 718 RCS LYON

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2021 a décidé :

- de procéder à la dissolution anticipée de la société et à sa mise en liquidation amiable, avec effet à compter du même jour,

- de nommer comme liquidateur, Monsieur Yves Mejat demeurant à 69160 Tassin-la-Demi-Lune - 11, place Pierre

Le siège de la liquidation est fixé au siège social.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Lyon.

Le liquidateur

## CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par acte sous seing privé en date du 30.11.2021.

Enregistré au SIP de Lyon sous le N° de bordereau 6904P61.2021A19467.

LA SASU PUNTO PIZZA 7 E RCS LYON 888939899 a cédé son fonds dont Fonds de commerce restauration sur place et à emporter exploité : 151 AV Berthelot 69007 Lyon

A la SASU NAD-SHI AL-CHAD en cours d'immatriculation au RCS de LYON, représentée par son Président Ben Belgacem Fathi.

Date de jouissance : 01.01.2022.

Au prix de 35 000 Euros.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la publication légale à l'adresse du fonds cédé.

## FERREIRA CONSEILS

Forme : SASU en liquidation

Siège : 25 TER CHEMIN DES ÉCOLIERS

69320 FEYZIN

Capital social : 2 000.00 euros

Numéro SIREN 820425684 RCS LYON

### Dissolution

Par décision en date du 31 décembre 2021, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2021 et sa mise en liquidation amiable. Leonel FERREIRA demeurant 25 Ter Chemin des écoliers - 69320 FEYZIN a été nommé en qualité de liquidateur. Les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif lui ont été confiés. Le siège de liquidation est fixé au 25 Ter chemin des écoliers - 69320 FEYZIN, au même titre que l'adresse de correspondance.

Mention sera faite au RCS de LYON.

**Pour avis et mention.**

## DISTILLERIE COOPERATIVE AGRICOLE

Société coopérative d'utilisation du matériel agricole à capital variable

Siège social : MAIRIE 69460 ODENAS

N°agrément : 204 983

RCS 779 713 106

Aux termes d'un acte en date du 15 12 2021, les associés ont décidé la dissolution de la société à compter du 15 12 2021 inclus et sa mise en liquidation.

Ont été désignés liquidateurs : Mr LA-CONDEMINÉ Dominique, demeurant à "Lieu Dit Brouilly" 69460 ODENAS et Mme BARBE Marie Claude, demeurant à "Le Terrier" 69460 ST ETIENNE DES OULIERES

Lesquels disposent des pouvoirs les plus étendus.

Adresse de liquidation : siège social de la CUMA.

Les formalités de liquidation seront effectuées auprès du greffe du tribunal de commerce de VILLEFRANCHE TARARE.

**Les liquidateurs.**

## VIGNERONS DES PIERRES DORÉES

439 Route Fleurie « LE Bady »

69620 SAINT VERAND

Société Coopérative Agricole

à capital variable Agréée n°10971 et

RCS de VILLEFRANCHE-TARARE

302932645

### Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Les associés de la société cave coopérative sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le

**LUNDI 28 FEVRIER 2022**

A la salle polyvalente de SAINT VERAND (69620), Route du Beaujolais, à 14 heures 30 (signature des feuilles de présence à partir de 14h00)

Pour délibérer sur l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire suivant :

- Rapport moral et financier de l'exercice 2020/2021 clos au 31/07/2021 ;

- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes ;

- Présentation, examen et approbation des comptes de l'exercice clos au 31/07/2021 ;

- Quitus aux administrateurs ;

- Affectation du résultat ;

- Constatation de la variation du capital social ;

- Allocation indemnités des Administrateurs ;

- Renouvellement partiel des Administrateurs ;

- Questions diverses.

Selon l'article 35 des statuts, tout associé a la faculté de prendre connaissance au siège social de la Société Coopérative, à partir du quinzième jour précédant la date de cette assemblée, des rapports du Conseil d'Administration, des Commissaires aux Comptes, texte des résolutions proposées, ainsi que du Compte de résultats et Bilan de l'exercice.

**Pour le Conseil d'Administration, le président Sylvain FLACHE**

## INVENTIV'

### Constitution

Suivant acte ssp en date du 13 janvier 2022, il a été constituée une Société à Responsabilité Limitée ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** INVENTIV'

**Siège social :** 69590 La Chapelle-sur-Coise - 110, rue du Forez.

**Objet :** Exercice de la profession d'architecte d'intérieur, décorateur et tous travaux d'aménagements.

**Durée :** 99 ans

**Capital :** 3 000 Euros

**Co-gérance :** - Madame Marie-Fleur FERRAND, demeurant à 42320 VALFLEURY - 126, grand rue et Madame Chloé SEON, demeurant à 69590 LA CHAPELLE-SUR-COISE - 110, rue du Forez.

La société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de LYON.

L'Information Agricole du Rhône est sur Internet

✓ [www.infoagri69.fr](http://www.infoagri69.fr) ✓

## Votre futur salarié en Elevage laitier H/F

Un candidat sélectionné

Lors d'un job-dating, vous choisissez votre candidat parmi des personnes en recherche d'emplois ayant validé des tests en lien direct avec le poste proposé, via la Méthode de recrutement par Simulation (MRS).

Un candidat formé pendant 3 mois à la MFR de Saint Laurent de Chamousset

Une formation du 02/05/2022 au 15/07/2022 ayant pour objectifs d'acquérir des compétences de bases en élevage laitier :

- Savoir conduire un troupeau (manipulation, alimentation, traite, reproduction, sanitaire),
- Savoir utiliser les machines agricoles associées à l'élevage

Un candidat en stage chez vous tout au long de la formation du 23 au 27 mai, du 13 au 17 juin et du 4 au 8 juillet

Le candidat complète sa formation, vous apprenez à le connaître, et en profitez pour le tester.

Votre futur salarié (H/F) disponible à l'embauche dès le 18/07/2022

Candidature souhaitée au 15/02/2022

Pour tout renseignement ou acte de candidature : 04.78.19.61.50 ou [graindemplois@gmail.com](mailto:graindemplois@gmail.com)

Logos : CAPIAT, Pôle emploi, Graine d'emplois

# L'Information Agricole du Rhône Bulletin d'abonnement

Hebdomadaire d'information générale et rurale des terroirs du Lyonnais et du Beaujolais

**REUSSIR à plus d'un titre**

**NOUVEAUTÉ 2022** Message important pour nos lecteurs

Pour des raisons économiques et écologiques, l'impression de votre hebdomadaire évolue. Une semaine sur deux, vous recevrez votre journal en version papier et une semaine sur deux, vous aurez accès à votre journal uniquement en version numérique à lire sur vos écrans. Bien sûr, la version numérique sera accessible toutes les semaines. Pour les inconditionnels du papier, il restera une possibilité de recevoir une version papier toutes les semaines ainsi que l'accès au numérique.

**Option papier bimensuelle et numérique**

- Information agricole du Rhône (papier et numérique) **152 €**
- Information agricole du Rhône (papier et numérique) + 1 revue Réussir de mon choix (11 n°) **204 €**

**Option papier hebdomadaire et numérique**

- Information agricole du Rhône (papier hebdomadaire et numérique) **200 €**
- Information agricole du Rhône (papier hebdomadaire et numérique) + 1 revue Réussir de mon choix (11 n°) **252 €**

Je complète les informations ci-dessous

M  Mme  Société : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

CP : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Année de naissance : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_ **(obligatoire pour l'accès à la version numérique)**

À retourner sous enveloppe affranchie accompagné de votre règlement à : L'Information agricole du Rhône, service abonnement, 18 av. des monts d'Or, 69890 La Tour-de-Salvagny. Tél : 04 78 19 62 10 - E mail : [m.joubert@presseagri69.com](mailto:m.joubert@presseagri69.com).

# Annonces légales

## WATS'UP HOLDING

Société par actions simplifiée  
au capital de 1 000 euros  
Siège social : 37 rue Saint Simon  
69009 LYON

### Constitution

Durée : 99 ans - Objet : La prise de tous intérêts et participations par tous moyens, apports, souscriptions, achat d'actions, d'obligations, et de tous droits sociaux, dans toutes sociétés, affaires ou entreprises ; L'emprunt de tous les fonds nécessaires à ces objets et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires ; La prestation de services, le conseil et l'assistance auprès de toutes entreprises et notamment les prestations d'ordre administratif, financier, commercial, juridique, de gestion, de direction générale, d'animation ou autre ; L'acquisition, l'exploitation et la cession de tous droits de propriété industrielle ou intellectuelle, procédés, licences ou autres ; La centralisation des opérations de trésorerie des sociétés filiales et sous-filiales, quel que soit le pourcentage de participation ; Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous les objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement et notamment par voie de création de filiales, rachat de sociétés ou de fonds, création de réseaux de distribution ; La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance ; La propriété, la construction, la mise en valeur, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles et droits immobiliers bâtis ou non détenus en plein propriété, nue-propriété ou usufruit dont elle deviendra propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des immeubles et droits immobiliers en question. Le recours à l'emprunt et l'octroi de toutes garanties ou sûretés réelles pour faciliter les opérations immobilières ci-dessus. - Président : M. Christophe WATRIGANT demeurant 261 Chemin du Crest du Ris 69460 SALLES-ARBUISSONNAS-EN-BEAUJOLAIS - Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessionnaires de titres. L'agrément est donné par les associés - Inscription au RCS Lyon.

## NAD-SHI AL-CHAD

### Constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 25/11/2021, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :  
**Dénomination :** NAD-SHI AL-CHAD  
**Objet social :** restauration rapide snack sur place et à emporter  
**Siège social :** 151.AV Berthelot 69007 Lyon.  
**Capital :** 200 €  
**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS LYON  
**Président :** Monsieur BEN BELGACEM FATHI 7 Ch Vernière 69130 Ecully.  
**Admission aux assemblées et droits de votes :** Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire

## SARL AL2 STUDIO

Au capital de 7 500 €  
12 Rue Moquin Tandon  
31500 TOULOUSE  
RCS TOULOUSE B 815 334 107

### Transfert du siège

Par AGE en date du 1er janvier 2021, il a été décidé du transfert du siège social du 12 rue Moquin TANDON 31500 TOULOUSE au 36 Rue Victorien SARDOU 69007 LYON à compter du 1er janvier 2021. L'article 5 des statuts est modifié en conséquence.  
**Pour avis, la gérance.**

## GAEC PHILIPPE

Capital variable minimum 1 500€  
Siège social : 2450 Route du Courtois, Mardore 69240 THIZY LES BOURGS  
RCS 322 669 599 VILLEFRANCHE - TARARE

### Modification

L'AGE du 17/12/2021 a décidé. Le retrait de M. PHILIPPE Jean-Marc géant, demeurant 1861 route de Saint-Vincent - Mardore 69240 THIZY LES BOURGS à effet au 31/12/2021. Inscription modificative au RCS de Villefranche-Tarare.

## GFA DU CHENEVERT

GFA au capital de 3 000 €  
71 Lotissement de Saint-Cyr 69430  
QUINCIE-EN-BEAUJOLAIS  
794 411 462 RCS VILLEFRANCHE-TARARE

### Modifications diverses

L'AGE du 17/12/2021 a décidé au 31/12/2021 : l'augmentation du capital social à 15 700 € ; le transfert du siège au 27 Lotissement de Saint-Cyr 69430 QUINCIE-EN-BEAUJOLAIS ; la nomination de DUVAL Luc, 4 Rue de la Liberté 69100 VILLEURBANNE en remplacement de DESRAYAUD Jean-Paul, gérant sortant - Inscription modificative RCS VILLEFRANCHE-TARARE

## SCEA FERME DE MONTCHAT

### Constitution

Capital social 5 800,00 € - Durée 99 ans - Objet exploitation et gestion de biens agricoles - Siège social Gare d'Heyrieux 69780 SAINT-PIERRE-DE-CHANDIEU - Gérance MONTAGNON Bruno, demeurant Chemin sous les Vignes 3 Lotissement Parc de la Revolay 38540 GRENAY et CRASARD Cédric demeurant 51 Bis Route d'Heyrieux 69720 SAINT-LAURENT-DE-MURE - Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessionnaires de parts sociales, donné par les associés.  
**Inscription RCS LYON.**

## CHLOE COIFFURE

Société à Responsabilité limitée  
unipersonnelle  
Capital 2000€  
Siège social : 145 Rue du Rhône 69360  
SOLAIZE  
907 796 346 RCS LYON

### Cession de Fonds de Commerce

Aux termes d'un acte sous signature privée à SOLAIZE, en date du 15/11/2021, enregistré le 09/12/2021 au SIE de LYON - Dossier 202100065633 Réf.6904P612021A17895, Mme GIBAUD DUCHAMP Chloé, sis 145 rue du Rhône 69360 SOLAIZE, inscrit au répertoire SIREN depuis le 25/08/2016 sous le n° 798 395 364, cédé à l'EURL CHLOE COIFFURE, EURL au capital de 2000€, sise 145 rue du Rhône 69360 SOLAIZE, 907 796 346 RCS LYON, moyennant le prix de 100 000€ son fonds de commerce CHLOE COIFFURE exploité 145 rue du Rhône 69360 SOLAIZE. Entrée en jouissance 15/11/2021.  
Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L. 141-12 du Code du commerce, au 145 rue du Rhône 69360 SOLAIZE.

## GAEC LA FERME DE PASSYLANES

### Constitution

Groupement agricole d'exploitation en commun agréé le 24/11/2021 sous le n° 69-1288. Siège social : 200 Chemin du Rey 69850 St Martin en Haut. Inscription au RCS LYON

## LE POTAGER DES VERSANTS

### Constitution

Groupement agricole d'exploitation en commun agréé le 28/09/2021 sous le n° 69-1280. Siège social : 4780 route de Sainte Foy l'Argentière 69610 AVEIZE. Inscription RCS LYON.

## AVIS

En application des articles L 441-16 a) et L 470-2 du Code de commerce, une amende de 11.000 euros a été prononcée par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités d'Auvergne RHONE-ALPES à l'encontre de la société ANAVEO dont le siège social est fixé 10, rue des Rosières 69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR (424 912790 RCS LYON) pour des retards dans le paiement des factures de ses fournisseurs. La constatation de ces retards a été effectuée par les services de la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités d'Auvergne RHONE-ALPES dans le cadre d'une enquête lancée par la DGCCRF sur le respect des règles du Code de commerce en matière de délais de paiement.

## MARC ET MYLENE VIEILLY

SARL au capital de 49 170 €  
48 Chemin des Esserteaux 69480  
LUCENAY  
342 289 725 RCS VILLEFRANCHE-TARARE

### Avis de dissolution

L'AGE du 17/12/2021 a décidé la dissolution anticipée de la société au 31/12/2021 ; a nommé en qualité de liquidatrice VIEILLY Mylène, 48 Chemin des Esserteaux 69480 LUCENAY ; Le siège de liquidation est fixé au siège social actuel - Inscription modificative RCS VILLEFRANCHE-TARARE

## EARL DOMAINE CLUSEL-ROCH

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée  
Au capital de 630 900,00 €  
Siège social : 15 Route du Lacat 69420  
AMPUIS  
507 837 375 RCS LYON

### Démission de co-gérant

Suite à l'AGE du 29/11/2021, il a été pris acte de la démission de M. CLUSEL Gilbert demeurant 15, Rue de Montmain 69420 AMPUIIS, en tant que co-gérant, avec effet au 31/10/2021. Par suite, le capital social de la société, qui s'élevait à 630 900,00 € a été réduit à la somme de 66 900,00 €. De ce fait, M. CLUSEL Guillaume reste seul gérant. La modification des statuts sera faite en conséquence au RCS de LYON. Pour avis, la gérance.

## LES VERGERS DES COTEAUX

Société à Responsabilité Limitée  
Capital social : 18 120,00 €  
Les Combes 69510 THURINS  
R.C.S : 423 146 760 LYON

### Modification adresse - gérance

Le 07/12/2021 l'assemblée générale a constaté par la décision municipale de la commune de THURINS la modification de l'adresse du siège social au 130, Les Combes 69510 THURINS, ainsi que la démission de Mme MORRETTON Françoise, demeurant 436, Les Pierres Blanches 69510 THURINS, de ses fonctions de gérante, devenant associée non exploitante à compter du 31/12/2021. M. SEON Michel demeurant 220, Les Combes 69510 THURINS demeure unique gérant et associé exploitant de la société - Inscription modificative au RCS de LYON.

## BELVEDERE DES PIERRES DOREES

SAS au capital de 5 000 €  
Le Bady 69620 SAINT-VERAND  
833 377 831 RCS VILLEFRANCHE-TARARE

### Avis de dissolution

Par décision de l'AGE du 06/12/2021, la société VIGNERONS DES PIERRES DOREES Société coopérative agricole au capital variable minimum de 10,50 €, 439 Route Fleurie, Le Bady 69620 SAINT-VERAND, 302 932 645 RCS VILLEFRANCHE-TARARE, associée unique de la société a décidé la dissolution sans liquidation de cette dernière au 31/12/2021, entraînant la transmission universelle de son patrimoine, conformément aux termes de l'article 1844-5 al. 3 du Code civil. Les créanciers peuvent former opposition dans les 30 jours de la présente publication au Tribunal de Commerce de VILLEFRANCHE-TARARE

## JGBM

Société Civile Immobilière  
Au capital de 2 000,00 €  
Siège social : 10, Chemin de la Viallière -  
Verenay  
69420 AMPUIS  
830 092 508 RCS LYON

### Nomination

Suivant l'assemblée générale en date du 10/12/2021, il a été pris acte de la démission de M. Jonathan GARNIER demeurant 124, Route des Collonges 69630 CHAPONOST en tant que co-gérant à compter du 10/12/2021. A compter de cette même date, M. Baptiste NAYRAND demeurant 1 694, Route de Saint-Julien 69690 BIBOST est nommé gérant, aux côtés de M. Guillaume CLUSEL, déjà nommé antérieurement. La modification des statuts sera faite en conséquence au RCS DE LYON. Pour avis, La gérance.

## DEREHOLD

Société par actions simplifiée  
au capital de 1 000,00 €  
Siège social : 10 rue du Sablier  
69420 CONDRIEU

### Constitution

Durée : 99 ans - Objet : La prise de tous intérêts et participations par tous moyens, apports, souscriptions, achat d'actions, d'obligations, et de tous droits sociaux, dans toutes sociétés, affaires ou entreprises ; • L'emprunt de tous les fonds nécessaires à ces objets et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires ; • La prestation de services, le conseil et l'assistance auprès de toutes entreprises et notamment les prestations d'ordre administratif, financier, commercial, juridique, de gestion, de direction générale, d'animation ou autre ; • L'acquisition, l'exploitation et la cession de tous droits de propriété industrielle ou intellectuelle, procédés, licences ou autres ; • La centralisation des opérations de trésorerie des sociétés filiales et sous-filiales, quel que soit le pourcentage de participation ; Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous les objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement et notamment par voie de création de filiales, rachat de sociétés ou de fonds, création de réseaux de distribution ; La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance ; La propriété, la construction, la mise en valeur, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles et droits immobiliers bâtis ou non détenus en plein propriété, nue-propriété ou usufruit dont elle deviendra propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des immeubles et droits immobiliers en question. Le recours à l'emprunt et l'octroi de toutes garanties ou sûretés réelles pour faciliter les opérations immobilières ci-dessus. - Président : M. Patrick DERETZ demeurant 10 rue du Sablier 69420 CONDRIEU - Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessionnaires de titres. L'agrément est donné par les associés - Inscription au RCS Lyon.

## AVEC EFFICIENCE

SAS en liquidation  
au capital de 3 500 euros  
Siège social : 69440 MORNANT  
1342 E, route de la Fillionnière,  
852 996 875 RCS LYON

Par décision du 30/11/2021, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour. Mme Sophie PIVOT, demeurant MORNANT 69440 1342 E, Route de la Fillionnière, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au siège social.  
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC de Lyon;

## DOMAINE DE LA COTE

Société à Responsabilité Limitée  
unipersonnelle  
Siège social : 215 La Côte 69510 THURINS  
Capital social : 8 000,00 €  
378 797 419 RCS LYON

### Avis de dissolution

L'AGE du 31/12/2021 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2021 - Liquidateur : M. DOMINIQUE Eric demeurant 215, La Côte 69510 THURINS - Siège de la liquidation fixé au siège social actuel - Inscription modificative R.C. S. LYON. Pour avis, la gérance.

## DHF TRANSPORTS

Société par actions simplifiée  
unipersonnelle  
au capital de 4 500 €  
Siège social : 5 Grande Rue  
69600 OULLINS  
832 865 950 RCS LYON

### Transfert de siège

Le 20/12/2021 l'associé unique a décidé le transfert du siège social : 24 Rue de la Mouche 69540 IRIIGNY - Inscription modificative au RCS de LYON.

OFFICE NOTARIAL LES ALERIONS  
4 rue Saint Nicolas - 54000 NANCY

## CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître OESTERLE, Notaire Associé de la Société par Actions Simplifiée dénommée « OFFICE NOTARIAL LES ALERIONS », titulaire d'un Office Notarial dont le siège est situé à NANCY (54000), 4 rue Saint Nicolas, CRPCEN 54071, le 17 janvier 2022, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté d'acquêts entre M. Eric Jean-Baptiste BAGGIO né à NANCY (54000) le 21 juillet 1964, et Mme Anne-Laure Marie George GUIBAL, née à NANCY (54000) le 31 mai 1966, demeurant ensemble à LYON 5EME ARR. (69005) 9 rue du Manteau Jaune, mariés initialement sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de METZ (57000), le 14 juin 1991, ayant opté ensuite pour le régime de la séparation de biens, aux termes d'un acte reçu par Me BAZAILLE, notaire à LYON, le 17 avril 1998, homologué par jugement du TGI de LYON le 16 octobre 1998 et non modifié depuis.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

**Pour insertion, le notaire.**

## ENTREPRISE PESENTI PERE ET FILS

SAS au capital de 20000 €  
Siège social : 15 rue Maurice Petit,  
69360 Sérézin-du-Rhône  
965 504 848 RCS de Lyon

L'AGE du 06/01/2022 prend acte de la démission de Monsieur Bruno PESENTI de son poste de président. Elle prend acte de la démission de Monsieur Eric PESENTI de son poste de directeur général. Elle nomme en qualité de nouveau président Monsieur Eric PESENTI, demeurant 54 impasse des Essards, 38200 Chuzelles en remplacement de M. PESENTI Bruno, le tout avec effet au 01/02/2022.  
Modification au RCS de Lyon.



## DOMAINE DE CALVIAC

### Constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21 décembre 2021, il a été constitué à compter du 1er janvier 2022, une Société à Responsabilité Limitée :  
**Dénomination sociale :** DOMAINE DE CALVIAC  
**Capital social :** 3 000 €  
**Siège social :** 36 C chemin de la Plaine d'Elite 69530 BRIGNAIS  
**Objet social :** La société a pour objet tant en France qu'à l'étranger : - l'exploitation de Lodges, Gîtes, Chambres d'hôtes et plus généralement l'exploitation sous forme de locations en meublés, avec fournitures de prestations para-hôtelières ; - l'acquisition, la construction, la détention, la mise en valeur, la transformation, la propriété ou à bail de tous biens et droits immobiliers en France ou à l'étranger ; - l'administration, la gestion, la location par tous moyens direct ou indirect du patrimoine social ; - l'aliénation de ses droits et biens mobiliers ou immobiliers au moyen de vente échange ou apport en société ; - l'achat et la vente de plats à emporter, notamment de paniers repas.  
**Durée et R.C.S :** 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON.  
**Gérance :** M. Eric CLAES et Mme Fatima-Zohra CLAES demeurant 36 C chemin de la Plaine d'Elite 69530 BRIGNAIS sont nommés gérants statutaires.  
**Pour Avis et Mention, la Gérance.**

## GAEC DES RAVIERES

Société civile en liquidation  
Capital social : 24 483,31 €  
Siège social : 259 Chemin des Ravières  
69510 RONTALON  
Agréé le 07 décembre 1979 sous le n° 181  
318 378 379 RCS LYON

### Avis de dissolution

L'AGE du 22/12/2021 a décidé la dissolution anticipée de la société au 31/12/2021 - Liquidateurs : FAHY Chantal et FAHY Patrick demeurant tous deux 259 Chemin des Ravières 69510 RONTALON - Siège de la liquidation fixé au siège social actuel - Inscription modificative RCS LYON.



Édité par la SEJIAR  
Société d'exploitation du journal  
« L'Information Agricole du Rhône ».  
SARL au capital 39 624 €.  
Siège social : maison des agriculteurs

du Rhône, 18 avenue des monts d'Or,  
69890 La-Tour-de-Salvagny.  
Tél. 04 78 19 62 10 - Fax 04 78 19 62 11  
e.mail : info@presseagri69.com  
**Actionnaires :** FDSEA du Rhône,  
Chambre d'agriculture du Rhône,  
Jeunes agriculteurs du Rhône.  
**Gérant, directeur de la publication :** Pascal Girin.  
**Directrice déléguée :** Agnès Nguyen.  
**Rédactrice en chef :** Marie-Cécile

Seigle-Buyat.  
**Rédaction :** Marie-Cécile Seigle-Buyat, David Duvernay 07 83 59 20 53, Emmanuelle Perrussel 06 15 32 56 66, Simon Alves 07 83 64 66 81, avec la collaboration des services techniques de la maison des agriculteurs.  
**Montage, infographie :** Nathalie Berthelot. Tél : 04 78 19 62 13.  
**Impression :** Digitaprint - rue Pierre Charpy, 59440 Avesnes-sur-Helpe.

Sur papier recyclé, origine France/  
Norvège.  
Taux de fibres recyclées : 60 % minimum. Certification : papier produit à partir de fibres IFCDG (Issues de forêts certifiées gérées durablement). P tot. 0,022  
**Petites annonces départementales particulières :**  
Marilyne Joubert - Tél : 04 78 19 62 10.  
**Annonces légales :** Marilynne Joubert

- Tél : 04 78 19 62 10.  
- email : al@presseagri69.com  
**Dépôt légal :** à parution.  
**N°ISSN :** 1157-2507  
**Publicité locale et régionale :** ARB (Agri Rhône-Alpes Bourgogne) Christophe Joret, directeur  
email : cjoret.arbpub.fr  
23 rue Jean Baldassini - 69007 Lyon  
Tél : 04 72 72 49 07.  
**Publicité nationale :** Réussir

Antoine Defert, 4-14 rue Ferrus,  
CS41442, 75683 Paris cedex 14  
Tél. 01 49 84 03 30 - pub@reussir.fr  
**Diffusion, abonnements :**  
Marilyne Joubert - Tél : 04 78 19 62 10.  
**Tirage moyen :** 3 200 exemplaires  
**N° registre du commerce :**  
970 507 307 - RCS Lyon.  
**N° de CPPAP :** 1024 T 86517  
**Abonnement :** un an : 152,00 €.  
Prix au numéro : 3,00 €.



## Agenda

### PROCHAINES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES LOCALES FDSEA

Bureau	Dates
Sainte Paule	Mardi 1 <sup>er</sup> février à 17 h
Pommiers	Mercredi 9 février à 18 h
Thurins	Jeu. 10 février à 17 h 30
Franc Lyonnais	Vend. 11 février 18 h
Pays d'Oingt	Mardi 15 février à 17 h
Val de Saône sud	Mercredi 23 février à 9 h 30
Saint-Romain-de-Popey / Pontcharra / Les Olmes	Lundi 28 février à 9 h 30
Sud Beaujolais	Lundi 14 mars à 9 h 30

### CAMPAGNE DE COMPOSTAGE

Le début de la prochaine tournée de compostage des fumiers par la Cuma Ferticompost approche.  
Inscrivez-vous dès à présent auprès de Rodolphe Pontet (Amplepuis) responsable de la Cuma pour votre secteur au 04 74 89 37 27 ou 06 82 88 93 10. ■

L'Information Agricole du Rhône  
est sur Internet ✓

[www.infoagri69.fr](http://www.infoagri69.fr)

## Service

**CARBURANT / Adhérents FDSEA, profitez de la commande groupée de fioul.**

### Pensez à commander

**Bon de commande de fioul à retourner avant vendredi 15 h à la FDSEA du Rhône,  
18 avenue des monts d'Or, 69890 La Tour-de-Salvagny  
Tél : 04 78 19 62 00 / Fax : 04 78 19 62 0 / [fdsea.rhone@fdsea69.fr](mailto:fdsea.rhone@fdsea69.fr)**

N° d'adhérent : .....

Nom - Prénom : .....

Adresse complète : .....

Téléphone : ..... Fax : .....

Précisez votre localisation par rapport au village pour faciliter la livraison : .....

Éventuellement, précisez la période de non-livraison (absences, travaux...) : .....

**Carburant : fermeture des commandes vendredi à 15 h**

**(règlement à la livraison), commande de 1000 l minimum.**

GNR + ..... l Type de cuve : ..... enterrée  aérienne

Gazole ..... l Type de cuve : ..... enterrée  aérienne

Fioul + ..... l Type de cuve : ..... enterrée  aérienne

**Date de commande : jusqu'au vendredi avant 15 h.**

Adresse de livraison (si différente de l'adresse de facturation) : .....

Fait à : ..... le ..... 2022

Signature obligatoire :

## Concours



La 17<sup>e</sup> édition des Ovinpiades des jeunes bergers a rassemblé 26 élèves âgés de 16 à 24 ans venant de 5 établissements scolaires de l'enseignement agricole et 15 membres du jury pris chez des professionnels de la filière, des techniciens ovins des chambres d'agriculture, des éleveurs ovins, des enseignants et des vétérinaires.

**FILIÈRE OVINE /** Jeudi 20 décembre au lycée agricole de Cibles (Ain), Bruno Madet et Pierre Moulin se sont démarqués face aux 24 autres élèves concourant à la finale Rhône-Alpes de la 17<sup>e</sup> édition des Ovinpiades des jeunes bergers.

## Bruno Madet et Pierre Moulin, vainqueurs des Ovinpiades en Rhône-Alpes

La finale territoriale Rhône-Alpes de la 17<sup>e</sup> édition des Ovinpiades des jeunes bergers a rassemblé 26 élèves âgés de 16 à 24 ans venant de 5 établissements scolaires de l'enseignement agricole et 15 membres du jury pris chez des professionnels de la filière, des techniciens ovins des chambres d'agriculture, des éleveurs ovins, des enseignants et des vétérinaires. Les Ovinpiades, organisées par Interbev ovins et Inn'ovin, sont une invitation à découvrir le métier d'éleveur ovin à travers des gestes concrets et des échanges avec des professionnels. Les élèves manipulent les brebis se projetant dans cette production qu'ils connaissent peu ou pas du tout. Outre la technicité et la modernité de cet élevage, ils découvrent aussi son potentiel : organisation du travail, équipement, aide à l'installation, conduite de l'élevage, de quoi susciter des vocations parmi les jeunes éleveurs en herbe. Pour Mélanie Beaumont, animatrice d'Inn'ovin, « être finaliste d'une Ovinpiade cela joue sur un CV pour un futur emploi ».

### Une filière qui recrute

La filière ovine est en quête d'éleveurs. Dans les prochaines années, plus d'un éleveur de brebis sur deux partira à la retraite. Il est important de les remplacer d'autant plus que la filière a besoin de nouveaux éleveurs pour maintenir et augmenter la production nationale de lait de brebis et de viande d'agneau.

Et les atouts de cette production ne manquent pas : une politique agricole commune favorable, un bon maintien des prix, une adaptabilité remarquable des animaux offrant un large panel de conduites d'élevage possibles, une demande en viande d'agneau supérieure à l'offre, des débouchés variés, des opportunités dans les démarches qualité. La conjoncture actuelle a permis aux éleveurs d'être bien rémunérés, en dix ans les cours des agneaux n'ont jamais été aussi élevés. Enfin, point fort de la filière ovine, les investissements nécessaires sont proportionnellement plus modestes que pour d'autres filières d'élevage, avec un retour sur investissement relativement rapide.

### Au fil des épreuves

À l'extérieur ou sous des hangars, tous revêtus d'un tee-shirt rose labélisé Ovinpiades, les candidats à la finale territoriale se sont prêtés aux épreuves. Elles consistaient à réussir au mieux les épreuves pratiques : trier les brebis avec un lecteur électronique, parer les onglons, évaluer l'état d'engraissement des agneaux, apprécier la santé de l'animal ou théorique, avec le choix d'un bélier correspondant à un type d'élevage défini. Autant d'exercices que les élèves sont amenés à réaliser dans leur établissement, ou en stage, mais qui deviennent autrement plus difficiles, dans les conditions réelles du concours, quand le stress monte et que



**Bruno Madet** de Ressins-Sup à Nandax (Loire) et **Pierre Moulin** du lycée Agrotechnologique d'Annonay (Ardèche) porteront les couleurs de Rhône-Alpes pour défendre le titre de meilleur jeune berger de France 2022 samedi 26 février au Salon international de l'agriculture à Paris.

la durée de l'exercice est chronométrée. C'est par petit groupe que les candidats passaient en situation d'éleveur face à un jury composé de deux personnes « très exigeantes. » Comme dans la vraie vie, une erreur d'appréciation peut coûter cher. ■

Yolande Carron



Les Ovinpiades, organisées par Interbev ovins et Inn'ovin, sont une invitation à découvrir le métier d'éleveur ovin à travers des gestes concrets et des échanges avec des professionnels.

## Emploi / Formation

### Défi emploi / Avec Défi emploi, recrutez, formez, intégrez plus facilement vos nouveaux salariés... et faites décoller votre entreprise !

Vous êtes une entreprise du secteur agricole de moins de 11 salariés, vous avez pour projet d'embaucher une nouvelle personne en CDD (minimum six mois) ou en CDI (avec un temps de travail supérieur ou égal à 28 h/semaine) ou que vous l'avez récemment embauché (depuis moins d'un mois) : envisagez Défi emploi ! Grâce à ce dispositif de formation proposé par Ociapiat, et mis en œuvre par

la FDSEA dans le département, votre nouveau salarié bénéficiera d'une formation en interne de deux cents heures complètement adaptée à vos besoins et à son profil. L'objectif est d'optimiser au mieux son intégration au sein de votre exploitation et de pallier les différences entre vos exigences en termes de compétences et celles dont il dispose à l'arrivée dans votre entreprise.

L'exploitation bénéficiaire percevra une aide financière d'Ociapiat d'un montant total de 1815 € net, à la fin de la réalisation des deux cents heures de la formation en interne. ■

✓ Pour tous renseignements contactez **Marion Di-Benedetto** au 04 78 19 62 00 ou par mail à [m.di-benedetto@fdsea69.fr](mailto:m.di-benedetto@fdsea69.fr)

Concerne les Entreprises de moins de 11 salariés embauchant en CDD (+/- 6 mois) ou CDI (+/- 28h/semaine)

**DEFI EMPLOI** Une aide financière pour former en interne un nouveau salarié

1815 €

Formation interne du salarié 200 heures

POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS CONTACTEZ MARION DI-BENEDETTO AU 04 78 19 62 00

OCIAPIAT

## Chronique juridique

L'ÉCHO DU DROIT / Tous les quinze jours, les juristes de la FDSEA vous apportent un éclairage juridique sur des questions de droit rural, droit civil et droit social. Pour tout complément d'information, n'hésitez pas à prendre contact directement avec les juristes.

# Covid-19 et salariat : où en sommes-nous ?

### Mise à jour du protocole sanitaire en entreprise

Suite aux dernières annonces gouvernementales du mois de décembre, une nouvelle version du protocole sanitaire en entreprise est applicable depuis le 3 janvier et apporte quelques nouvelles règles à respecter au sein des entreprises :

- le protocole du 3 janvier renforce le recours au télétravail pour une durée de trois semaines au moins. Le télétravail est obligatoire à raison de **3 jours minimum par semaine**, pour les postes qui le permettent et peut être porté à **4 jours** lorsque l'organisation du travail et la situation des salariés le permettent.
- Les moments de convivialité réunissant les salariés en présentiel dans le cadre professionnel sont **suspendus** par le nouveau protocole.

- En matière de restauration collective, la distanciation entre chaque personne à table doit être de **2 m minimum** ainsi que la distanciation entre chaque table. Les convives ne doivent pas être en face-à-face. La distance lors des déplacements dans le restaurant ou pendant les files d'attente (avec masque) est de **1 m**. La jauge de **8 m<sup>2</sup> par salarié** dans les espaces de restauration collective est réinstaurée.
- Le port du masque doit être systématique au sein des entreprises dans tous les lieux collectifs clos. Lorsque plusieurs personnes occupent un bureau, il doit être continuellement porté. Il doit s'agir soit d'un masque grand public filtration supérieure à 90 %, masque dit de « catégorie 1 », soit d'un masque chirurgical.

Pas de changement opéré, la procédure reste la même et est détaillée dans le protocole sanitaire en entreprise.

**En présence d'une personne symptomatique, la prise en charge repose sur :**

- l'isolement de la personne dans une pièce dédiée et aérée. La personne chargée de procéder à son isolement (médecin du travail, le référent Covid ou le sauveteur/secouriste du travail formé au risque Covid) doit respecter scrupuleusement les gestes barrières. En cas de signe de gravité (détresse respiratoire...), appeler le Samu (composer le 15).
- La réalisation rapide d'un test de diagnostic (test antigénique ou RT-PCR)

### Comment gérer les cas positifs à la Covid-19 et les cas contacts en entreprise ?

Pas de changement opéré, la procédure reste la même et est détaillée dans le protocole sanitaire en entreprise.

**En présence d'une personne symptomatique, la prise en charge repose sur :**

- l'isolement de la personne dans une pièce dédiée et aérée. La personne chargée de procéder à son isolement (médecin du travail, le référent Covid ou le sauveteur/secouriste du travail formé au risque Covid) doit respecter scrupuleusement les gestes barrières. En cas de signe de gravité (détresse respiratoire...), appeler le Samu (composer le 15).
- La réalisation rapide d'un test de diagnostic (test antigénique ou RT-PCR)

par un professionnel autorisé. Dans l'attente du résultat du test, le salarié peut demander un justificatif d'absence via son espace privé MSA, qu'il pourra transmettre à l'employeur : si le test est négatif, le salarié demande un arrêt de travail via le même service en ligne sur son espace MSA.

- Si le test est positif, il convient de demander l'arrêt de travail via le service en ligne dédié ;
- Demander un arrêt de travail en cas de test positif.

**Cas contacts :**

- Inviter toute personne ayant été en contact rapproché (moins de 2 m sans masque), avec une personne présentant un cas de Covid-19, à rester ou rentrer chez elle, à consulter un médecin sans délai, se faire dépister et s'isoler dans l'attente des résultats.
- Si le salarié a un schéma vaccinal complet depuis au moins 7 jours ou au moins 4 semaines et qu'il n'est pas immunodéprimé grave, **il n'y a pas d'isolement et l'arrêt de travail dérogatoire n'est pas délivré.**
- Si le salarié n'a pas un schéma vaccinal complet et qu'il ne peut pas télétravailler, il doit faire une demande de maintien à domicile en ligne pour être indemnisé.

**Indemnisation maladie des arrêts de travail dérogatoire**

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2022 (publiée au JO du 24 décembre 2021) prolonge jusqu'à une date qui sera fixée par un décret à paraître et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2022, l'indemnisation dérogatoire des salariés en arrêts de travail en raison de l'épidémie de Covid-19.

### Délivrance et indemnisation des arrêts de travail pour garde d'enfant dans le cadre de la Covid-19

Aucune modification opérée.

- **Les salariés pouvant être placés en activité partielle pour garde d'enfant** Les salariés contraints de garder leur enfant de moins de 16 ans ou leur enfant en situation de handicap en raison de la fermeture pour raison sanitaire de la section, de la classe ou de l'établissement d'accueil de leur enfant, sans pouvoir télétravailler, peuvent être pris en charge par l'activité partielle. De même lorsque la section, la classe

ou l'établissement d'accueil de l'enfant ne fait pas l'objet d'une mesure de fermeture pour raison sanitaire mais que **l'enfant est cas contact et soumis à une mesure d'isolement** et que le salarié est contraint de garder son enfant, sans pouvoir télétravailler. Les salariés doivent fournir à leur employeur un justificatif attestant de la fermeture de l'établissement ou classe ou section selon les cas (fourni par l'établissement scolaire ou à défaut par la municipalité) ou un document de l'assurance maladie attestant que leur enfant est considéré comme un cas contact à risque et fait l'objet d'une mesure d'isolement à ce titre. Le salarié remettra également à l'employeur une attestation sur l'honneur précisant qu'il est le seul des 2 parents à bénéficier d'un arrêt de travail pour les jours concernés. L'employeur procédera alors à la déclaration d'activité partielle.

- **Les travailleurs qui ne sont pas éligibles à l'activité partielle peuvent être placés en arrêt de travail dérogatoire et bénéficier d'indemnités journalières versées par la sécurité sociale**

Lorsque ces assurés sont contraints d'interrompre leur activité professionnelle pour garder leur enfant de moins de 16 ans ou leur enfant en situation de handicap, ils peuvent bénéficier, à raison d'un seul des deux parents à la fois, d'indemnités journalières dérogatoires de sécurité sociale. À noter que l'arrêt peut être fractionné et partagé entre les deux parents de manière à leur permettre éventuellement de concilier la poursuite de leur activité professionnelle avec la garde de leur enfant. La demande s'effectue en ligne.

ou l'établissement d'accueil de l'enfant ne fait pas l'objet d'une mesure de fermeture pour raison sanitaire mais que **l'enfant est cas contact et soumis à une mesure d'isolement** et que le salarié est contraint de garder son enfant, sans pouvoir télétravailler. Les salariés doivent fournir à leur employeur un justificatif attestant de la fermeture de l'établissement ou classe ou section selon les cas (fourni par l'établissement scolaire ou à défaut par la municipalité) ou un document de l'assurance maladie attestant que leur enfant est considéré comme un cas contact à risque et fait l'objet d'une mesure d'isolement à ce titre. Le salarié remettra également à l'employeur une attestation sur l'honneur précisant qu'il est le seul des 2 parents à bénéficier d'un arrêt de travail pour les jours concernés. L'employeur procédera alors à la déclaration d'activité partielle.

- **Les travailleurs qui ne sont pas éligibles à l'activité partielle peuvent être placés en arrêt de travail dérogatoire et bénéficier d'indemnités journalières versées par la sécurité sociale**

Lorsque ces assurés sont contraints d'interrompre leur activité professionnelle pour garder leur enfant de moins de 16 ans ou leur enfant en situation de handicap, ils peuvent bénéficier, à raison d'un seul des deux parents à la fois, d'indemnités journalières dérogatoires de sécurité sociale. À noter que l'arrêt peut être fractionné et partagé entre les deux parents de manière à leur permettre éventuellement de concilier la poursuite de leur activité professionnelle avec la garde de leur enfant. La demande s'effectue en ligne.

**Un salarié a-t-il le droit de s'absenter pour aller se faire vacciner contre la Covid-19 ?**

- **Pas d'obligation vaccinale en agriculture.** Le secteur de l'agriculture n'est pas soumis à l'obligation vaccinale. Néanmoins, tout employeur doit faciliter la vaccination de tous les salariés. Il les informe et peut organiser les campagnes de vaccination au sein de l'entreprise, en s'appuyant sur son service de santé au travail.
- **Autorisation d'absence pour se faire vacciner contre la Covid-19.** Tous les salariés ainsi que les stagiaires bénéficient d'une autorisation d'absence pour se faire vacciner contre la Covid-19, en service de santé au tra-

vail, en centre de vaccination ou auprès d'un professionnel de santé sur leurs heures de travail. Par ailleurs, une autorisation d'absence peut être accordée au salarié qui souhaite accompagner un mineur ou un majeur protégé dont il a la charge pour se faire vacciner. Ce temps d'absence est payé et considéré comme **du temps de travail effectif** et ne peut donc être récupéré. L'absence est également assimilée à une période de travail effectif pour la détermination de la durée des congés payés ainsi que pour les droits légaux ou conventionnels acquis par les intéressés au titre de leur ancienneté. L'employeur peut demander au salarié pour justifier de son absence, la confirmation du rendez-vous de vaccination en amont ou a posteriori le justificatif de la réalisation de l'injection.

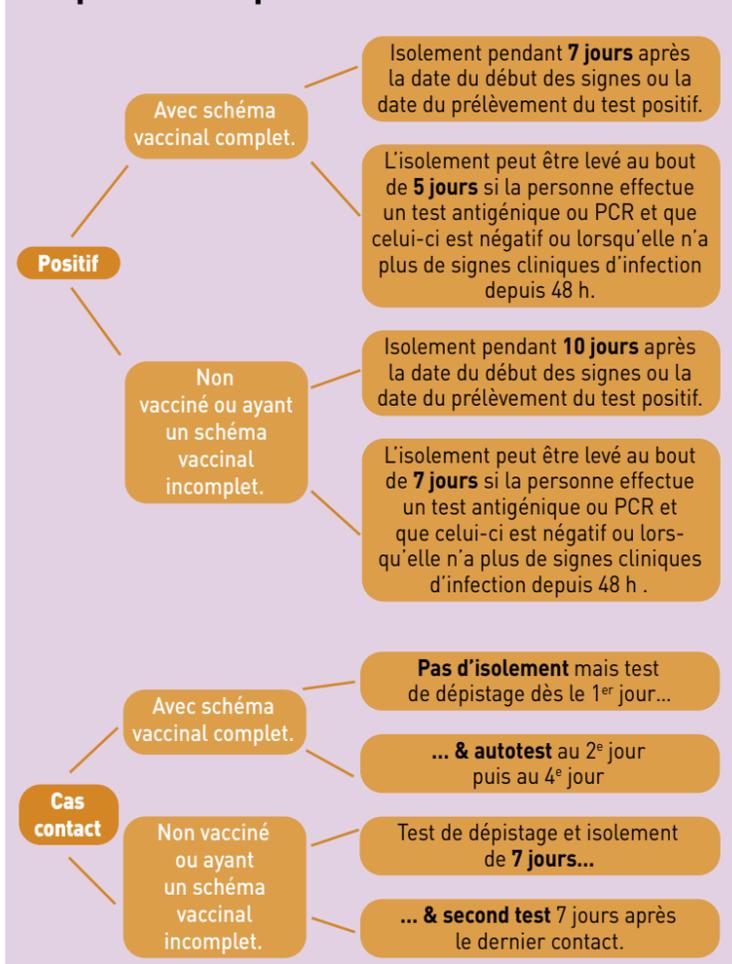
- **Durée de l'absence pour vaccination.** Aucune durée maximale n'est fixée par

le protocole nationale sanitaire en entreprise, celle-ci dépend du temps nécessaire pour le salarié pour se rendre sur le lieu de vaccination où il a pu obtenir un rendez-vous. La durée d'absence devra toutefois être **raisonnable** au regard du temps de déplacement nécessaire, soit depuis le domicile du salarié, soit depuis son lieu de travail.

- **Pas d'autorisation d'absence pour réaliser un test PCR prévue par le protocole national sanitaire en entreprise.** Le protocole ne prévoit pas d'autorisation d'absence du salarié sur son temps de travail pour réaliser un test PCR, contrairement à la vaccination. **L'employeur peut donc refuser que son salarié s'absente pendant ses heures de travail pour se faire tester ou attendre le résultat de son test PCR.** ■

**Service emploi de la FDSEA**

### Nouvelles règles d'isolement pour les personnes positives et cas contacts ✓



vail, en centre de vaccination ou auprès d'un professionnel de santé sur leurs heures de travail. Par ailleurs, une autorisation d'absence peut être accordée au salarié qui souhaite accompagner un mineur ou un majeur protégé dont il a la charge pour se faire vacciner. Ce temps d'absence est payé et considéré comme **du temps de travail effectif** et ne peut donc être récupéré. L'absence est également assimilée à une période de travail effectif pour la détermination de la durée des congés payés ainsi que pour les droits légaux ou conventionnels acquis par les intéressés au titre de leur ancienneté. L'employeur peut demander au salarié pour justifier de son absence, la confirmation du rendez-vous de vaccination en amont ou a posteriori le justificatif de la réalisation de l'injection.

- **Durée de l'absence pour vaccination.** Aucune durée maximale n'est fixée par

le protocole nationale sanitaire en entreprise, celle-ci dépend du temps nécessaire pour le salarié pour se rendre sur le lieu de vaccination où il a pu obtenir un rendez-vous. La durée d'absence devra toutefois être **raisonnable** au regard du temps de déplacement nécessaire, soit depuis le domicile du salarié, soit depuis son lieu de travail.

- **Pas d'autorisation d'absence pour réaliser un test PCR prévue par le protocole national sanitaire en entreprise.** Le protocole ne prévoit pas d'autorisation d'absence du salarié sur son temps de travail pour réaliser un test PCR, contrairement à la vaccination. **L'employeur peut donc refuser que son salarié s'absente pendant ses heures de travail pour se faire tester ou attendre le résultat de son test PCR.** ■

**Service emploi de la FDSEA**

## Production animale

**SÉCURITÉ ALIMENTAIRE /** Les crises sanitaires ont des impacts importants sur la perception des produits par les consommateurs. La 19<sup>e</sup> édition des Rencontres régionales de la sécurité sanitaire des laits du 2 décembre dernier s'est penchée sur cette question, tant du point de vue scientifique que sociologique.

## Les sciences sociales pour mieux comprendre les inquiétudes des consommateurs

**M**ieux vaut prévenir que guérir. » Cet adage populaire résume parfaitement les interventions de Véronique Pardo, anthropologue au Cniel (interprofession nationale laitière) et de Jean-Pierre Poulain, sociologue et professeur à l'Université Toulouse Jean Jaurès, lors de la 19<sup>e</sup> édition des Rencontres régionales de la sécurité sanitaire des laits. Lors de cet événement organisé par la fédération régionale des groupements de défense sanitaire (FRGDS) d'Auvergne-Rhône-Alpes, sur le thème « Des risques alimentaires aux inquiétudes des consommateurs », les différentes interventions ont montré comment les sciences sociales peuvent aider à comprendre et anticiper les inquiétudes de la population face aux risques sanitaires dans le lait. « L'idée est de sortir de l'approche des risques et des crises habituelles, en effectuant un travail de suivi sur comment l'inquiétude grandit chez le consommateur », explique Véronique Pardo, anthropologue et membre de l'OCHA (Observatoire Cniel des habitudes alimentaires). Sa présentation a mis en lumière les évolutions des résultats de l'étude InquietAlim, menée au long cours par l'organisme depuis plusieurs années. Tous les ans, cette étude interroge un panel de consommateurs varié sur les risques qu'ils perçoivent dans divers aliments : le lait, les produits laitiers, mais aussi la viande ou les fruits et légumes.

### « Il peut y avoir une crise sans risques objectifs »

Pour sonder les consommateurs, l'étude leur demande de citer « les risques, problèmes et inquiétudes » qu'ils identifient pour une catégorie d'aliments donnée, par exemple le lait. Le choix d'une de ces trois terminologies a une influence sur les réponses. « Quand on demande aux consommateurs de donner des risques, on a généralement plus de réponses mais



Les principaux facteurs d'inquiétudes identifiés par les consommateurs pour le lait en 2021 sont l'impact sur la santé (18 %), l'origine du produit (16 %) et le bien-être animal (13 %).

elles sont moins diversifiées. Le terme "problème", lui, est trop vaste, on se retrouve avec des réponses qui sortent du champ de la question et vont vers l'économie ou la santé. "Inquiétude" est un bon compromis : il n'y a pas de jugement de valeur derrière et on obtient des réponses intéressantes », explique Véronique Pardo. Ainsi, les principaux facteurs d'inquiétudes identifiés par les consommateurs pour le lait en 2021 sont l'impact sur la santé (18 %), l'origine du produit (16 %) et le bien-être animal (13 %). À noter que les réponses les plus citées évoluent énormément d'année en année : en 2019, par exemple, les trois facteurs d'inquiétudes les plus cités étaient le bien-être animal (18 %), la fraîcheur et l'hygiène (17 %) et l'origine du produit (15 %). Le fait que fraîcheur et hygiène soient aussi hauts en 2019 par rapport à 2021 (12 %) peut s'expliquer par le fait que le scandale du lait infantile contaminé à la salmonelle chez Lactalis de 2017 était encore dans toutes les mémoires. Car chaque scan-

dale sanitaire a un impact durable sur la confiance dans les filières. « Il suffit d'une seule crise et ce sont tous les produits qui se retrouvent concernés », constate l'anthropologue. Le scandale des lasagnes à la viande de cheval de 2013 est un très bon exemple : bien que cette crise concerne un produit en particulier, elle a entaché durablement la confiance des Français sur l'ensemble de leur alimentation. Si 64 % des individus interrogés en 2021 pensent que les produits alimentaires représentent aujourd'hui des risques pour la santé, ce pourcentage était à 72 %

### Apprendre des précédentes crises

La 19<sup>e</sup> édition des Rencontres régionales de la sécurité sanitaire des laits a été l'occasion de revenir sur la sécurité sanitaire au sein des exploitations, et notamment sur la gestion de la crise des Stec (*Escherichia coli* productrices de shigatoxines) à la ferme caprine du Pradel (Ardèche) et au sein de la filière Saint-Marcellin. Ces bactéries, qui peuvent mener à des maladies plus ou moins graves chez l'homme, sont dures à gérer. À la ferme du Pradel comme dans la filière Saint-Marcellin, les crises ont été une aventure au long cours, sur les plans humain, économique et administratif. Rappel des lots, prévention, analyses, gestion interne... les intervenants ont expliqué comment ils avaient traversé ces crises Stec. Après ces deux témoignages, Laurent Thomas du GDS du Rhône a présenté plusieurs travaux autour des Stec réalisés par le groupe de travail régional « Sécuriser les filières au lait cru ». En effet, suite aux précédentes crises dans la région, le groupe lait cru a créé un module de formation Stec, une plaquette informative sur le sujet ainsi qu'un guide de gestion de crise, pour accompagner et préparer au mieux les éleveurs. ■

✓ La plaquette Stec (*Escherichia coli* productrices de shigatoxines) est consultable à l'adresse : <https://uriz.fr/h7wK>

en 2013. Et l'évolution de cet indicateur suit les différentes crises alimentaires françaises, comme les épisodes de vache folle. « La crise des lasagnes au cheval est très intéressante, puisqu'elle montre la rupture de confiance des Français. On a parlé de crise sanitaire, alors même que la viande de cheval ne présente pas plus de risque qu'une autre. Il peut y avoir une crise sans risques objectifs », explique l'anthropologue Véronique Pardo. À noter que la pandémie de la Covid-19 a grandement fait baisser les inquiétudes des consommateurs.

### Identifier les signaux faibles d'inquiétude pour mieux rebondir

Tous les sondés n'ont pas le même niveau d'inquiétude concernant les produits laitiers et le lait. En 2021, les résultats d'InquietAlim montrent que les jeunes aux revenus modestes, peu diplômés et habitant dans de petites villes expriment plus d'inquiétudes sur le lait que le reste de la population. Chez les personnes de plus de 35 ans, plus le niveau de diplôme est élevé, plus les inquiétudes sont exprimées, ce qui s'explique par un regard plus critique sur les systèmes de production et une plus grande diversité de sources d'information. Comment, dès lors, rassurer l'ensemble des consommateurs ? L'étude des signaux faibles, soit les inquiétudes exprimées mais minoritaires pour l'instant, peut être une piste. Le bien-être animal, qui est apparu parmi les inquiétudes dans les années 2010, est aujourd'hui une préoccupation devenue majeure pour les consommateurs. « Les signaux faibles d'aujourd'hui seront les problèmes majeurs dans dix ans », analyse Véronique Pardo. En 2021, les sondés ont notamment cité les produits chimiques et l'alimentation des animaux pour le lait, ou encore le rapport de force entre les acteurs de la filière et l'impact sur l'environnement pour les produits laitiers. À



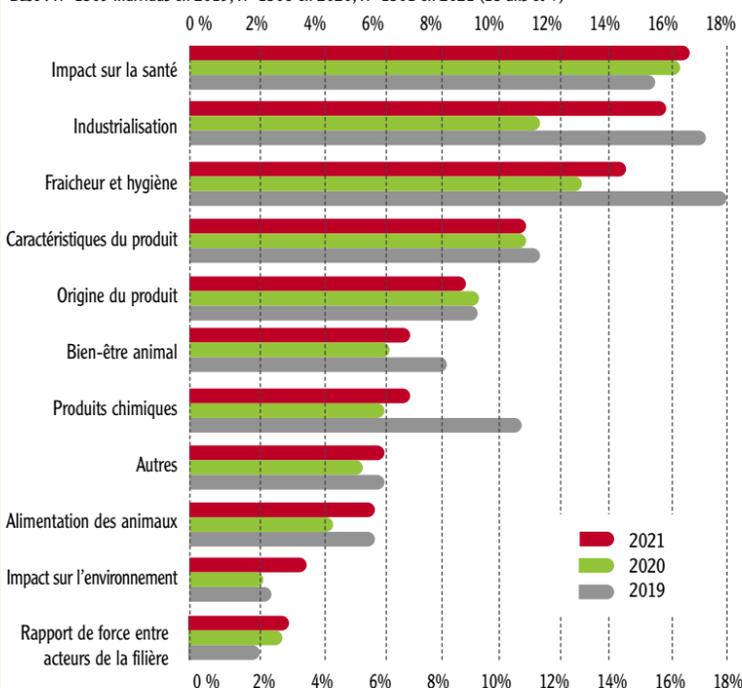
Les éleveurs laitiers sont ceux qui inspirent le plus confiance aux Français (65 %).

noter que ces deux catégories bénéficient d'une confiance plus élevée que les autres produits alimentaires étudiés : en 2021, 35 % des sondés ne déclarent aucune inquiétude pour les produits laitiers et 28 % pour le lait, quand ce pourcentage chute à 15 % pour les viandes et 19 % pour les fruits. En outre, l'étude InquietAlim interroge désormais les sondés sur les facteurs de réassurance qu'ils identifient. « Les inquiétudes pour le lait et les produits laitiers ne sont pas les mêmes, mais les facteurs de réassurance, eux, sont identiques : les acteurs de la filière et la proximité », explique l'anthropologue du Cniel. Citant une autre étude qui établit un baromètre de confiance des éleveurs, elle affirme que les éleveurs laitiers sont ceux qui inspirent le plus confiance aux Français (65 %). Il y a donc une carte à jouer auprès des consommateurs, en expliquant au mieux comment fonctionnent leurs exploitations. Les consommateurs perçoivent le risque comme une mosaïque dans laquelle le sanitaire est l'une des composantes mais elle n'est pas exclusive. « Quand il y a une crise, c'est que le dialogue a été rompu, évité ou impossible à établir entre un monde profane et un autre scientifique, industriel et professionnel », constate Véronique Pardo. « Si parler des conditions d'hygiène sur vos exploitations peut être pertinent, il est important d'évoquer votre savoir-faire, comment les produits sont fabriqués, discuter des traditions, des processus, pour les rassurer au mieux », a-t-elle conseillé aux professionnels. ■

Zoé Besle

### Quels sont, pour les produits laitiers, les principaux facteurs d'inquiétudes ?

Base : N=1509 individus en 2019, N=1506 en 2020, N=1501 en 2021 (18 ans et +)

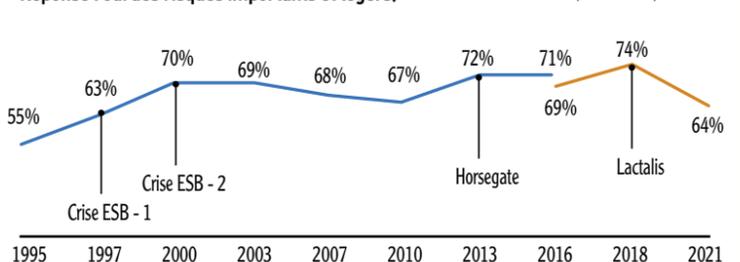


Les inquiétudes des Français sur les produits laitiers. Les signaux faibles de 2021, comme l'alimentation des animaux ou l'impact sur l'environnement, pourraient être les préoccupations majeures de demain.

Source : InquietAlim (2019, 2020, 2021), OCHA - Certop - Credoc

### À votre avis de façon générale, les produits alimentaires représentent-ils aujourd'hui des risques pour la santé ?

Réponse : oui des risques importants et légers) Base 2021 : 4 027 adultes (15 ans et +)



Le pourcentage d'individus pensant que les produits alimentaires présentent des risques pour la santé augmente à chaque crise, et ce quelle que soit la filière concernée.

Source : Enquête CCAF 1995, 1997, 2000, 2003, 2007, 2010, 2013, CAF 2016, 2018, 2021 (CREDOC)

FROMAGERIE ■ LAITERIE ■ TUERIE ■ DÉCOUPE ■ CHARCUTERIE...

**ALG** AMÉNAGEMENT LABORATOIRES GAUDET

Mise aux normes, Création, Rénovation des murs et plafonds de vos locaux alimentaires

Une gamme de produits adaptés

- Panneaux isothermes
- Porte industrielle
- Plaques alimentaires
- Menuiserie PVC

69830 Saint-Georges-de-Reineins ■ Email : [alg69@wanadoo.fr](mailto:alg69@wanadoo.fr) ■ Portable : 06 33 13 46 04 ■ Site : [www.amenagement-laboratoires-gaudet.fr](http://www.amenagement-laboratoires-gaudet.fr)

**PARASITES /** Ces dernières années, la Serail, station d'expérimentation légumière, basée à Brindas, a réalisé de nombreux essais de réduction des intrants en réponse aux objectifs nationaux du plan Écophyto II. Le premier d'entre eux : la gestion du thrips sur poireau.

## Thrips sur poireau, entre choix variétal et irrigation

En développant Pic Poireau, programme de protection intégrée des cultures de poireau contre le thrips, la Serail a travaillé main dans la main avec la station légumière du Sileban située en Normandie. Les essais se sont concentrés sur trois ans, de 2018 à 2020, en partenariat avec deux autres structures : la chambre d'agriculture du Loir-et-Cher et la station Planète Légumes en région Grand-Est. Bruno Pitrel, en charge des expérimentations, est venu présenter les résultats lors d'une journée de restitution de travaux en fin d'année dernière à Brindas. « Le thrips est un insecte très polyphage qui s'attaque à de nombreuses cultures, telles que le poireau, l'oignon, le chou, la salade, la pomme de terre et la betterave », a-t-il expliqué. « Sur le poireau, il a la particularité d'être difficilement atteignable car il se réfugie à l'insertion des feuilles qui forment le fut du poireau, ce que l'on appelle le cornet. Le thrips apprécie un climat chaud et sec. Son cycle de développement est rapide (18 à 27 jours) engendrant une multiplication des populations au cours d'une seule et même saison (4 à 5 générations en moyenne) », a détaillé Bruno Pitrel. Ce minuscule insecte parasite qui mesure environ 1 mm passe une partie de son cycle de développement dans le sol. Sa période d'activité est longue : de début mai à octobre. Les essais réalisés dans le cadre de différents programmes ont montré une potentielle perte de rendement de l'ordre de 20 % mais le thrips engendre aussi



Le thrips, insecte parasite qui mesure environ 1 mm, passe une partie de son cycle de développement dans le sol.

des pertes préjudiciables pour le producteur sur le plan qualitatif.

### La variété, un levier important

À ce jour, les substances actives utilisées comme moyens de lutte conventionnels sont l'abamectine (trois applications), le spinosad (deux applications) et la deltaméthrine (trois applications). L'huile essentielle d'orange douce (six applications) est, elle, choisie dans une approche de complémentarité aux produits phytosanitaires. Pour le traitement des parties aériennes du poireau, il existe donc peu de substances actives insecticides homologuées. Dans la lutte contre le thrips, le facteur variétal est un levier important. Ce qui ressort de ces essais réalisés sur trois ans, c'est que toutes les variétés de poireaux testées (Krypton, Aylton, Defender, Poulton, Pluston Cherokee, Biker, Skater, Vita-ton, Nunton et Keeper) ont une sensibilité, mais celle-ci n'est pas forcément corrélée à l'importance de l'infestation en termes de nombre de thrips présents sur le poireau. « Dans les essais, il a été démontré que les variétés sont plus ou moins attractives vis-à-vis du thrips. Néanmoins, pour un niveau d'attractivité équivalent, certaines variétés montrent moins de dégâts foliaires que d'autres. Par exemple, sur des créneaux précoces, la variété Biker est ressortie avec un moindre niveau de dégâts sur le feuillage malgré la présence de thrips. À l'inverse, la variété précoce Krypton a

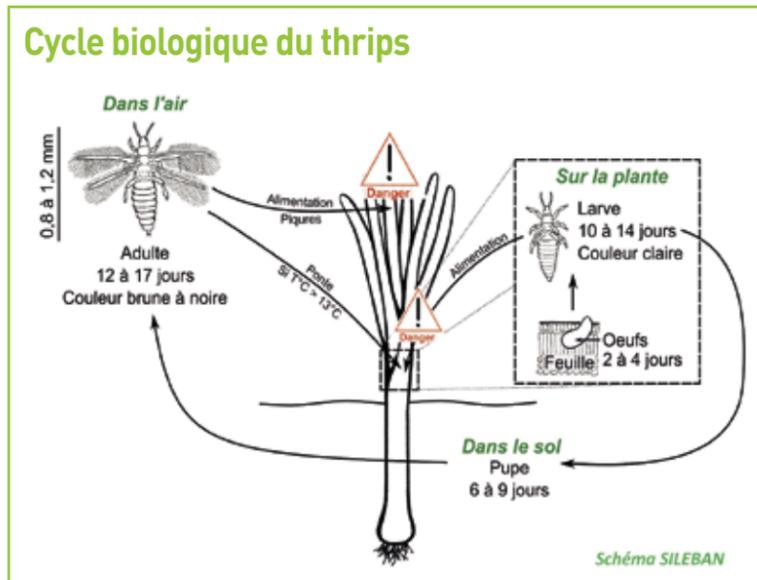
affiché une sensibilité relativement forte en étant à la fois plus attractive pour les thrips et en manifestant des symptômes plus sévères », a précisé l'expérimentateur. « Les variétés précoces dont le feuillage est en phase d'infestation très tôt après la plantation et jusqu'à la récolte sont naturellement plus exposées au risque. Pour ces cycles de production, des moyens de protection doivent être mis en place plus tôt. Globalement, plus on avance dans la saison et avec des récoltes plus tardives, moins le feuillage est exposé au risque », a poursuivi Bruno Pitrel.

### Deux méthodes d'irrigation

Si le levier variétal s'avère important, il ne doit pas être le seul à être pris en compte dans la gestion globale du thrips. L'irrigation est aussi un levier essentiel pour renforcer l'efficacité de la lutte contre ce parasite. Deux méthodes d'irrigation ont été évaluées et comparées : la première par bassinage avec des apports fréquents et en faibles volumes (1,5 à 2 mm/jour en fin de journée, bassinages débutés dix jours après la plantation fin juin - début juillet et jusqu'à mi-septembre) et la seconde en irrigation classique optimisée (apports plus ou moins fréquents avec des volumes modérés). Les essais ont été menés en Auvergne-Rhône-Alpes par la Serail et en Normandie au Sileban. « Dans les conditions de production du territoire rhônalpin, en combinant le bassinage avec le facteur variétal, cela permet d'abaisser les dégâts foliaires de presque 50 % par rapport au seul facteur variétal (variétés Darter et Pluston). La combinaison des deux facteurs permet de limiter les attaques de thrips, mais ne suffit pas à obtenir un rendement élevé en poireaux facilement commercialisables », a conclu Alexandre Burlet, chargé d'expérimentation à la Serail. « Sur un principe d'irrigations répétées en période d'activité du thrips et en combinant des applications d'insecticides, nous avons bien perçu et confirmé que l'irrigation constitue un levier pertinent pour améliorer la protection. Irriguer juste après un traitement insecticide à raison de 2 à 3 mm s'est avéré intéressant dans nos essais pour améliorer le positionnement de l'insecticide par rapport à celui du thrips dans la plante. L'irrigation a bien un potentiel pour agir en rupture des cycles du développement du thrips et pour obtenir une diminution de dégâts », a poursuivi le chargé d'expérimentation du Sileban. Les deux méthodes d'irrigation ont aussi été évaluées sur leur impact par rapport au rendement et au comportement du poireau, notamment en termes de coloration du feuillage et d'impact sur les maladies. Dans certains cas de conduite, le bassinage a montré un effet sur la coloration et sur le rendement qui peut être pénalisant à terme en fonction de la pratique du bassinage. « Cette technique fonctionne, mais demande de trouver des ajustements par rapport au contexte de production. Elle peut aussi favoriser la présence d'*alternaria* (champignon) mais dans le cadre du projet de pilotage adopté, elle a permis de limiter ou d'annuler les impacts négatifs de cette méthode », ont précisé les expérimentateurs. ■



Poireau au champ avec piqûres de thrips.



Un premier essai sur la technique de douçage du potimarron est en cours sur le site de Saint-Rémy-de-Provence (Bouches-du-Rhône) du CTIFL.

**CUCURBITACÉES /** Si la consommation du potimarron a augmenté de 48 % en dix ans, sa conservation reste son plus gros inconvénient. La Serail et le Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes (CTIFL) ont mené plusieurs essais pour tenter de trouver des solutions.

## Opti-pot : comment mieux conserver le potimarron ?

En Auvergne-Rhône-Alpes, les pertes de potimarrons avoisinent 50 % de la production après le 25 décembre. Cette culture d'été, qui depuis plus de dix ans a retrouvé une place de choix dans les cuisines françaises, est soumise à une demande très importante des consommateurs entre février et mars. Sa conservation dans le temps s'avère néanmoins très compliquée. Le programme Opti-pot (amélioration de la conservation du potimarron par l'optimisation des itinéraires culturaux et post-récolte) mené par la Serail a permis de dégager les leviers ayant le plus d'impact sur la conservation.

### Des nombreux leviers impactent la conservation

« Nos essais ont montré que sur un potimarron atteint à 100 % de *dydimella*, 83 % de ses graines sont contaminées. Les résultats des essais nous permettent d'affirmer que les attaques de *dydimella* et d'*alternaria* se transmettent aux graines (analyses de Végépolys en 2017). Il est donc primordial d'avoir des lots de semences sains pour ne pas infecter les plants », indique Pierre Lasne, chargé d'expérimentation à la Serail. Côté apports azotés, la surfertilisation permet des rendements plus importants et un calibre plus gros, avec en revanche un effet délétère sur la qualité de conservation. « Quant aux essais de stockage, nous avons constaté une nette amélioration de la conservation du potimarron en chambre climatique avec des taux de déchets moins importants qu'en hangar, en raison d'une température et d'une hygrométrie plus stable (hangar : 5 à 20°C, chambre climatique : 12 à 15°C) », souligne-t-il. D'autres essais ont permis de montrer que le potimarron se conservait mieux lorsqu'il était récolté à l'optimum de son stade de maturité. Ce stade de maturité optimal se trouve aux alentours des 1100°C (base 10°C) après plantation, soit environ après quatorze semaines de culture en région Auvergne-Rhône-Alpes. L'état physiologique s'avère aussi être un bon indicateur : la récolte semble être idéale lorsque le pédoncule est en fin de subérisation et que le feuillage est sec. Ces données sont à adapter en fonction des régions et des climats.



Une apparition plus tardive des pourritures sur les potimarrons a été constatée par le CTIFL avec des trempages à 58 ou 60°C pendant deux minutes.

### Désinfection par trempage à l'eau chaude

Patricia Sanvicente, ingénieure de recherche de l'unité Citar (Compétitivité des itinéraires et technologies après récolte) du CTIFL, a présenté une synthèse des expérimentations de traitements post-récolte de désinfection par trempage à l'eau chaude des potimarrons. Quatre essais ont été réalisés entre 2019 et 2020 à partir de la variété Orange Summer trempée dans l'eau chaude, selon les annexes entre 57 et 62°C, durant une à deux minutes. Les potimarrons ont ensuite été conservés en cellule climatique. « Au bout de trois mois, on constate une perte de 2 % pour les potimarrons traités à l'eau chaude. Après cinq mois, 73 à 100 % d'entre eux sont encore commercialisables », explique-t-elle. « Une apparition plus tardive des pourritures a été constatée avec des trempages à 58 ou 60°C pendant deux minutes. Il semblerait aussi que la perte d'eau des potimarrons soit légèrement supérieure avec les trempages à l'eau chaude », ajoute Patricia Sanvicente. Une information qui pourrait être confirmée par un autre essai en cours mené par le CTIFL à Saint-Rémy-de-Provence (Bouches-du-Rhône) sur le douçage de potimarron dont les premiers résultats devraient être disponibles au printemps 2022. ■

**PANORAMA /** La nouvelle édition du livret *Des chiffres et des céréales - L'essentiel de la filière*, publiée par l'interprofession Intercéréales, brosse le portrait de la filière céréalière, de la production jusqu'à la transformation en passant par la collecte et l'export, pour la campagne 2020-2021. Voici les principaux enseignements à en tirer.

## L'essentiel de la filière céréales en chiffres

Premier pays producteur de céréales de l'Union européenne avec 57 millions de tonnes (Mt) récoltées en 2020, « la filière céréalière française demeure un secteur économique fort grâce à des ancrages territoriaux, patrimoniaux et des savoir-faire précieux », souligne Intercéréales dans la présentation du livret *Des chiffres et des céréales - L'essentiel de la filière* qu'elle vient d'actualiser à partir des chiffres de la campagne 2020-2021. En France, 54 % des exploitations agricoles cultivent des céréales, ce qui représente plus de 245 000 exploitations concernées dont 19 000 en agriculture biologique. Sur les 17,91 millions d'hectares (Mha) de terres arables françaises, 50 % sont consacrées à la culture de céréales (8,91 Mha), 13 % aux oléagineux (2,4 Mha) et 18 % aux prairies artificielles et temporaires (3,19 Mha). Le reste est dévolu au maïs ensilage (8 %), à la culture de betteraves et pommes de terre (3 %), aux légumes secs (2 %), aux plantes à fibres, aromatiques et autres cultures industrielles (3 %) quand 3 % restent en jachère. Les cinq premières régions céréalières françaises sont le Grand Est (9,5 Mt), les Hauts-de-France (8,6 Mt), la Nouvelle-Aquitaine (7,2 Mt), le Centre-Val de Loire (7 Mt) et la Normandie (4,4 Mt).

### La France, leader européen du blé tendre

Si une dizaine d'espèces de céréales sont cultivées en France, la majeure partie de la production se concentre sur quatre variétés : le blé tendre, le maïs grain, l'orge et le blé dur. Le blé tendre



**En France, 245 000 exploitations ont cultivé des céréales en 2020, dont 190 000 en agriculture biologique. Ce qui représente 8,9 M ha de céréales semées en céréales, dont 473 000 ha en bio ou en conversion pour une production totale de 57,5 millions de tonnes.**

est, sans conteste, la céréale la plus répandue avec, en moyenne, 34,8 millions de tonnes produites chaque année. La France est d'ailleurs le premier pays producteur et exportateur de blé tendre en Europe. Près de 190 000 exploitations l'intègrent dans leur assolement et, en 2020, ce sont 4,2 Mha qui ont été cultivés. Sur les 29,2 Mt récoltés, 13,7 Mt (47 %) ont été exportés, dont 7,4 Mt vers les pays tiers à l'Union européenne, en particulier vers l'Afrique du Nord et l'Afrique centrale. Pour le marché intérieur, le blé tendre est destiné principalement à la

meunerie (15 %), aux industries de l'alimentation animale (15 %), à l'amidonnerie et la glutennerie (8 %) ainsi qu'à l'autoconsommation et au stockage à la ferme (7 %).

### Le maïs, deuxième céréale produite

Plus de 85 000 exploitations cultivent du maïs grain et du maïs semence sur le territoire. En 2020, 13,6 Mt de maïs grain ont été produites, pour une surface de 1,6 Mha. La France est le deuxième producteur européen de maïs grain. Ses principaux débouchés sont l'industrie de l'alimentation animale (42 %), l'amidonnerie (31 %) et les autres utilisations industrielles comme la semoulerie et l'éthanol. La production de maïs semence est, quant à elle, assurée par 3390 exploitations (80 400 ha en 2020-2021) et 26 entreprises semencières implantées en France, ce qui fait de notre pays le premier producteur européen et le premier exportateur mondial de maïs semence. 60 % des semences françaises sont exportées au sein de l'Union européenne. Le maïs doux, cultivé par 800 producteurs sur une surface de 23 000 hectares, place de son côté la France au deuxième rang des producteurs européens.

### Une grande variété de céréales produites

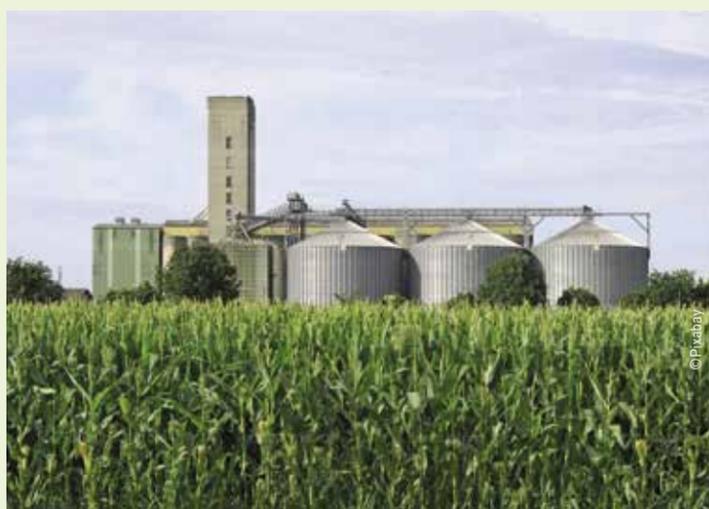
Troisième céréale la plus cultivée en France : l'orge. Plus de 120 000 exploitations en cultivent. En moyenne, 11 Mt

de grains sont produites chaque année dont près de 4 Mt en orge brassicole. La moitié des orges françaises sont exportées, 17 % sont autoconsommées et

stockées à la ferme, 14 % partent pour la malterie et 13 % servent aux industries de l'alimentation animale. En 2020-2021, la France a transformé 1,6 Mt d'orge de brasserie en 1,4 Mt de malt, dont 80 % sont parties à l'export. Le blé dur ferme la marche des céréales les plus produites en France, avec 22 120 exploitations pour 252 000 hectares en 2020 (2,6 % de la surface céréalière). Avec une production de 1,3 million de tonnes pour la campagne 2020-2021, la France reste néanmoins le 2<sup>e</sup> producteur européen après l'Italie. En 2020, 640 756 tonnes de blé dur ont été utilisées par la semoulerie industrielle et 830 000 tonnes ont été exportées vers l'Union européenne et les pays tiers sous forme de grains. À noter qu'en 2020, l'année a notamment été marquée par un énorme pic de consommation de pâtes alimentaires au moment du premier confinement lié à la crise sanitaire. Le blé tendre, l'orge, le maïs et le blé dur représentent près de 95 % de la production céréalière en France. Les 5 % restants sont constitués entre autres du triticale, de l'avoine, du sorgho, du seigle et du riz. ■

C.D. et B.V.

### Auvergne-Rhône-Alpes / La filière céréale : un secteur moteur



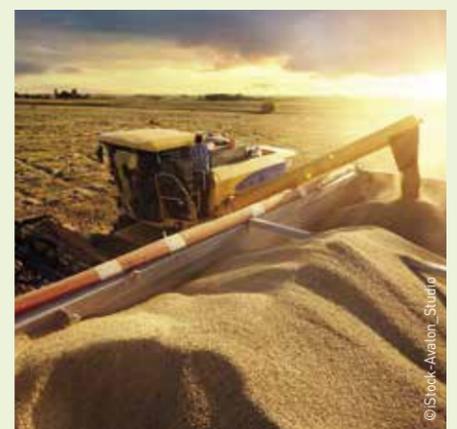
Avec 99 organismes collecteurs répartis sur le territoire, la filière céréalière d'Auvergne-Rhône-Alpes dispose d'un important réseau de coopératives et d'entreprises de négoce qui assurent la collecte, le stockage et la commercialisation des grains.

En Auvergne-Rhône-Alpes, la production de céréales atteint 3,6 millions de tonnes (Mt) en 2020, d'après Passion céréales. Contrairement à certaines autres régions françaises qui privilégient le blé tendre dans les assolements, en Auvergne-Rhône-Alpes, le maïs est autant cultivé que le blé tendre. En 2020, 1,4 Mt de maïs grain et semence ont été produites. L'orge et le blé dur sont aussi cultivés, mais en quantité bien inférieure, avec respectivement 350 000 et 42 000 tonnes. Dynamique et créatrice d'emplois, la filière céréales représente un secteur moteur en Auvergne-Rhône-Alpes. La filière est, à elle seule, génératrice de 40 000 emplois directs et indirects. Des emplois allant de la production de céréales à la transformation en passant par la collecte. La région compte en effet des acteurs capables de transformer les céréales avec 37 usines de fabrication d'aliments pour animaux. Au total, les entreprises de la filière céréales ont généré 1,7 milliard d'euros de valeur ajoutée en 2020 en Auvergne-Rhône-Alpes. ■

B.V.

### COMMERCE / La moitié de la production française est exportée

Près de 300 000 agriculteurs céréaliers livrent à des collecteurs du secteur coopératif ou du négoce agricole. La collecte de céréales est effectuée à 70 % par des coopératives et leurs filiales et à 30 % par des négociants privés. En 2020, près de 50 millions de tonnes de céréales ont été collectées, soit 90 % de la récolte. Le reste a été consommé ou stocké à la ferme. En France, l'exportation de céréales se fait par transport routier (77 %), ferroviaire (13 %) ou fluvial (10 %). En moyenne, chaque année, sur 2 tonnes de céréales produites, 1 tonne est exportée. En 2020-2021, 26,7 millions de tonnes de céréales ont été exportées pour une valeur de 6,7 milliards d'euros. Ce qui représente, en valeur, la vente de 88 Airbus A320 (prix catalogue 2019 de l'A320 de 90 millions d'euros). ■



**La collecte de céréales en France est effectuée à 70 % par des coopératives et leurs filiales et à 30 % par des négociants privés.**

C.D.

### ALIMENTATION ANIMALE / Une voie majeure de valorisation des céréales

En 2020, répartition de la consommation de céréales par type d'animaux :



L'industrie de la nutrition animale française représente 201 entreprises, 310 usines et 15 200 emplois. Elle a produit, en 2020, un peu plus de 20,8 millions de tonnes d'aliments pour un chiffre d'affaires de 6,5 milliards d'euros. L'aliment composé bio représente 674 000 tonnes, en progression de 16 % par rapport à 2019. Pour la campagne 2020-2021, plus de 9 millions de tonnes de céréales ont été utilisées par l'industrie de l'alimentation animale, ce qui en fait la première utilisatrice de céréales en grains. Ce secteur consomme également la plupart des coproduits de transformation des céréales (sons, drèches de brasserie, produits d'amidonnerie...). Une partie de la production de céréales grains est également consommée directement à la ferme. D'autre part, 1,4 million d'hectares de maïs fourrage et ensilage (récolté vert, plante entière) ont été cultivés en 2021, pour alimenter les élevages de ruminants. Les pailles de céréales sont également utilisées pour compléter le fourrage et ce particulièrement en période de sécheresse où les prairies produisent moins. ■

C.D.

## Chandeleur

**TRADITION /** Célébrée quarante jours après Noël, la Chandeleur – autrefois considérée comme une fête religieuse – symbolise l'arrivée future du printemps et du travail dans les champs. Une fête où les crêpes sont reines, à l'image du soleil qui ne tardera pas à revenir...

# Fête de la Chandeleur : des crêpes qui appellent le printemps

« **A** la Chandeleur, l'hiver se meurt ou reprend vigueur ». Ce célèbre dicton prédit la suite de l'hiver en fonction de la météo de ce mercredi 2 février. Chaque année à cette date, il est coutume de faire des crêpes, dont la forme et la couleur dorée évoquent celle du soleil... Mais d'où vient cette tradition ? Avant toute chose, la signification du mot Chandeleur provient de l'expression latine « *fešta caldelarum* », autrement dit la fête des chandelles. Les premières origines de la Chandeleur remontent à la Rome antique, bien avant la naissance du Christ. Lors de la « fête des chandelles », les Romains veillaient les morts avec des flambeaux et honoraient Lupercus, le dieu de la fécondité et des troupeaux. Cette fête païenne et latine annonçait

à l'époque la reprise du travail dans les champs et l'arrivée du printemps. Ce n'est qu'à partir de l'an 472 que le pape Gélase 1<sup>er</sup> fait de la Chandeleur une fête judéo-chrétienne : depuis, elle célèbre la présentation de l'enfant Jésus au Temple, quarante jours après sa naissance. Ce jour-là, des processions aux chandelles sont organisées. Chaque croyant doit garder son cierge allumé, de l'église à chez lui. Un dicton de Bourgogne-Franche-Comté évoque d'ailleurs ce rituel : « *celui qui la rapporte chez lui allumée pour sûr ne mourra pas dans l'année* ».

### Une coutume paysanne

Le lien avec la terre étant préservé, pour espérer une bonne récolte de blé l'année suivante, les paysans font

sauter la première crêpe avec une pièce d'or dans la main gauche. Si la crêpe retombe sans encombre dans la poêle, ils sont assurés de ne pas manquer d'argent. L'écu est alors enroulé dans la crêpe et déposé sur le haut de l'armoire de la chambre jusqu'à la prochaine Chandeleur. Un appel à la prospérité en quelque sorte.

Devenu désormais populaire, loin de la dimension religieuse et de tous ses rites d'antan, la Chandeleur représente tout simplement en 2022 une bonne occasion de manger des crêpes. Une tradition ancestrale qui est restée dans les mœurs puisqu'aujourd'hui encore, près de 90 % des Français fêtent la Chandeleur et 76 % d'entre eux réussissent à faire sauter les crêpes d'après une étude OpinionWay de novembre 2016. D'ailleurs, dans beaucoup de foyers, faire sauter la première crêpe pour souhaiter prospérité à toute la famille est encore un rite accompli. Mais la Chandeleur n'est pas réservée à la France et cette fête populaire se décline dans de nombreux pays, avec des us et coutumes toutefois différents. Chez nos voisins francophones, en Suisse ou en Belgique, la tradition des crêpes est respectée. Mais partout sur la planète, c'est un jour de fête tout particulier... où la crêpe n'est pas toujours reine !

### Des célébrations tout autour du globe

Au Mexique, le 2 février est férié. À l'occasion du Día de la Candelaria, les Mexicains dégustent des petits pains de maïs cuits à la vapeur dans des feuilles de maïs. Ces « *tamales* », sucrées ou salées, à base de farce de

viande, sont cuisinées par celui qui a tiré la fève lors de L'Épiphanie. En Amérique du Nord, aux États-Unis et au Canada, on fête le Groundhog Day, autrement dit, le jour de la marmotte. Cette période sonne en effet la fin de l'hibernation des marmottes et annonce le printemps. Pour l'occasion, les Américains dégustent des pancakes, souvent recouverts de sirop d'érable. Les pancakes sont également à

la fête en Angleterre, début février, lors du Pancake Day. Outre la dégustation, les Anglais participent dans certaines régions à des pancakes races – des courses aux crêpes –, un jeu qui permet notamment de récolter des fonds caritatifs. Au Luxembourg, les enfants fêtent « *Lichtmessdag* », la journée de la bénédiction des bougies. La fête est organisée le 2 février, veille de la Saint-Blaise, l'un des quatorze saints auxiliaires. Selon la légende, ce dernier protège le bétail mais aide aussi à lutter contre les maux de gorge, les ulcères et la peste. Ce jour-là, les enfants chantent et déambulent dans les rues avec des lampions et sont remerciés par les riverains par une distribution de friandises. Autrefois, la tradition



En Angleterre, aux États-Unis ou encore au Canada, les pancakes sont rois à l'occasion de la Chandeleur.

voulait que les enfants quémantent des petits pois et du lard pour la soupe. En Russie aussi, on fête la Chandeleur lors de la Maslenitsa, l'une des plus importantes fêtes traditionnelles du pays. Cette fête annonce, là aussi, l'arrivée du printemps. Pour l'occasion, les Russes préparent des crêpes épaisses au levain ou des blinis, dont la forme et la couleur leur rappellent le soleil. De nombreuses animations sont proposées dans les villes : bals, représentations théâtrales ou encore feux d'artifice. ■

Amandine Priolet



Au sucre, au chocolat, à la confiture, au miel ou encore à la crème de marrons, les crêpes se dégustent à toutes les sauces.

## RECETTE / Crêpes à la farine de châtaigne d'Ardèche AOP



**Ingédients (pour 8 personnes) :** 250 g de farine de châtaignes d'Ardèche AOP, 250 g de farine de blé, 3 œufs, 70 g de beurre, 1 L de lait et Une pincée de sel.

### Préparation (10 min) :

Mélanger la farine de châtaigne et de blé. Pour éviter les grumeaux, vous pouvez les tamiser au préalable. Délayer le tout dans un peu de lait. Joindre les œufs battus, le beurre fondu et le sel. Verser le reste du lait en le mélangeant jusqu'à obtenir une pâte onctueuse. Laisser repo-

ser une heure. Huiler une poêle à crêpes avec un papier absorbant. Chauffer la poêle à feu vif. Faire dorer de chaque côté les crêpes et déguster. La farine de châtaigne – sans gluten – convient parfaitement aux personnes atteintes de la maladie de cœliaque, l'intolérance au gluten. En revanche, pour que la pâte lève, il est nécessaire de rajouter de la farine blanche. ■

Recette proposée par la marque collective Goûtez l'Ardèche® et le Comité interprofessionnel de la châtaigne d'Ardèche.

## SPÉCIALITÉS / Les crêpes de nos régions ✓

Ce n'est un secret pour personne : chaque région – voire parfois chaque département – a sa spécialité de crêpes. Alors à l'occasion de la Chandeleur, il y a mille et une façons de se faire plaisir ! En Ardèche par exemple, les crêpes sont faites à partir de farine de châtaignes, une farine reconnue pour être naturellement sucrée et sans gluten. Dans le Rhône, la Chandeleur fait certes la part belle aux crêpes, mais c'est aussi une bonne occasion d'entrer dans une période gourmande avec les célèbres bugnes lyonnaises et les matefaims. En Auvergne, les habitants dégustent le bourriol. Typique du Cantal, cette crêpe de blé noir est composée de farine de froment et de sarrasin. À l'époque, certains paysans la consommaient à la place du pain. Cette crêpe peut se déguster salée avec du fromage – le

bleu d'Auvergne en tête – ou du jambon de pays, ou alors sucrée, garnie de chocolat ou de miel. Dans les monts d'Auvergne, on trouve aussi la farinade, une crêpe très



Le bourriol, typique du Cantal, est une crêpe de blé noir.

épaisse à base de farine de seigle qui peut se décliner de plusieurs façons : salée, aux pommes de terre et au fromage ou sucrée. Les autres régions de France fêtent aussi la Chandeleur. Dans le Poitou-Charentes, la spécialité dégustée à cette occasion est le bottereau, un beignet en forme de losange, qui peut se manger sucré ou salé. Dans certaines régions, les crêpes ont des appellations différentes : on retrouve les voutes ou les tantimolles en Champagne-Ardenne, les nicci en Corse, les toutours en Corrèze ou encore les sanciaux dans le Berry. Des recettes aussi diverses que variées, avec un ingrédient identique : la gourmandise ! ■

AP